

Document d'appui

au 4^{ème} séminaire de bilan – évaluation du SCoT de la GREG

ATTRACTIVITÉ ET MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE LA GREG Quelles évolutions du SCoT ?

★ **Diapositives
présentées**

1. Temps introductifs

2. Grande attractivité de la GREG et capacité de résilience - Apports d'éléments éclairant le bilan et les débats [9h15/10h50]

1. Quelle attractivité de la GREG / mise en œuvre des orientations du SCoT ? *[Agence d'urbanisme]*
2. Evolutions du système économique local - Quelles capacités de résilience de la GREG ? *[Magali Talandier]*

3. Synthèse des séminaires : quelles principales questions posées au SCoT ? Quelles évolutions faire porter au SCoT et au système SCoT ?

Exercice de priorisation

[10h50/12h20]

4. Rapport d'étonnement des 3 universitaires [12h20/12h40]

[Martin Vanier, Alain Faure et Pierre Merle]

Repas

5. Quel rebond de la GREG ? [14h/16h]

Animation d'une séance sur la base de questions interpellatives *[Martin Vanier et Alain Faure]*

6. Conclusion et perspectives [16h/16h15]

PRÉALABLES ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

- > **Finalité court terme de la démarche :**
sous peine caducité du SCoT, le CS doit adopter une délibération avant le 21 déc.:
- Tirant les conclusions de l'analyse des résultats de l'application du SCoT
 - Se prononçant sur le maintien, la révision partielle ou complète du SCoT



Établir un bilan de la mise en œuvre du SCoT en séminaires SCoT (élus du CS et leurs suppléants + leurs techniciens) >Préparation : GPS (techniciens des EPCI, DDT, EP SCoT et Agence d'urbanisme)

Séminaires - 1 ^{er} semestre	Séminaires – 2 nd semestre	Accompagnement :	Partage avec les acteurs du territoire
<p>24 Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Production de logements et diversité du parc ➤ Consommation d'espace <p>5 Juillet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Equilibre des territoires : habitat / emploi / commerce / déplacements 	<p>27 Septembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SCoT en transitions : énergétique, écologique, climatique <p>6 Novembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attractivité et modèle de développement de la GREG ➤ réunion PPA 	<p>Accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence d'urbanisme : travaux techniques dont enquêtes, repérage et valorisation d'expériences, partage avec les techniciens, alimentation des travaux des élus et acteurs, suivi des BET ▪ Martin Vanier, Alain Faure, Pierre Merle : animation des séminaires, regard extérieur, interviews des élus et acteurs ▪ Conseil de développement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PPA (dont Etat, PNR, Département, Région, chambres consulaires, ...) ➤ Acteurs de la société civile : conseils de développement, associations, UNICEM... ➤ Territoires voisins ➤ Universités

A venir

- Séance avec le réseau des conseils de développement
- Comité syndical du 13 décembre ouvert aux PPA... = séance récapitulative des travaux et de délibération



LEGENDE DES REPÈRES VISUELS

- Est-ce que l'on va ou pas dans la bonne direction par rapport aux orientations ?



Oui



Partiellement



Non

- Est-ce que les objectifs fixés ont été atteints ?



Objectif atteint



Objectif partiellement atteint



Objectif à atteindre

- Les évolutions constatées sont-elles potentiellement imputables au SCoT ?



Fortement



Partiellement



Faiblement

DOUBLE ENJEU

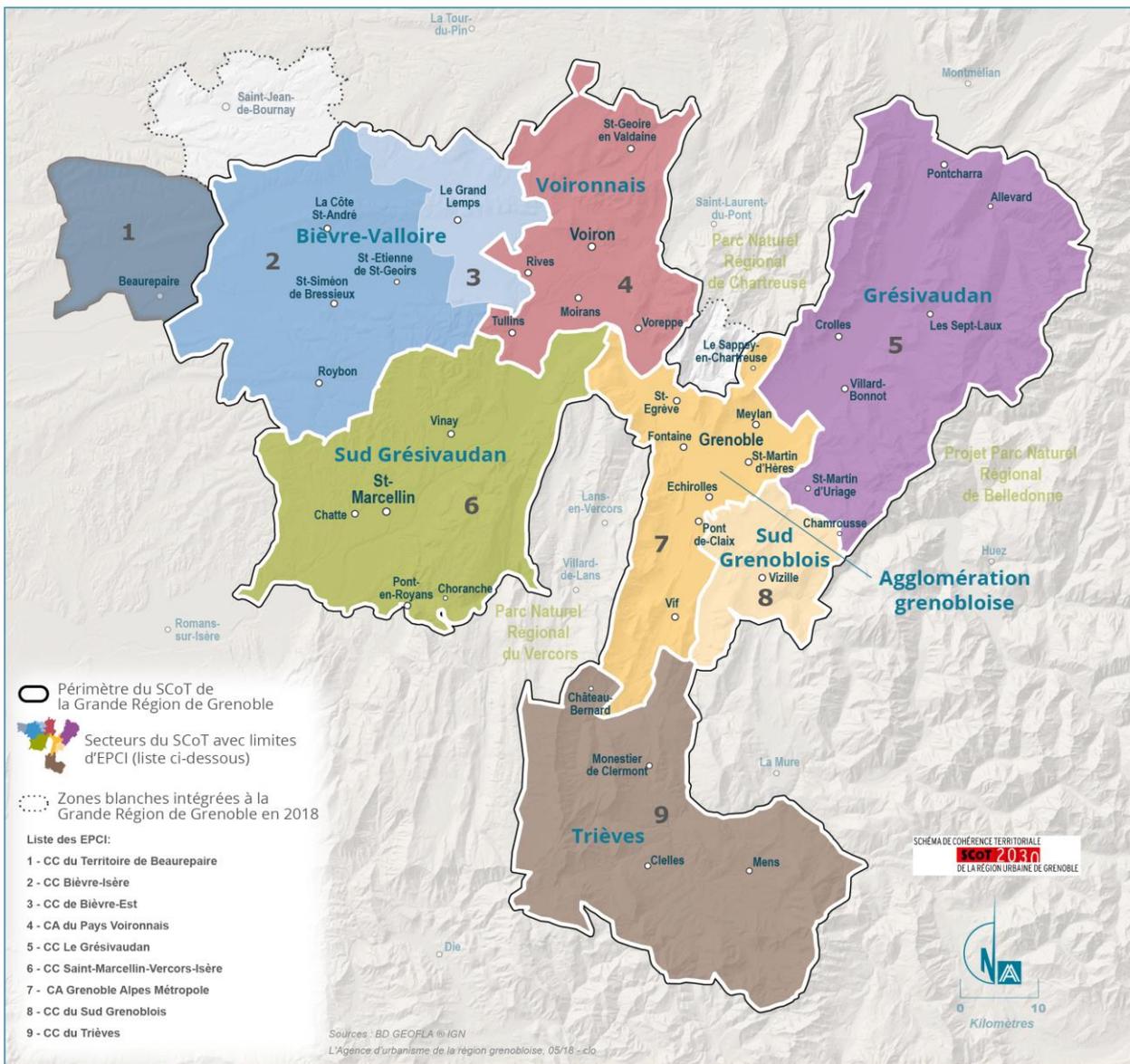
- Doit-on continuer dans la direction >> vérifier la pertinence des choix de développement du SCoT, de ses orientations et objectifs, du rôle du SCoT sur les questions traitées
- Quelle gouvernance développer ? Dans quel cadre pour un SCoT rénové ?

I-1 PÉRIMÈTRE D'ANALYSE

Surface bilan = 370 600 ha
266 communes (dont 15 dans la CCTB)

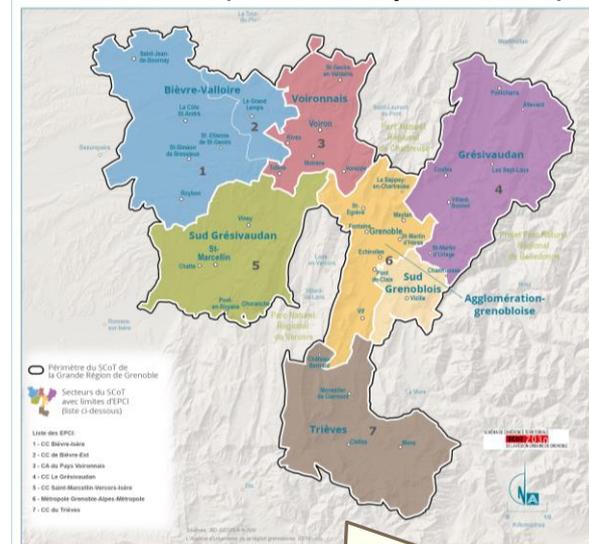
SCoT 2030

Périmètre 2013 utilisé pour le bilan SCoT GREG



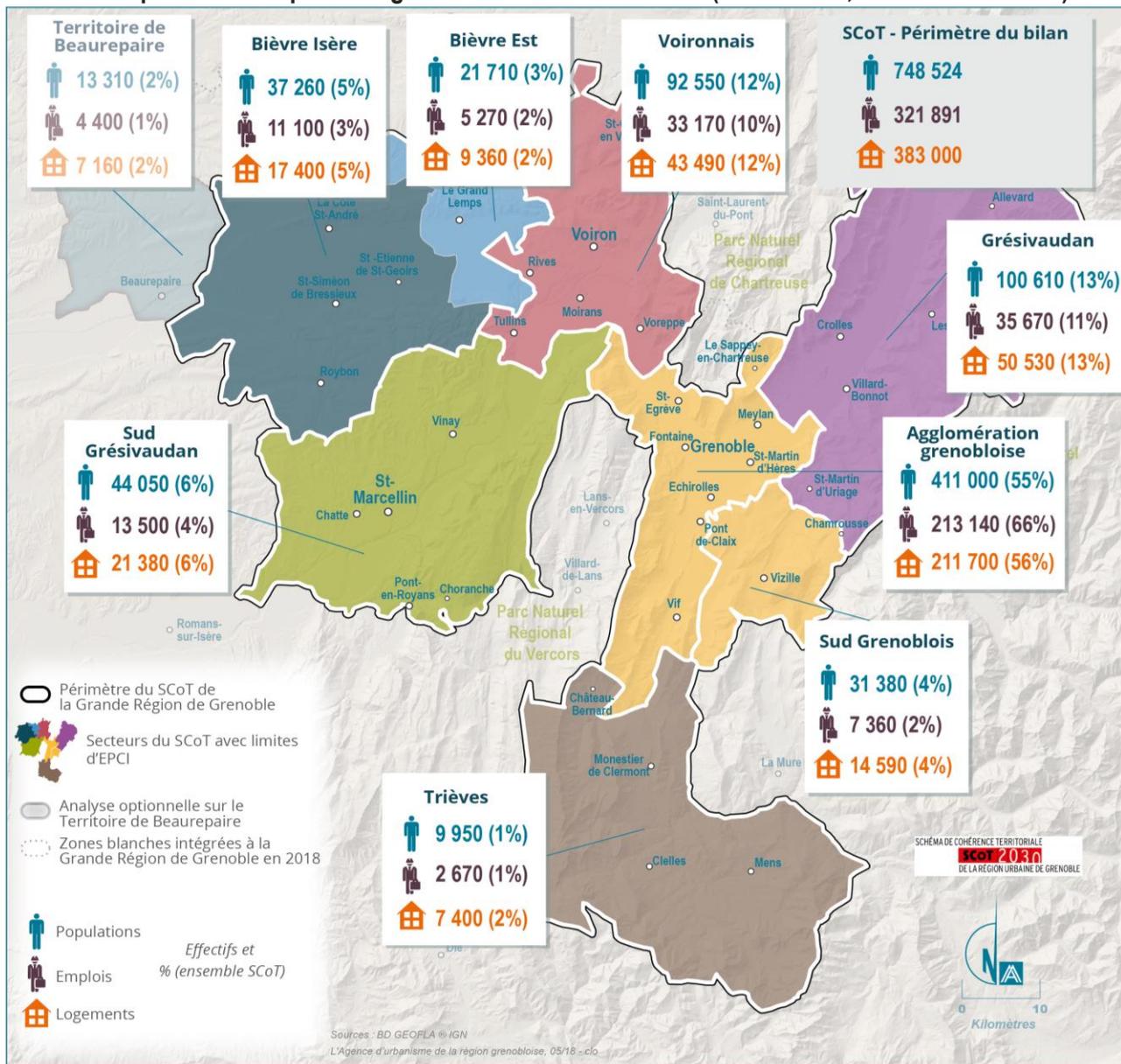
Des résultats donnés à l'échelle de la GREG, de ses secteurs (détails EPCI 2018)...

Périmètre utilisé pour le portrait GREG 2018 (dossier complémentaire)



Surface GREG 2018 = 373 200 ha
268 communes

Population – emplois – logements au sein de la GREG (INSEE 2017, millésimé RP 2014)



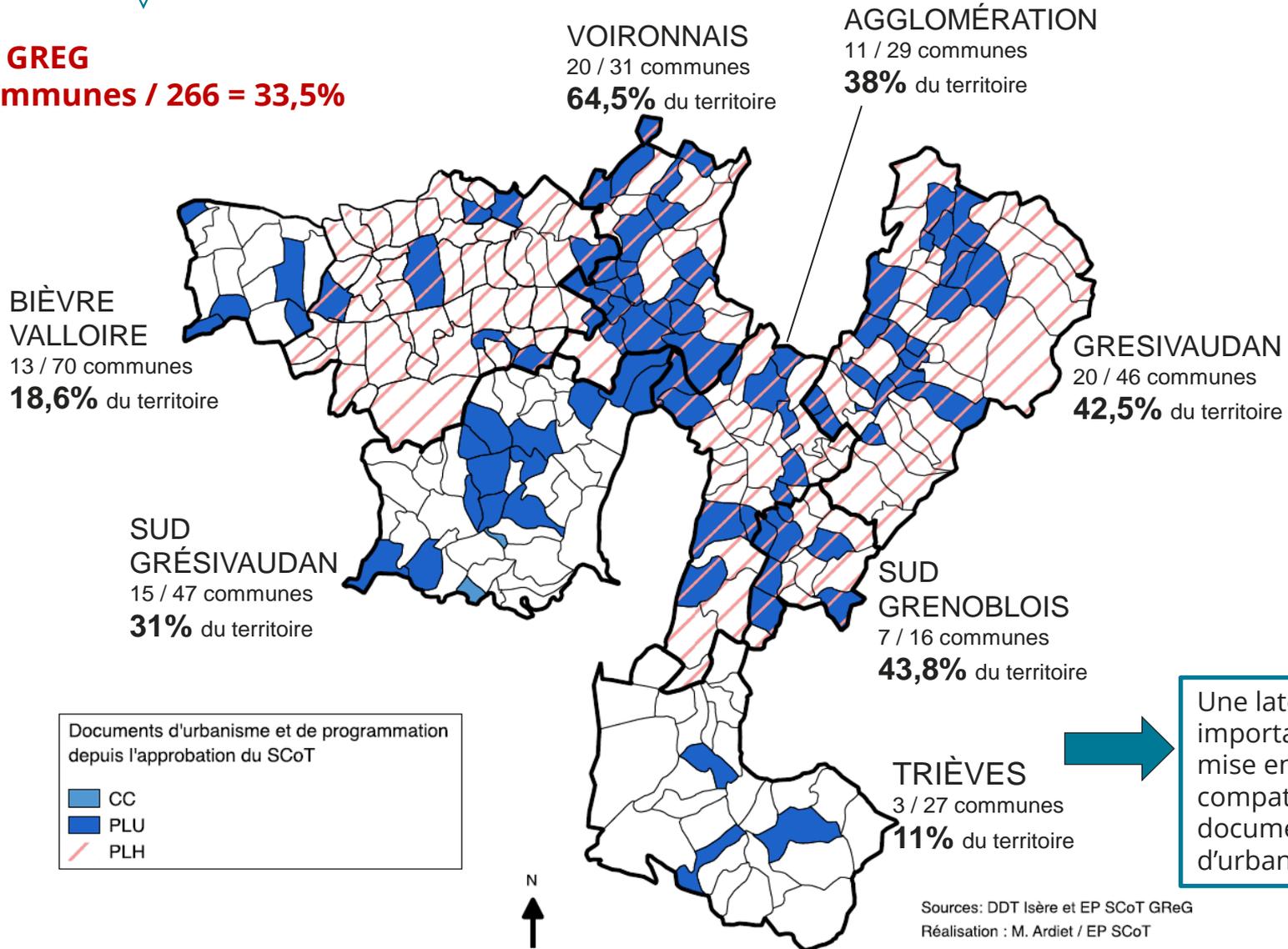
COMMUNES AYANT APPROUVÉ UN DOCUMENT D'URBANISME DEPUIS

I-1

L'APPROBATION DU SCOT (AU 31 JANVIER 2018)

SCOT 2030

Total GREG
89 communes / 266 = 33,5%



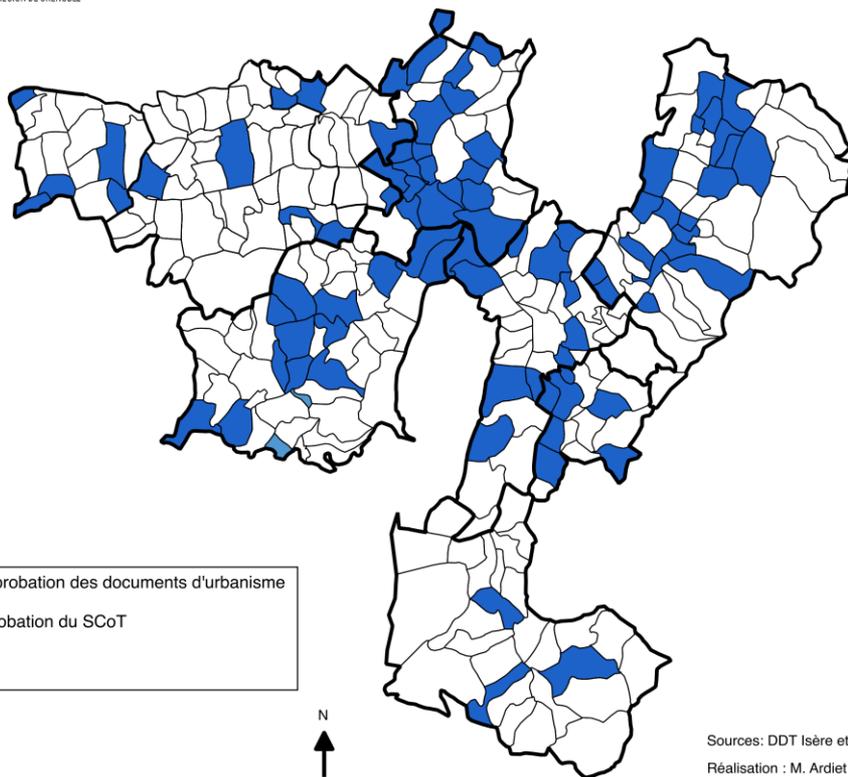


I-1 ÉTAT DES LIEUX DES DOCUMENTS D'URBANISME

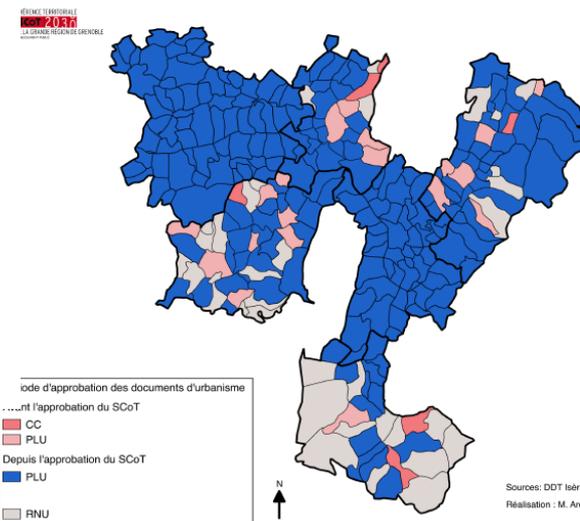
SCoT 2030

Total GREG : 89 communes / 266 (33,5%) ayant approuvé un document d'urbanisme depuis l'approbation du SCoT (Au 31 janvier 2018)

Les documents d'urbanisme au 31/1/2018



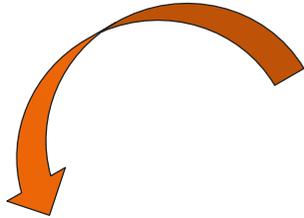
Perspective à moyen terme de l'évolution des documents d'urbanisme et de leur compatibilité avec le SCoT





II ÉLÉMENTS ÉCLAIRANT LE BILAN

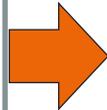
ÉVOLUTIONS, ANALYSES ET DÉBATS :



1. L'attractivité de la GREG s'est elle maintenue ?

3 matériaux complémentaires :

- Ce qui est observé
- Retours d'expériences
- Résultats thématiques des enquêtes



- Est-ce que l'on va ou pas dans la bonne direction par rapport aux orientations ?



- Est-ce que les objectifs fixés ont été atteints ?



- Les évolutions constatées sont-elles potentiellement imputable au SCoT ?



2. Quelle évolution du système économique local ? Quelles capacité de résilience de la GREG ?



II-1

L'ATTRACTIVITÉ DE LA GREG S'EST ELLE MAINTENUE ?

> GRANDE ATTRACTIVITÉ : DÉMOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE, EMPLOI, TOURISME, GRANDE ACCESSIBILITÉ

> ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE : CADRE DE VIE (PAYSAGE, ESPACES PUBLICS, LOISIRS NATURE), OFFRE DE SERVICES, ÉQUIPEMENTS (SANTÉ, CULTURE, ÉDUCATION, SPORT)

*L'attractivité est la capacité du territoire à **attirer des entreprises et des populations** (habitants, retraités, étudiants, touristes...)*



II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ

SCoT 2030

Ce que dit le SCoT

Buts : « Conforter l'attractivité de la région grenobloise en jouant de ses spécificités tout en renforçant les coopérations avec les métropoles régionales ».

Orientations et objectifs

- **Conforter l'ensemble des moteurs de l'économie** (économie productive, économie présentielle, attractivité résidentielle et touristique, « écosystème » de l'innovation et transferts de technologie.

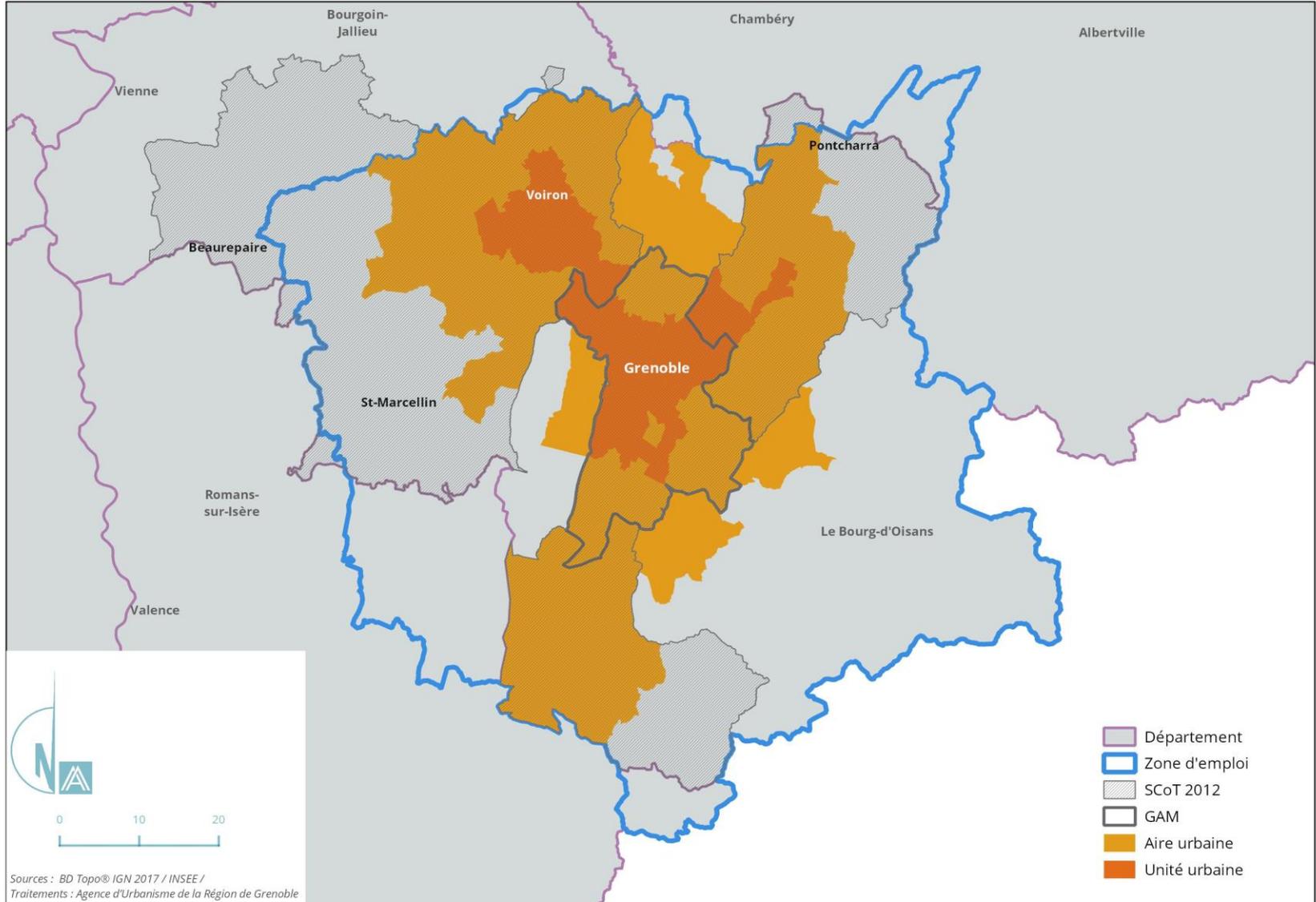
Rôle moteur du tryptique local recherche / université / haute technologie.

- **Développer les grands équipements et services structurants** contribuant au rayonnement et à l'attractivité du territoire (enseignement supérieur, santé, culture, sport, desserte aéroportuaire et ferroviaire...).
- **Améliorer les conditions de déplacement à longue distance** (grande accessibilité ferroviaire, aérienne, routière, accès aux grands sites touristiques).
- **Développer le tourisme sous toutes ses formes** et permettre la réalisation d'unités touristiques nouvelles, en lien étroit avec les territoires et les massifs environnant.

Le thème de l'attractivité n'entend pas être traité de manière exhaustive mais par la mise en avant de points saillants.

II.1 ZONAGES D'ÉTUDE

SCOT 2030





- > **ZE** : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

La zone d'emploi de Grenoble regroupe 351 communes couvrant toute la partie centrale et sud de l'Isère et débordant sur la Drome et la Savoie

- > **AU** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes périurbaines et rurales dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

L'aire urbaine de Grenoble regroupe 194 communes toutes situées en Isère et dans la GREG, hormis les communes iséroises des communautés de communes du cœur de Chartreuse et du massif du Vercors ainsi que quelques communes de l'Oisans.



II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ - DÉMOGRAPHIE

SCOT 2030

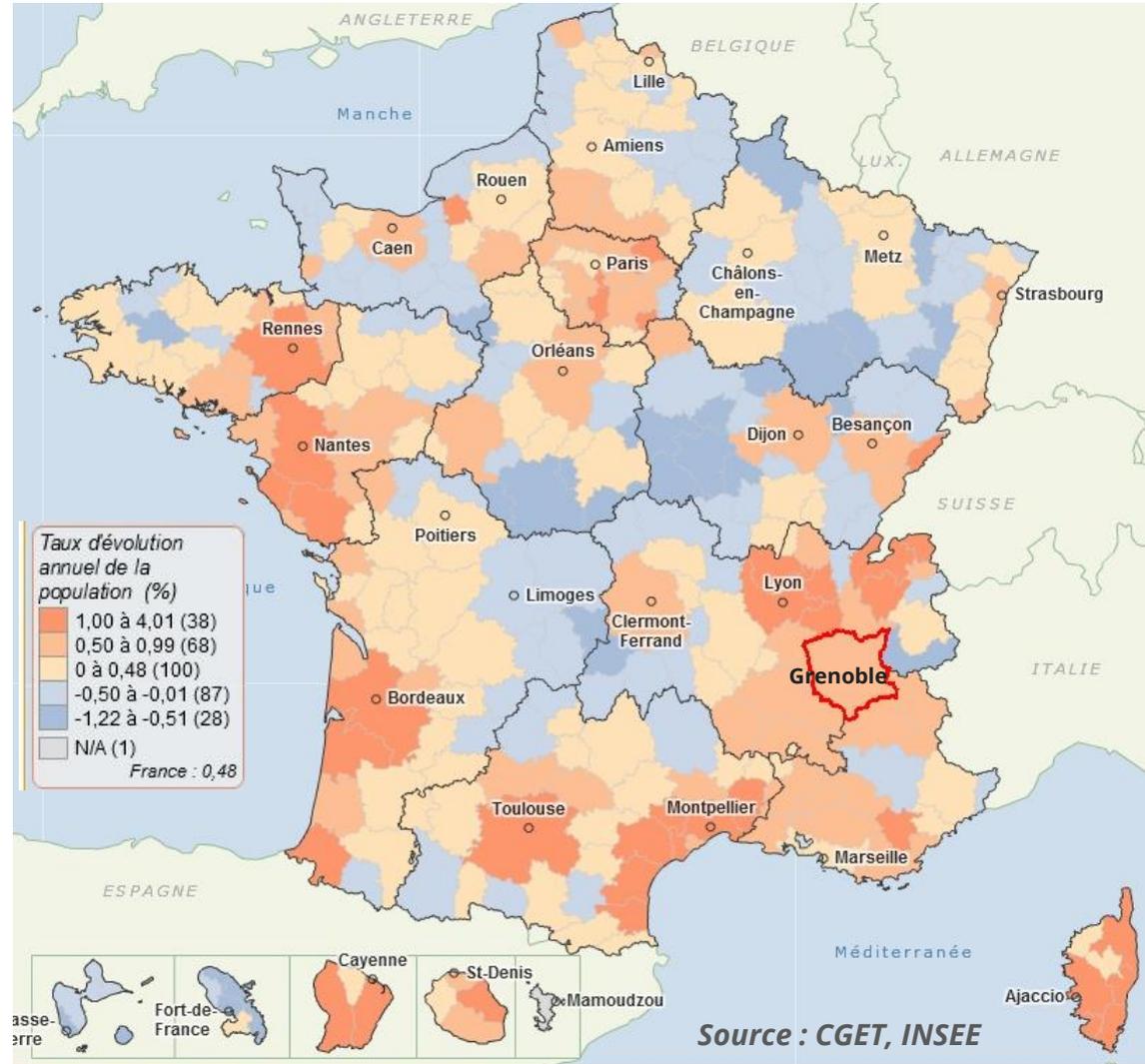
Taux d'évolution annuel de la population entre 2010 et 2015 Zones d'emploi

Avec 817 000 habitants, la zone d'emploi de Grenoble est la 10^{ème} de France au dernier recensement (même rang qu'en 2010)

Evolution démographique 2010-2015 :

ZE Grenoble : 0,6% par an

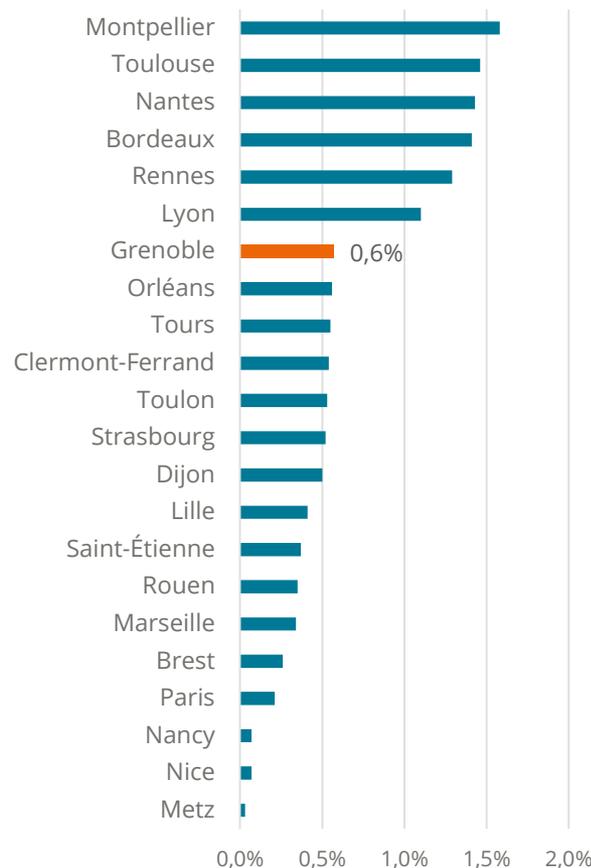
France métropolitaine : 0,5 % par an



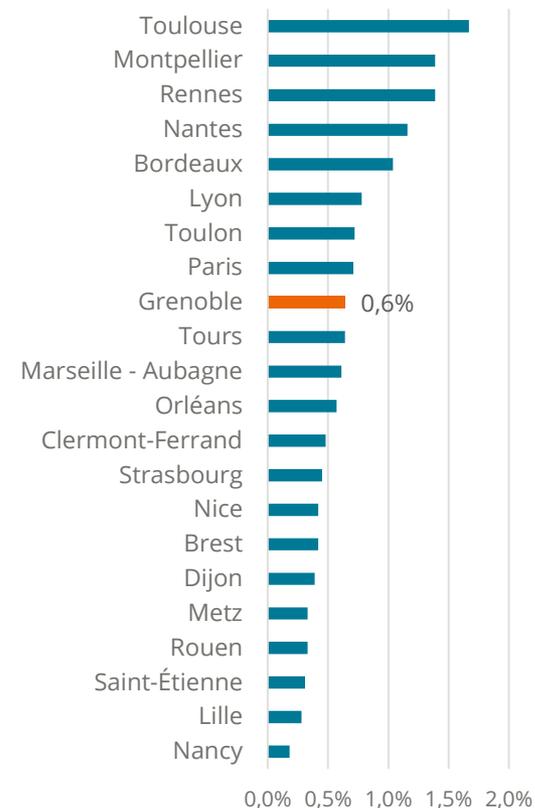
Dans un contexte national à la baisse, la croissance démographique de la zone d'emploi de Grenoble se maintient.

(le taux d'évolution démographique de la France métropolitaine est passé de 0,6% par an entre 1999 et 2010 à 0,5% par an entre 2010 et 2015)

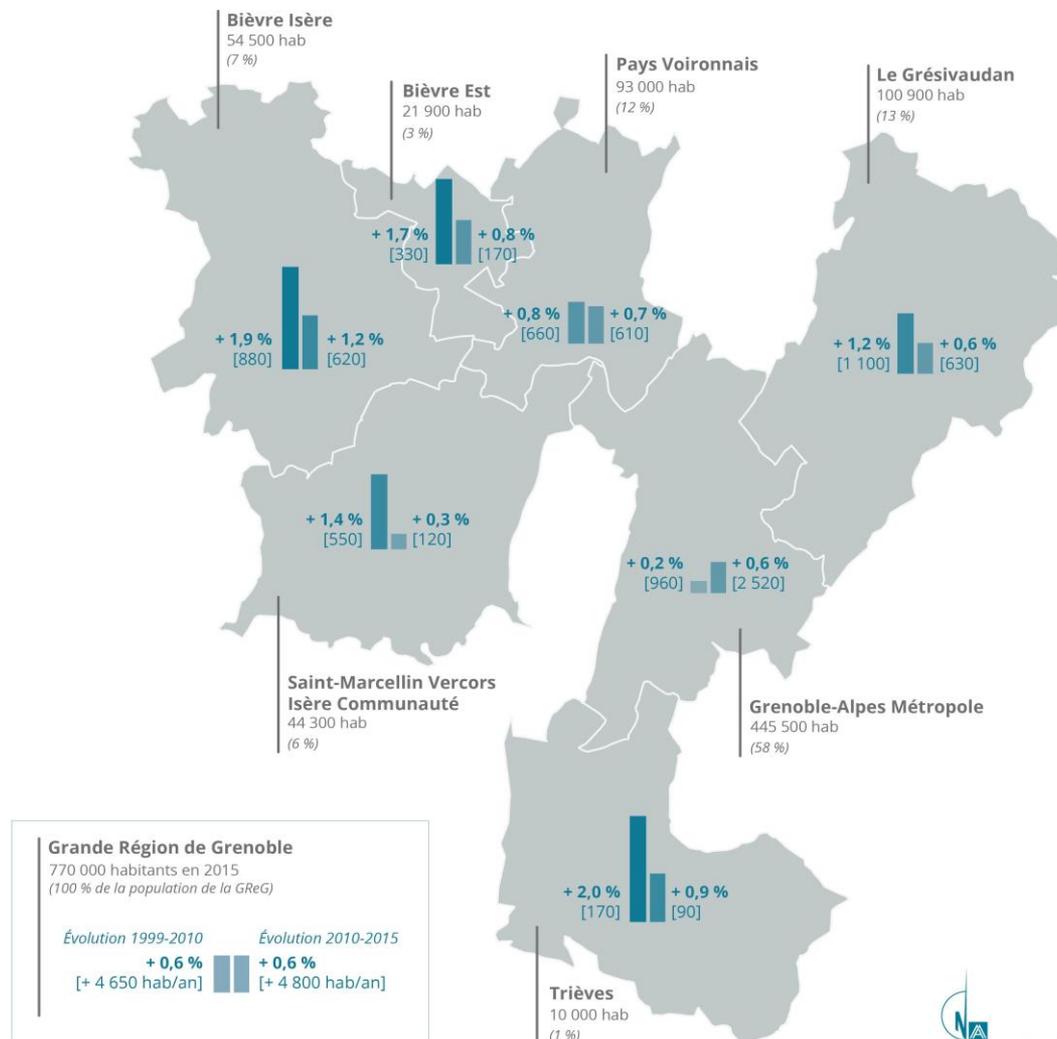
Taux d'évolution annuel de la population entre 2010-2015
ZE des 22 métropoles françaises



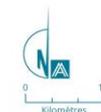
Taux d'évolution annuel de la population entre 1999-2010
ZE des 22 métropoles françaises



Evolution démographique annuelle des intercommunalités de la GREG Périodes 1999-2010 et 2010-2015



Sources : BD-TOPO® IGN, INSEE, exploitation principale des recensements 1999, 2010, 2015, Agence d'urbanisme de la région grenobloise - 10/18

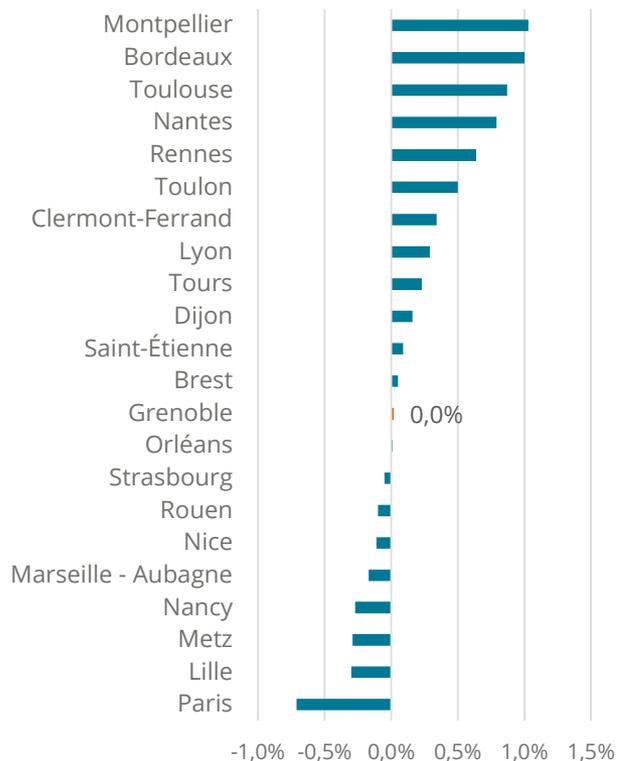




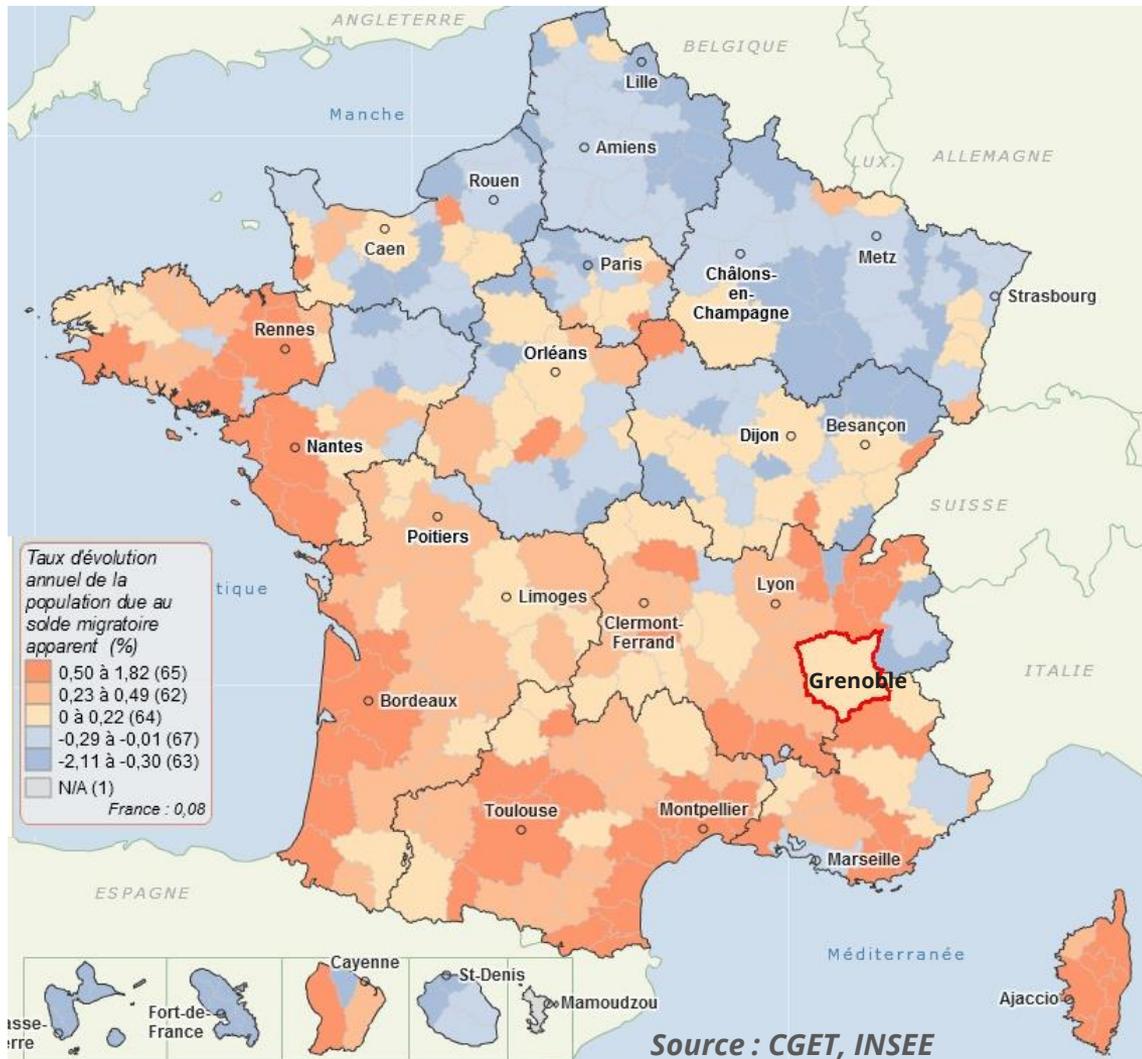
II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ - DÉMOGRAPHIE

Les échanges migratoires sont à l'équilibre, on compte autant d'arrivées que de départs. La croissance démographique est tirée par la natalité.

Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent - 2010-2015
ZE des 22 métropoles françaises



Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent, entre 2010 et 2015 - Zones d'emploi





II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ - DÉMOGRAPHIE

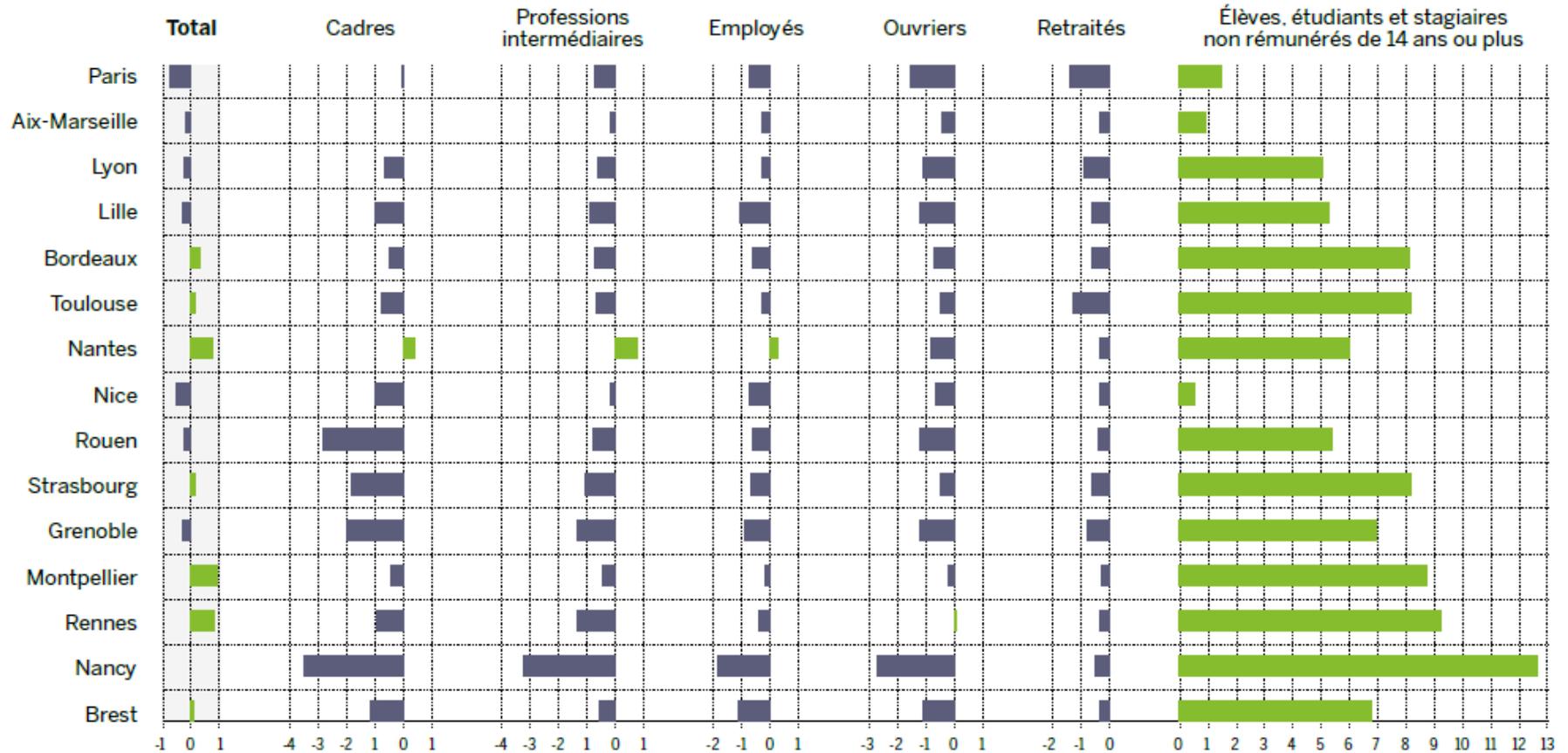
SCOT 2030

ZOOM sur les métropoles

> L'attractivité résidentielle des métropoles portée essentiellement par les étudiants

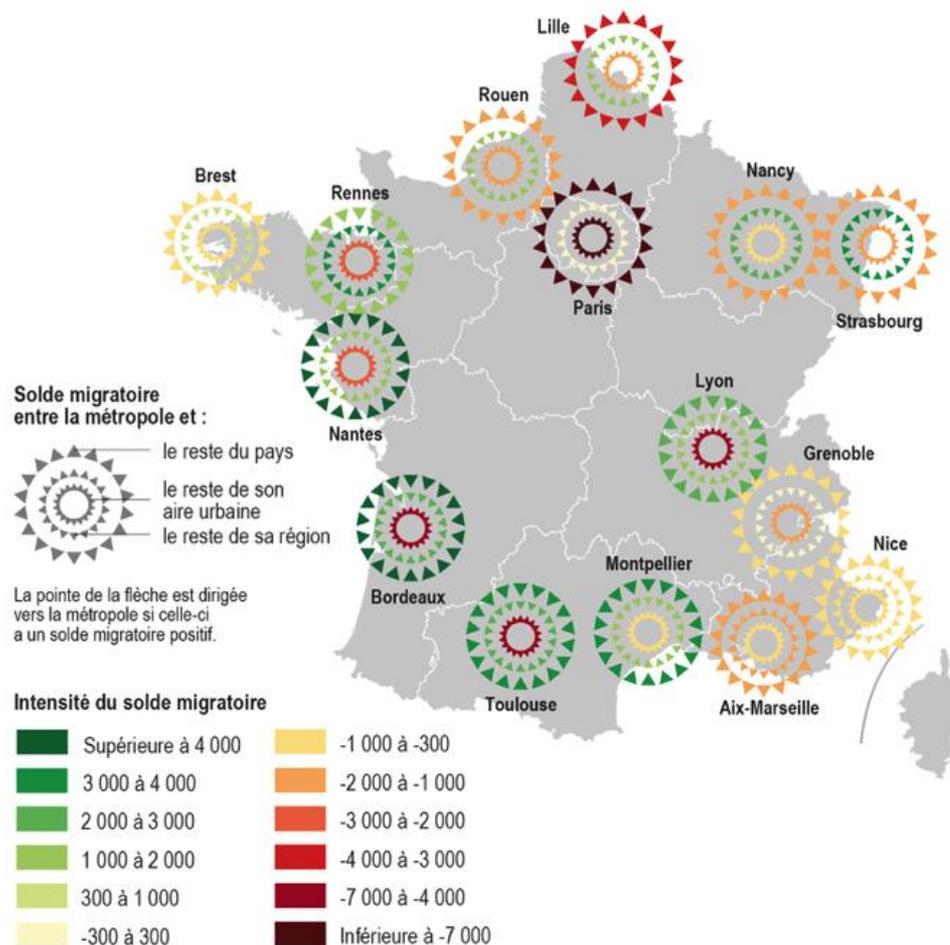
Taux de migration nette par catégorie sociale professionnelle

■ Excédent migratoire ■ Déficit migratoire



ZOOM sur les métropoles

> Attractive sur le plan régional, voire national, les métropoles connaissent toutes un mouvement de périurbanisation



- **Grenoble se classe parmi les métropoles attractives au niveau régional ; ses échanges avec le reste de son aire urbaine ou les autres régions françaises sont déficitaires**
- Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Lyon sont attractives sur les plans régional et national, tout en étant encore touchées par la périurbanisation.
- Paris, Aix-Marseille et Nice sont des métropoles où les soldes migratoires sont négatifs à toutes les échelles



II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SCOT 2030

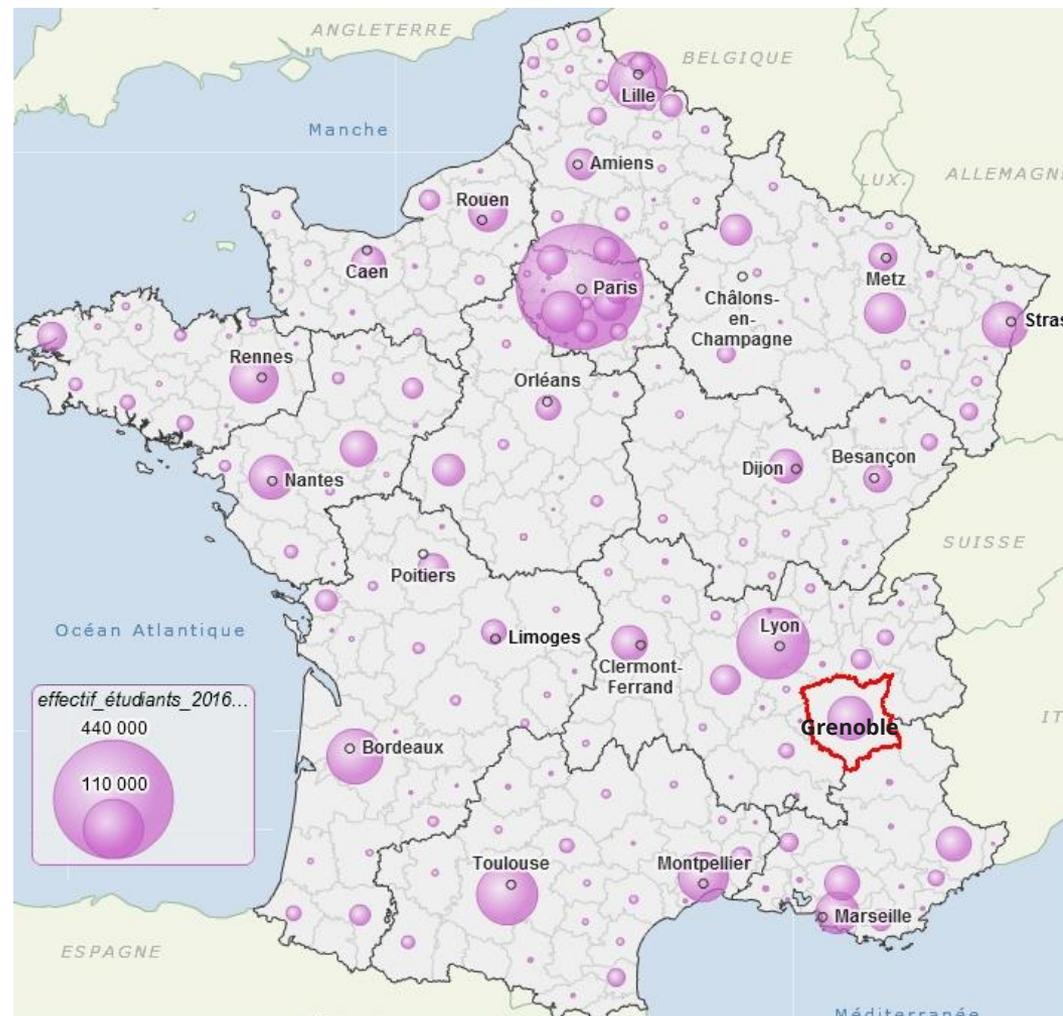
Nombre d'étudiants année universitaire 2016/2017 Zones d'emploi

Avec 59 700 étudiants inscrits, Grenoble est la 11^{ème} métropole de France (la 10^{ème} en 2011/2012)

Le poids des étudiants par rapport à la population totale y est cependant élevé :

Grenoble : 134 étudiants pour 1000 habitants

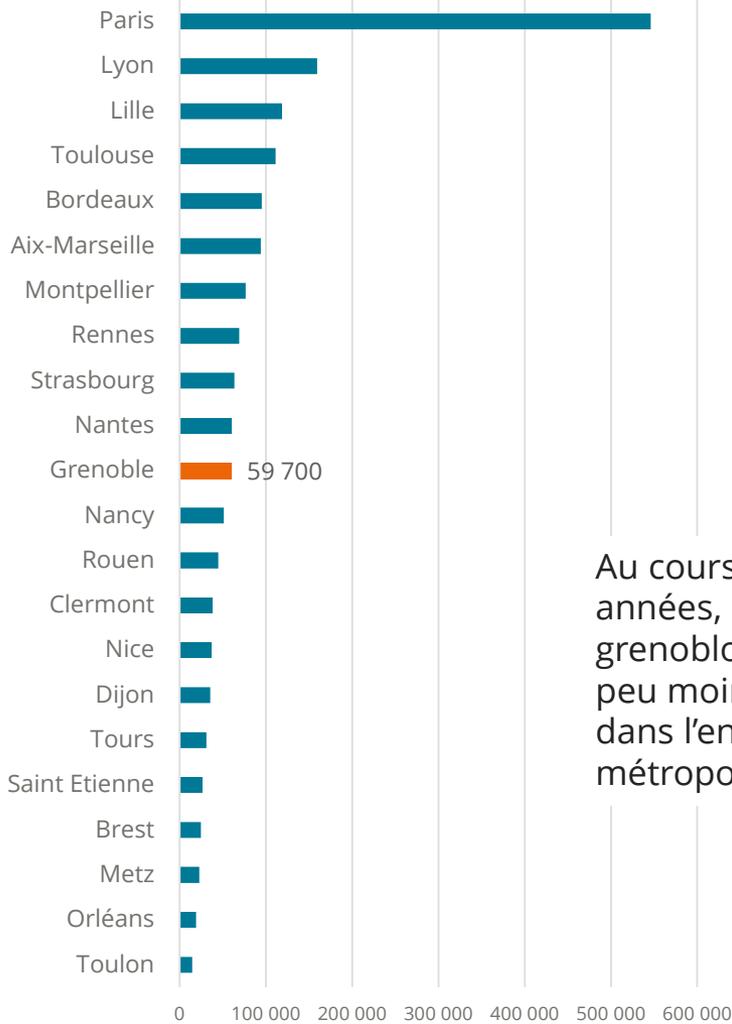
Ensemble des métropoles : 94 étudiants pour 1000 habitants



Source : MENESR

II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

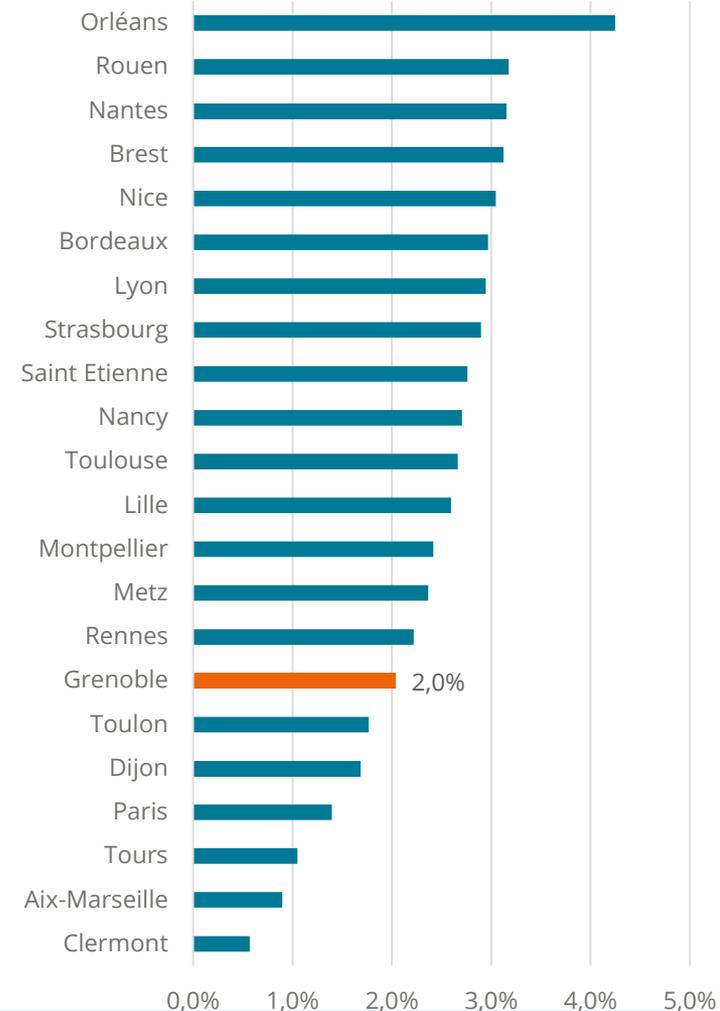
Nb d'étudiants inscrits 2016 / 2017
Métropoles françaises



Au cours des cinq dernières années, les effectifs d'étudiants grenoblois ont augmenté un peu moins vite (2,0% par an) que dans l'ensemble des métropoles (2,1% par an).

Source : MENESR

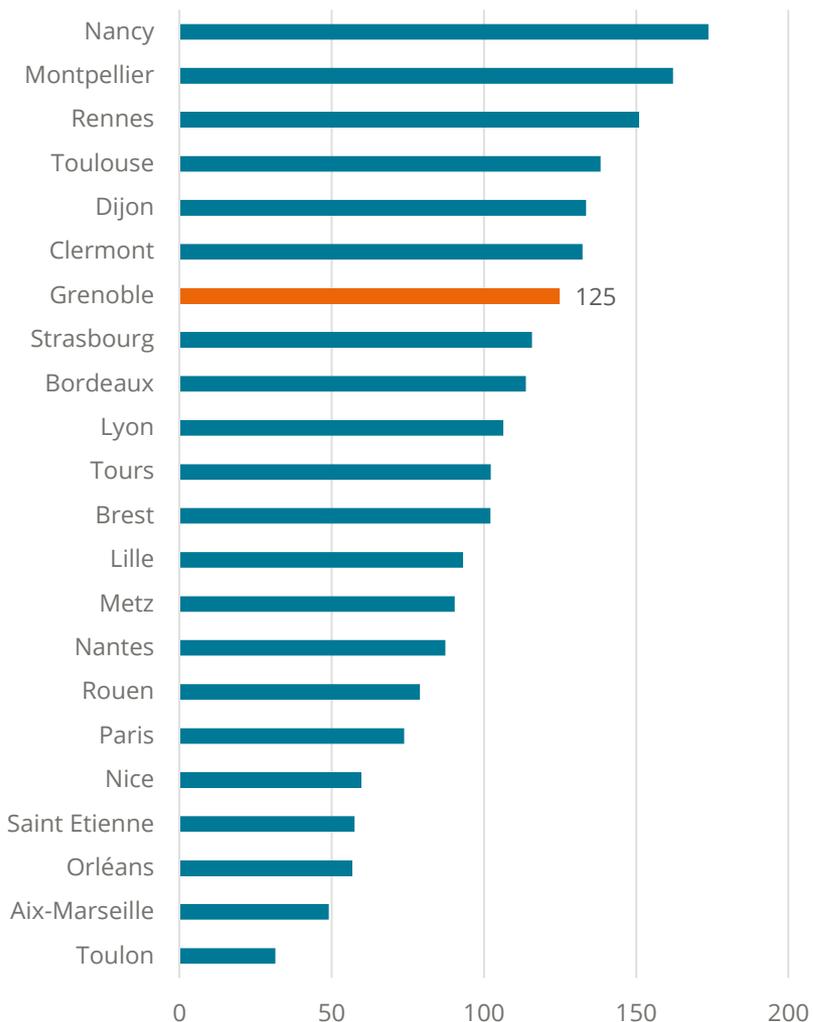
Evolution du nombre d'étudiants entre 2011/2012 et 2016/2017
Métropoles françaises



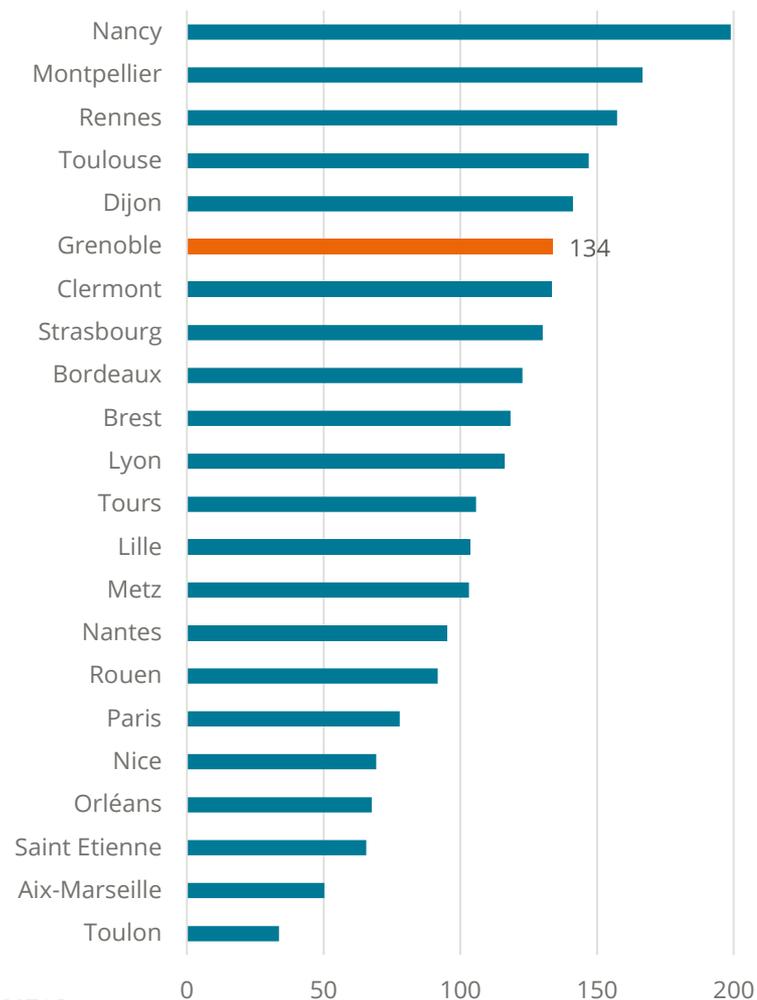
II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SCOT 2030

Nb d'étudiants pour 1000 habitants en
2011/2012



Nb d'étudiants pour 1000 habitants en
2016/2017



Source : MENESR

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi entre 2010 et 2015

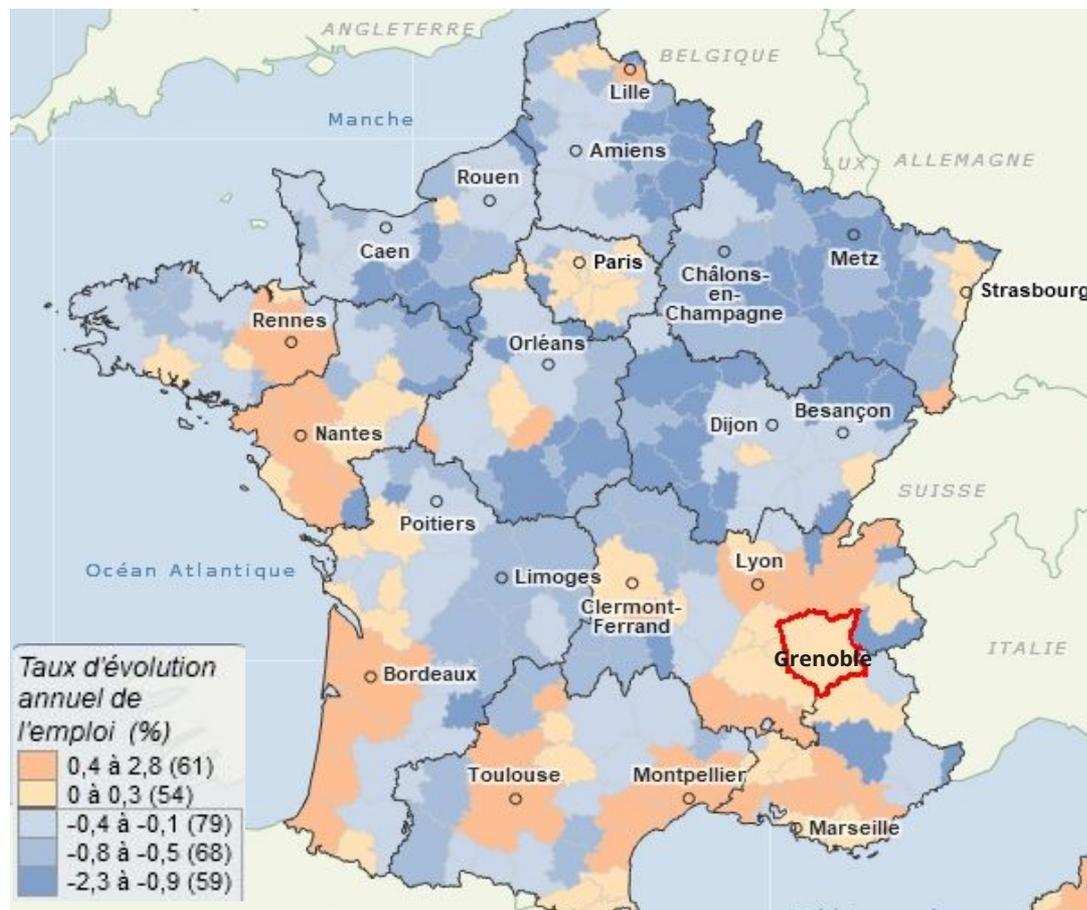
Offrant 344 000 emplois, la zone de Grenoble est la 11^{ème} de France au dernier recensement (10^{ème} en 2010)

Evolution de l'emploi 2010-2015 :

Grenoble : - 0,02 %

France métropolitaine : - 0,03 %

- > Une stagnation du nombre d'emplois
- > Des zones d'emploi avec une métropole plus dynamiques : Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon...



Source : CGET, INSEE



II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ - EMPLOI

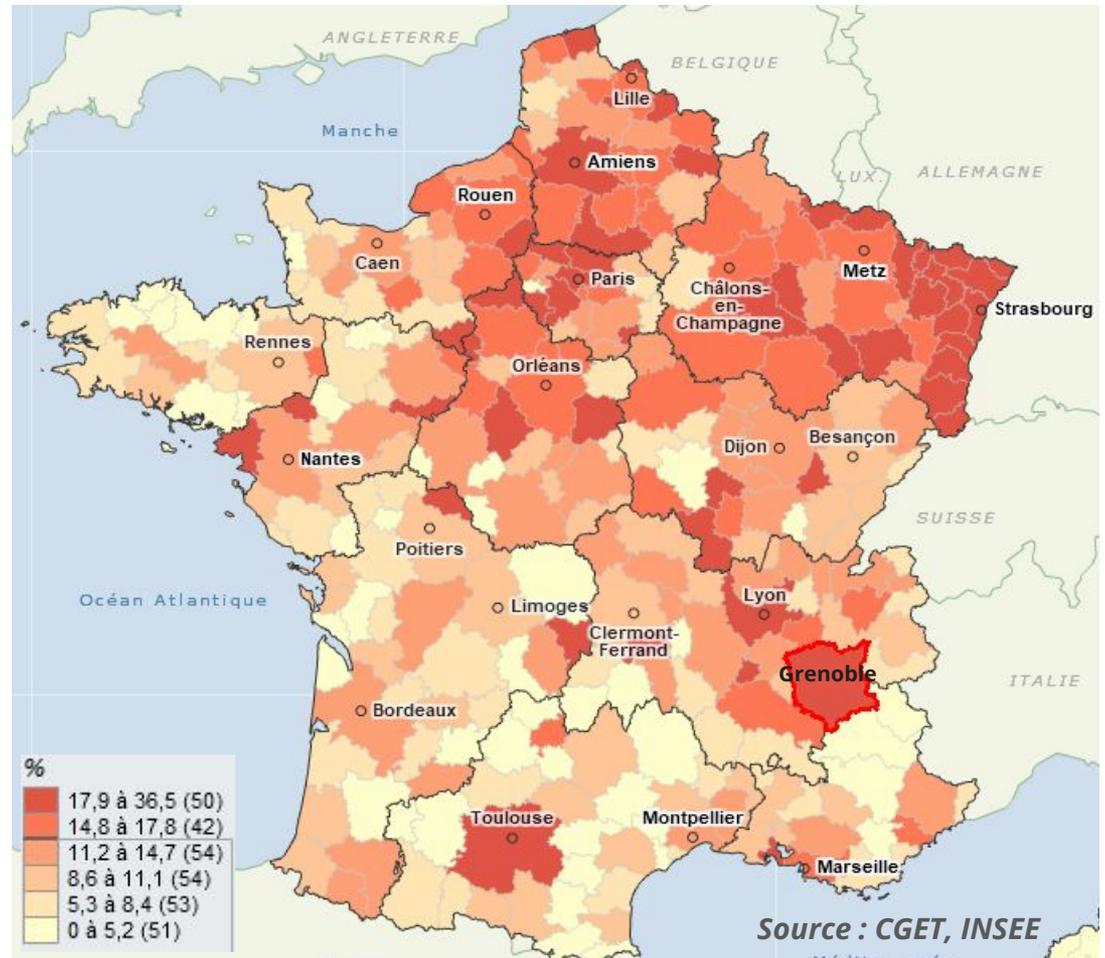
SCOT 2030

Part des salariés travaillant pour une entreprise étrangère en 2013

ZE Grenoble : 17,9 %

France métropolitaine : 14,8 %

- > Une part d'emplois sous pavillon étranger notable et lié à la spécificité du tissu économique grenoblois tourné autour de la recherche, de l'industrie et de l'innovation



II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ – TOURISME

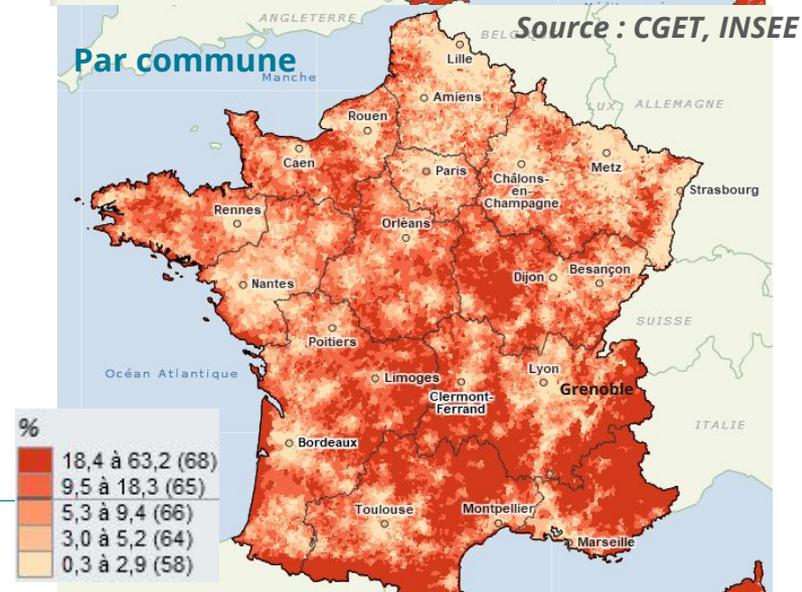
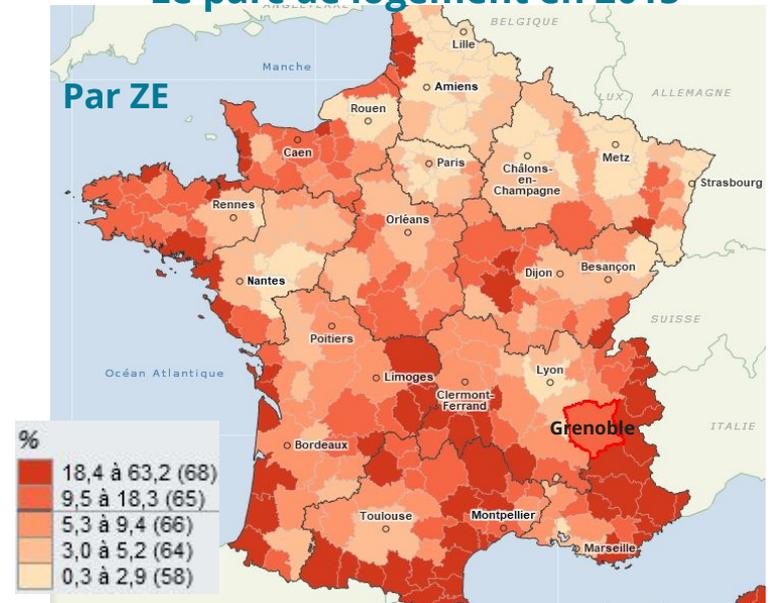
SCOT 2030

ZE Grenoble : 11,3 %

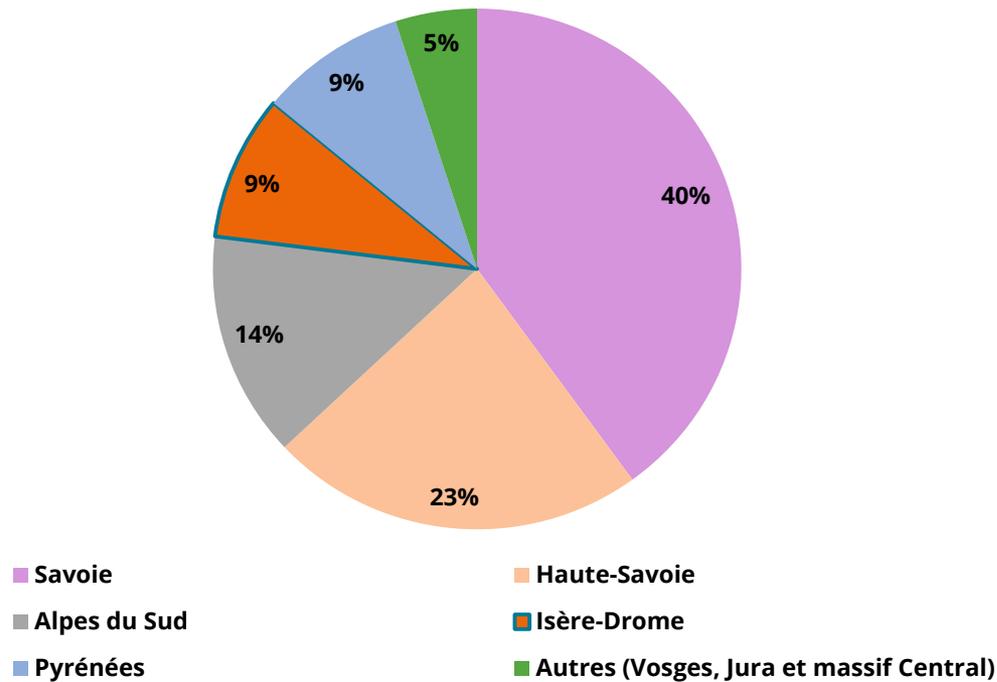
France métropolitaine : 9,5 %

- > Une zone d'emploi adossée à la chaîne alpestre qui concentre des résidences secondaires

Part des résidences secondaires dans Le parc de logement en 2015



Part de marché en journée skieurs par massif en moyenne entre 2014 et 2017



Source : Domaines skiables de France

> A l'échelle française, une activité touristique liée au ski notable pour l'Isère

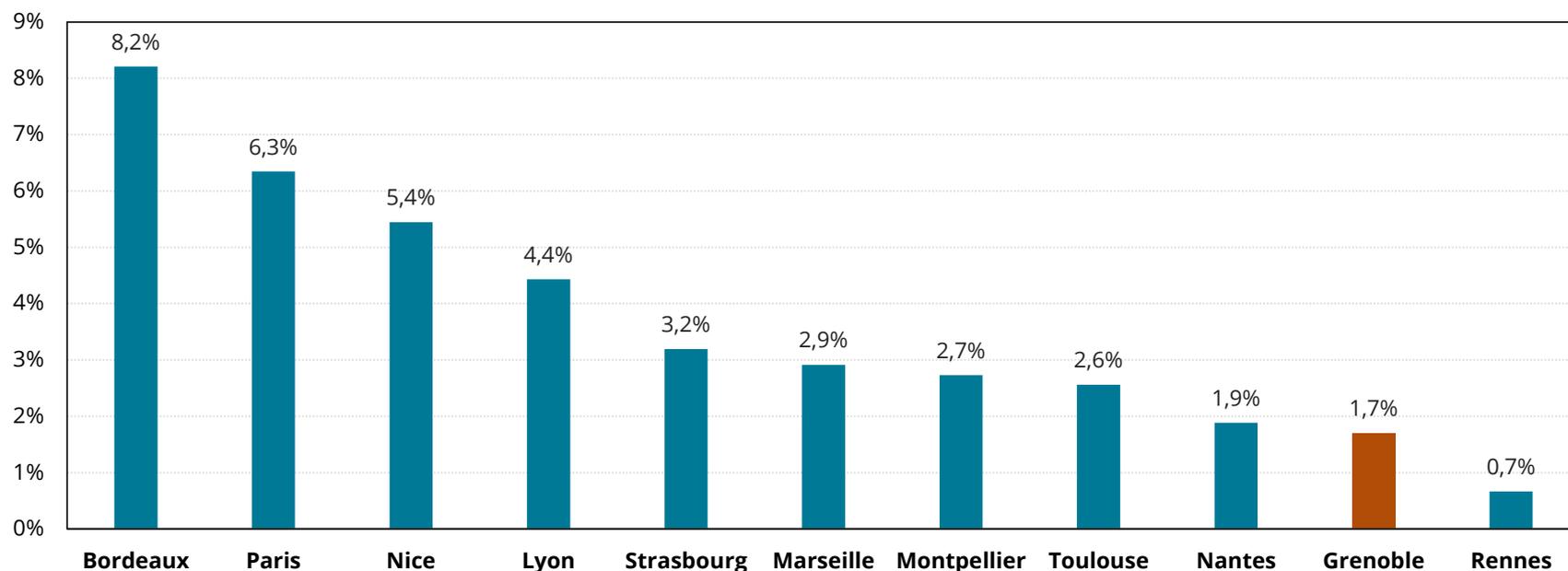


II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ – TOURISME

SCOT 2030

Part des logements mis en location sous airbnb, relevés entre fin 2017 et début 2018

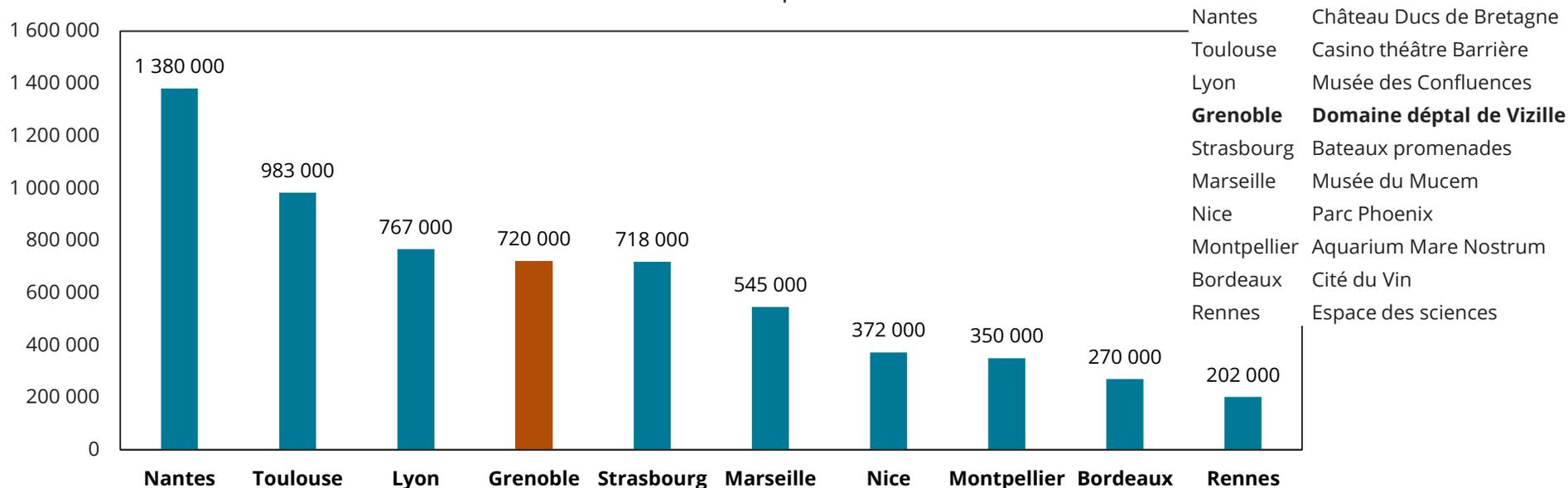
Sources : observatoire-airbnb.fr et INSEE



- > Une part de logements mis en location chez airbnb faible en comparaison avec d'autres métropoles

Nombre de visiteurs dans le site touristique majeur de chaque métropole (hors Paris IDF) en 2016

Sources : Atout France et presse



- > Le domaine départemental de Vizille, site touristique majeur pour la métropole grenobloise recoupant un nombre important de visiteurs

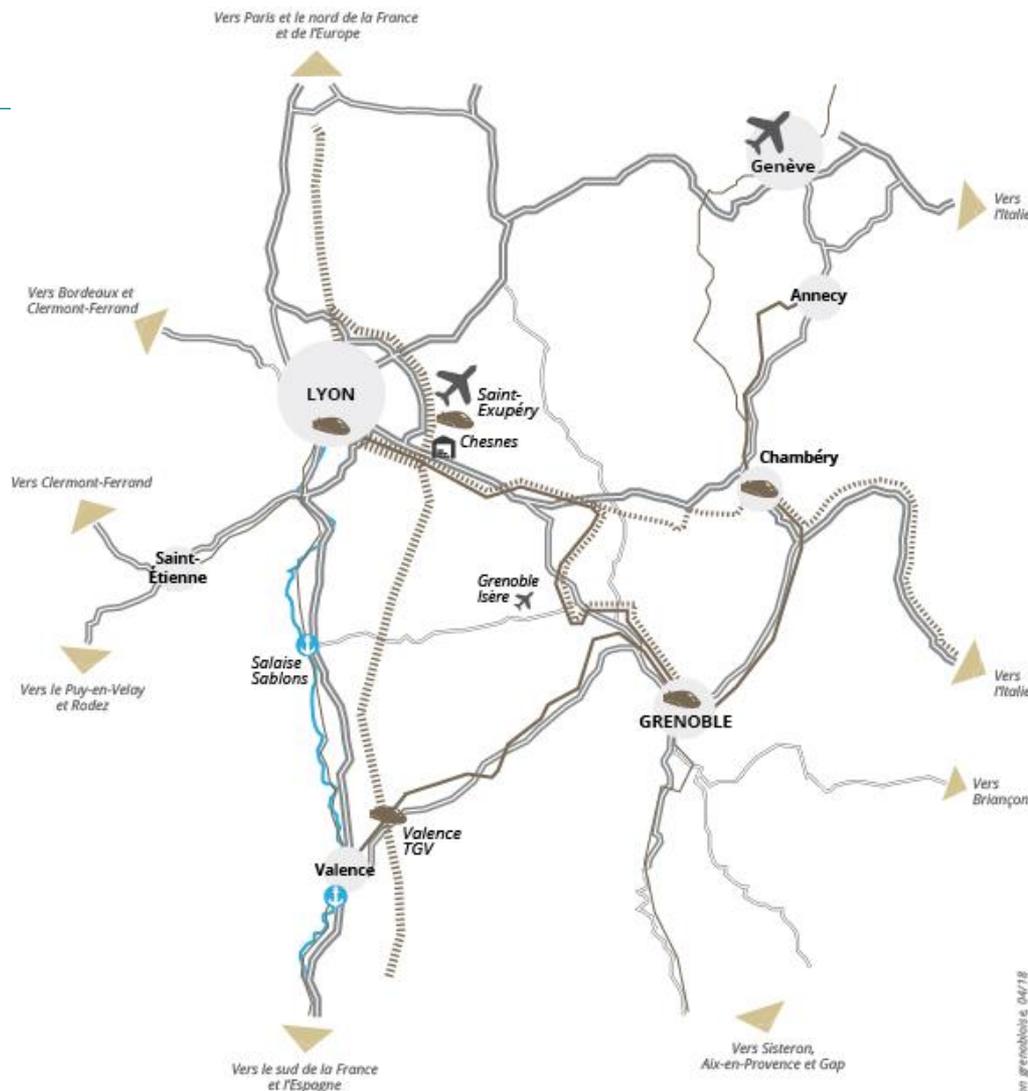


II.1 GRANDE ACCESSIBILITÉ

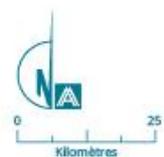


- > Ce que dit le SCoT
- > Une amélioration des connexions ferroviaires vers Paris, Lyon, Valence et Chambéry, et du lien vers les aéroports de Lyon et Genève
- > Une amélioration et une sécurisation des liaisons routières vers les Alpes du Sud

- > Ce qui a été réalisé
- > Des connexions ferroviaires qui ont peu évolué (malgré l'aménagement du Sillon Alpin Sud finalisé en 2013), voire qui se sont dégradées (Grenoble-Lyon, Grenoble-Gap). Une mobilisation en cours pour l'amélioration de la ligne Grenoble-Lyon
- > Des navettes vers les aéroports qui ont été reprises par le privé (réseau OUIBUS)
- > Un plan de modernisation et de sécurisation des liaisons routières vers les Alpes du Sud (N85 et D1075) défini en 2018 (cofinancement Etat-départements)



Dessertes TGV	Routes et autoroutes
▬▬▬▬▬ Forte fréquence	▬ Autoroutes
▬▬▬▬▬ Fréquence plus faible	▬ Grandes liaisons routières
Gares desservies par les TGV (susceptibles d'être utilisées par les voyageurs au départ ou à destination de Grenoble-Alpes Métropole)	Aéroports
	Aéroports
Dessertes TER à long parcours autour de Grenoble	Logistique
▬ Forte fréquence	Ports fluviaux
▬ Fréquence plus faible	Parc d'activités logistiques internationales



Sources : IGN, INSEE, Agence d'urbanisme de la région grenobloise, 04/18



II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ - L'ANALYSE EN BREF

SCOT 2030

Principaux Constats

> Démographie

- Un maintien de la croissance démographique, dans un contexte national d'infléchissement de l'évolution de la population
- Des échanges migratoires à l'équilibre, mais faibles en comparaison d'autres métropoles



> Université

- Une très forte présence des étudiants
- Une plus faible croissance des effectifs que d'autres territoires universitaires



> Emploi

- Un impact de la crise sur l'attractivité économique
- D'autres territoires métropolitains plus dynamiques : Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon...



> Tourisme

- Un environnement montagnard attractif, des sites d'intérêt touristiques
- Un déficit d'attractivité du tourisme urbain



> Grande accessibilité

- Un maintien du niveau de connexion (ferroviaire, aéroportuaire et autoroutière)





II.1 GRANDE ATTRACTIVITÉ - PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET QUESTIONNEMENTS

SCOT 2030

Quels enjeux pour demain ? Quels leviers activer ?

- > Pour un territoire attractif pour tous les publics (étudiants, jeune actifs, familles, retraités...) ?
- > Jouer sur l'offre d'enseignement et la qualité du cadre de vie pour renforcer l'attractivité universitaire ?
- > Diversifier les moteurs du développement économique (industrie, haute technologie, tourisme, santé-action sociale, commerce, services à la personne...) et s'appuyer sur la complémentarité entre les territoires de la GREG ?
- > Conforter la structuration et la valorisation à grande échelle de la filière touristique ?
- > Travailler collectivement pour rendre plus performante la grande accessibilité ?

Quelle gouvernance développer à l'échelle de la GREG et quelles modalités de travail ?

- > Construire la gouvernance pour porter une **politique d'attractivité globale** et organiser une **synergie** avec l'ensemble des acteurs du logement, du tourisme, de l'économie, des transports... ?
- > **Lier positionnement de la GREG et marketing territorial**, développer collectivement l'image de la région grenobloise en s'appuyant sur un socle commun, mener une politique de marketing territorial s'appuyant sur les atouts de la GREG et la complémentarité des territoires et valorisant les spécificités de chacun ?



II.1 ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

SCOT 2030

Ce que dit le SCOT

Buts : « Améliorer les qualités du cadre de vie, en intégrant les exigences environnementale, paysagère, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire »

Orientations et objectifs

- **Valoriser l'identité des territoires et les rapports entre les environnements urbains et naturels**
 - ✓ Protection et la valorisation des sites paysagers remarquables, valorisation du patrimoine bâti et touristique ainsi que l'architecture traditionnelle
 - ✓ Prise en compte des sensibilités visuelles et des vues dans les aménagements
 - ✓ Délimitation et qualification des coupures vertes paysagères
 - ✓ Limitation de l'urbanisation linéaire le long des axes routiers
- **Lutter contre la banalisation des paysages urbains, rendre la ville désirable et l'adapter au changement climatique** : qualité des entrées de ville, prévention des risques majeurs, réduction de l'exposition de la population aux pollutions et nuisances...

L'attractivité résidentielle est multiple et ne peut, certes, pas se résumer aux questions paysagères. Certains thèmes ont été abordés lors des précédents séminaires.

Lac de Paladru



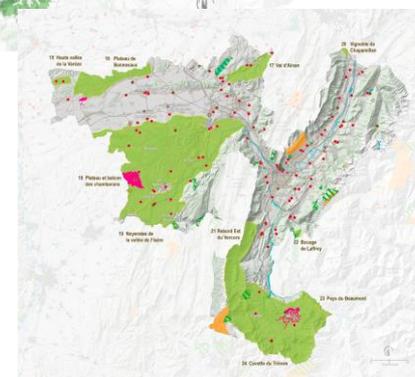
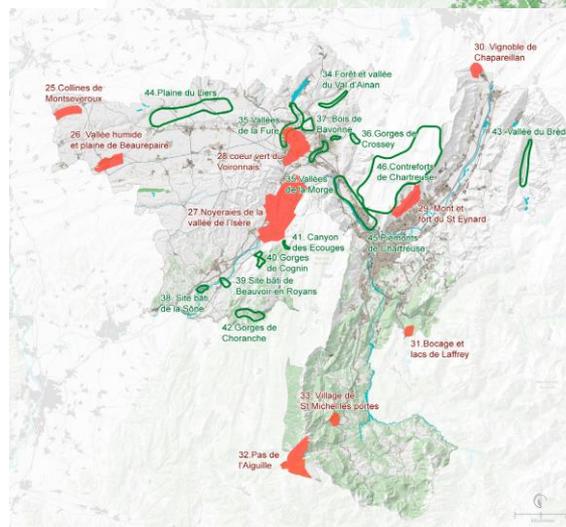
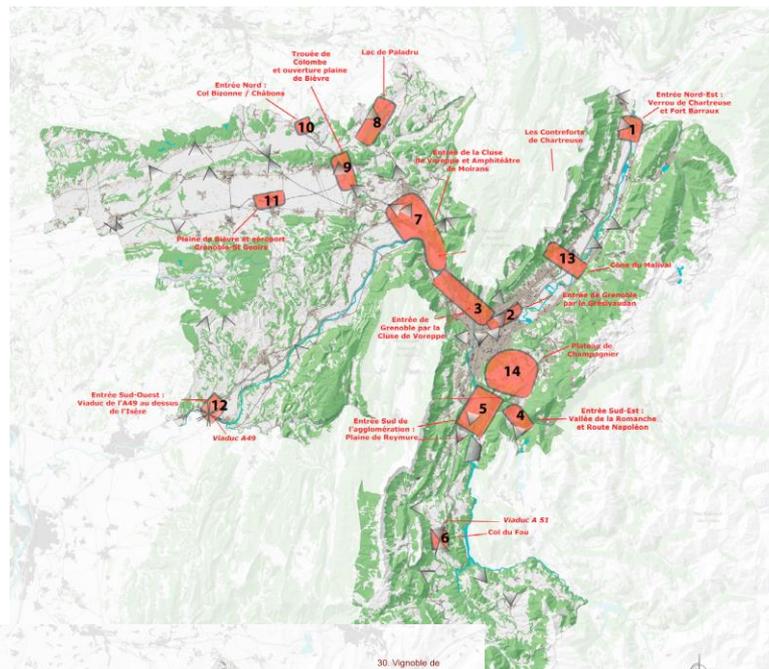
Ce que dit le SCoT

La valorisation des sites paysagers remarquables

« 2.1.1.1 Valoriser les 14 sites d'enjeux majeurs pour qu'ils continuent à être les vecteurs de l'image et du rayonnement du territoire,

2.1.1.2 Protéger et valoriser les paysages ruraux patrimoniaux en prenant en compte les orientations définies pour chacun des sites,

2.1.1.3 Protéger et valoriser les unités paysagères singulières et les sites d'intérêts paysagers locaux. »



EX. DE PRISES DE VUES RÉALISÉES EN 2012 SUR LES « SITES PAYSAGERS REMARQUABLES » DU SCOT À PRÉSERVER ET VALORISER

SCOT 2030

1. Fort Barraux



3. Plaine de Noyarey



4. Vallée de la Romanche



5. Plaine de Reymure



6. Col du Fau



7. Cluse de Voreppe



8. Lac de Paladru



9. Trouée de Colombe



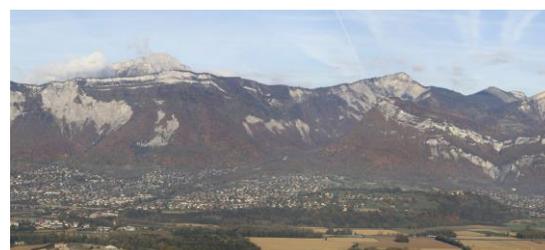
11. Plaine de Bièvre



12. Viaduc A49



13. Cône du Manival



14. Plateau de Champagnier



Photos : David Greffe / AURG

Constat et éléments d'analyse

- > **Des sites majeurs étudiés et déclinés dans certains territoires**
 - Le SDS du Pays Voironnais à travaillé sur la déclinaison des site majeurs du SCoT sur son territoire. Et sur leur valorisation par le biais de la photographie et de la pédagogie.
 - Les PLUi en cours ont travaillé sur la prise en compte de ses sites majeurs et leur valorisation.

- > **Une création de nouveaux sites patrimoniaux ou d'enjeux majeurs**
 - Dans le cadre du travail sur le changement de périmètre du Scot de nouveaux sites d'enjeux majeurs ou sites patrimoniaux ont été délimités sur le périmètre du Parc de Chartreuse notamment.

- > **Une prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme**
 - Dans les documents d'urbanisme, les communes mettent en œuvre dans leur PADD , règlements et OAP les outils permettant la valorisation des espaces paysagers.
 - Réalisation de l'OAP paysage sur la Métropole.

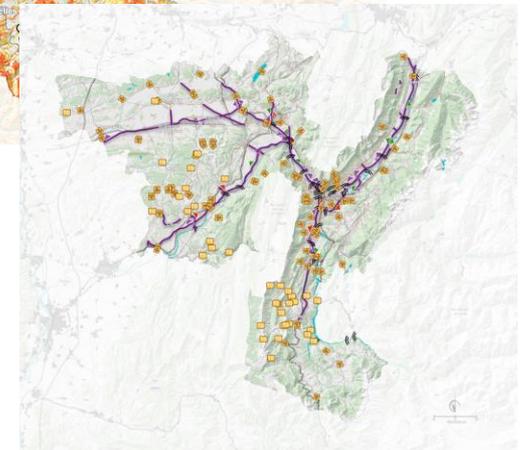




Ce que dit le SCoT

La prise en compte des vues

« 2.1.2.1 Limiter l'urbanisation dans les secteurs de sensibilité visuelle et veiller à son intégration paysagère,
2.1.2.2 Préserver et mettre en valeur les vues emblématiques de la région grenobloise,
2.1.2.3 Protéger et mettre en valeur les vues depuis les principales voies de communications et les ponts,
2.1.2.4 Protéger et valoriser les points de vue sur le grand paysage depuis les espaces urbanisés. »





Constat et éléments d'analyse

- > **Déclinaison de la prise en compte des vues dans les documents d'urbanisme**
 - Les PLUi en cours ont travaillé sur la prise en compte de ses vues (dans le RP, dans le règlement et dans les OAP) et sur la mise en avant de nouvelle vue à protéger (par le biais d'inventaires).
 - Les Plui ont notamment travaillé finement sur les vues présentent dans les coteaux et sur l'impact de l'urbanisation dans les coteaux depuis les plaines.

- > **Mise en œuvre d'un Observatoire photographique des Paysages dans le Pays Voironnais.**
 - Le Pays Voironnais à travaillé avec le Pays d'Art et d'Histoire pour mettre en œuvre le suivi des vues identitaires du SCoT sur son territoire
 - Le SDS du Pays Voironnais a travaillé également sur la déclinaison et le suivi de nouvelle « vues » sur le territoire, à une échelle plus fine, et développe la pédagogie en lien avec les scolaires par le biais de cette thématique (mise en avant de 80 nouvelles vues).

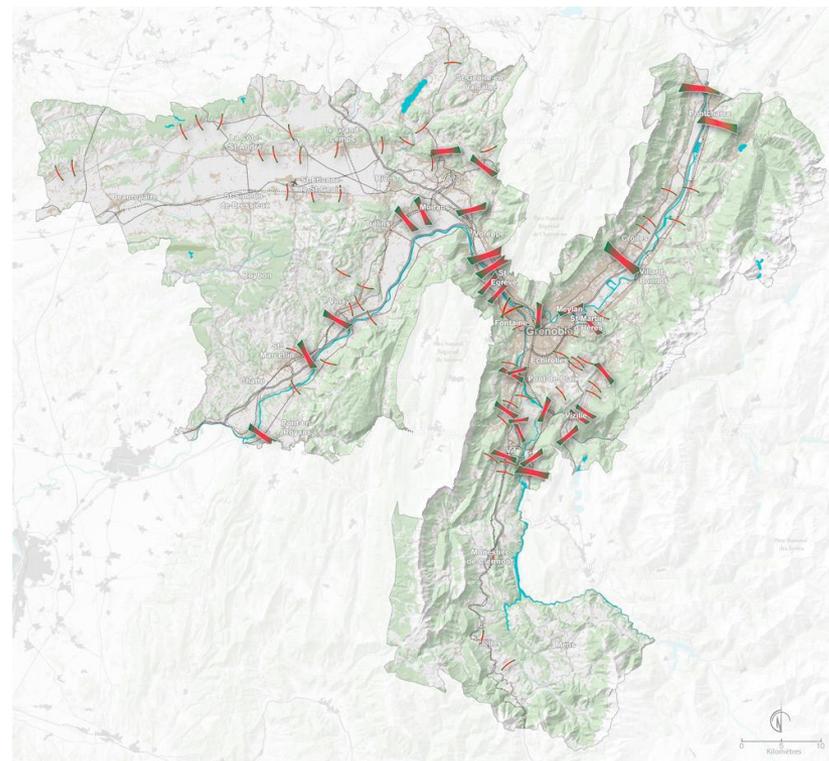
- > **La déclinaison de la prise en compte des vues depuis les axes principaux n'a pas encore été développée.**



Ce que dit le SCoT

Les coupures vertes paysagères

- « Conforter la lisibilité des fronts bâtis et des silhouettes de bourgs, ainsi que des entrées de ville,
- Maintenir les coupures vertes principales et secondaires entre les espaces urbanisés,
- Préserver ou améliorer la qualité paysagère des limites entre l'urbanisation et la coupure verte. »



Constat et éléments d'analyse

- > **Prise en compte dans les documents d'urbanisme**
 - Eléments pédagogiques déclinés dans l'OAP paysage de la Métropole,
 - Prise en compte des coupures et de leurs enjeux dans le développement de projet urbain.
- > **Redéfinition de certaines coupures dans le cadre de la mise en œuvre de documents d'urbanisme (PIUi Métropole par ex.)**
 - Création de nouvelles coupures ou changement envisagé dans la typologie.
- > **Une orientation du SCoT qui demande à être plus déclinée.**

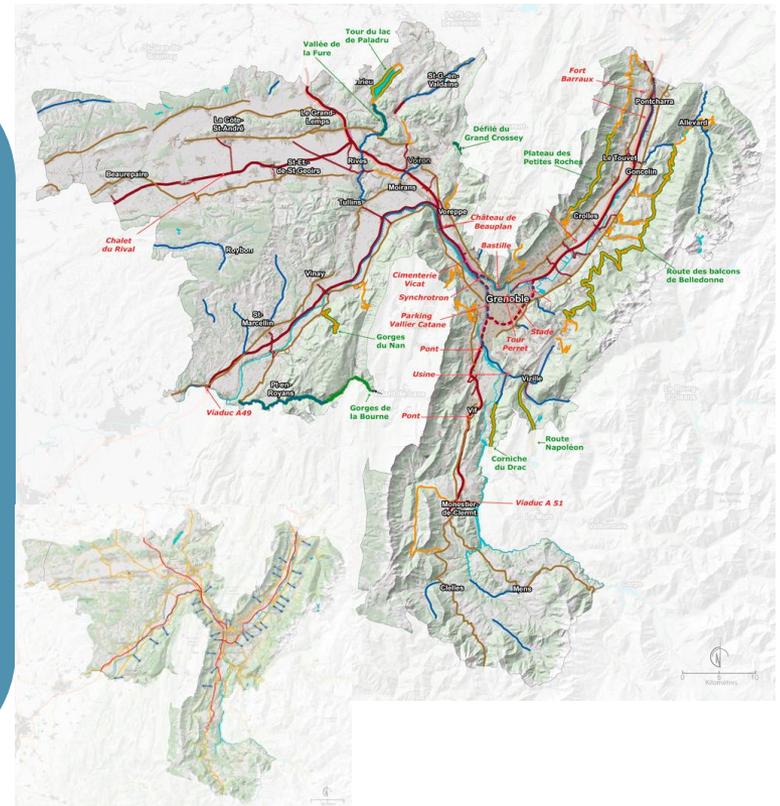


II.1

Ce que dit le SCoT

Les axes routiers paysagers (2.1.4)

- « Prévenir l'urbanisation linéaire le long des axes routiers.
- Améliorer la qualité des abords et préserver les vues sur le grand paysage depuis les autoroutes et les grands axes,
- Requalifier les principales voies de liaison intercommunale.
- Requalifier les axes urbains majeurs, les boulevards urbains et les traversées d'agglomération.
- Préserver es vues sur le grand paysage depuis les routes pittoresques, touristiques, de balcon et qualifier leurs abords.
- Préserver les caractéristiques paysagères des routes rurales.
- Valoriser les routes « portes de massif. »



Constat et éléments d'analyse

- > Dans les documents d'urbanisme réflexion sur le maintien des silhouettes de village et la diminution des continuums urbains,
- > Dans le cadre de l'OAP paysage de la métropole, valorisation des éléments paysagers concernant les routes pittoresques et es routes d'accès aux massifs (compléments effectués).
- > Mais globalement on note un manque de déclinaison règlementaire et de mise en œuvre.

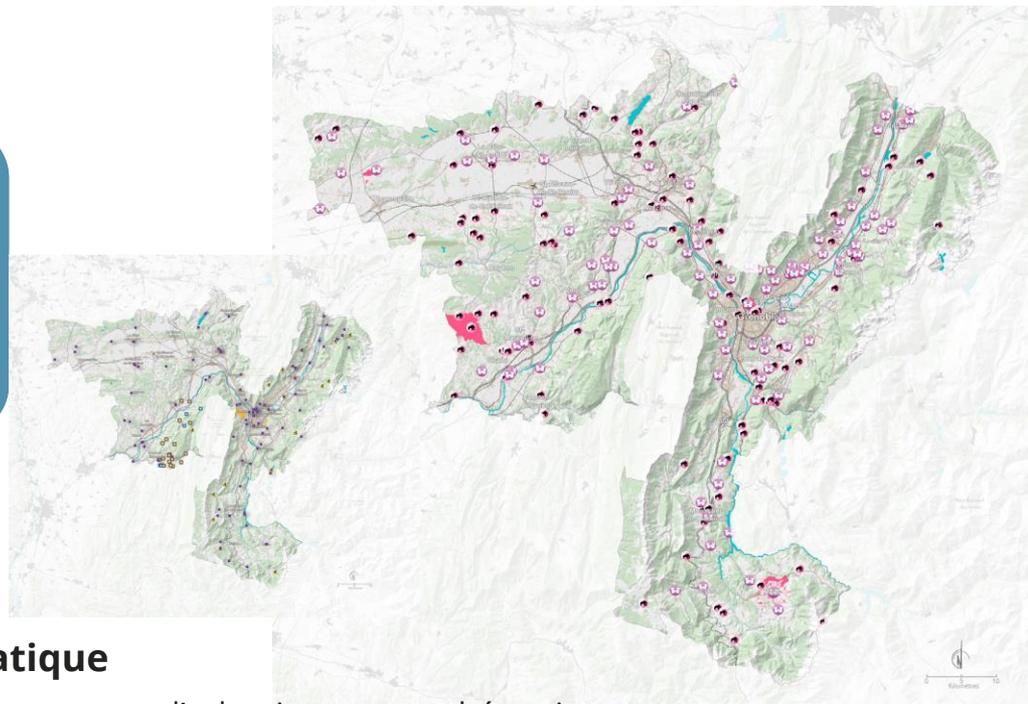


Ce que dit le SCOT

Le patrimoine bâti

« 2.1.5.1 Valoriser les éléments du patrimoine emblématique ainsi que les sites touristiques et de loisirs.

2.1.5.2 Préserver l'architecture traditionnelle et le patrimoine ordinaire ou vernaculaire. »



Constat et éléments d'analyse

> Les éléments du patrimoine emblématique

- Lors de la réalisation des PLUi et d'autres documents d'urbanisme, cette thématique a été bien développée, même si elle n'est pas exhaustive et si cela ne couvre pas tout le territoire de la métropole,
- Cette thématique a été prise en compte à tous les niveaux des PLUi en cours ou arrêté (RP, règlement, OAP, ...),
- Volonté de développer de nouveaux AVAP ou SPR sur certains territoires.



> L'architecture traditionnelle

- Déclinaison de la connaissance et de la prise en compte de cette thématique dans les PLUi en cours.



Ce que dit le SCoT

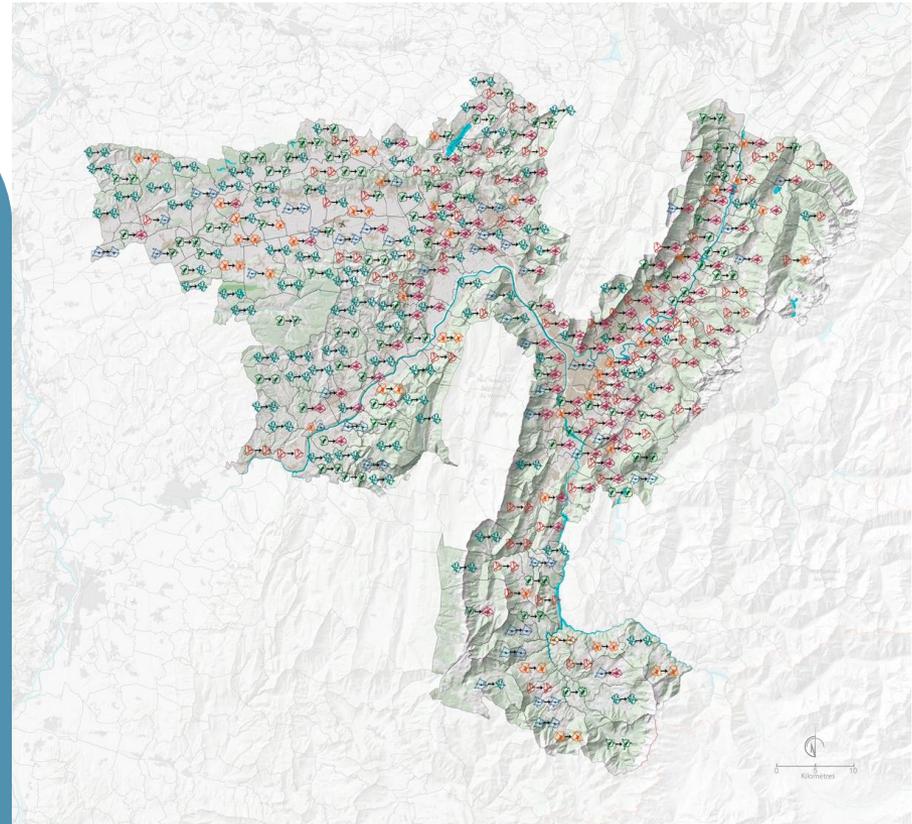
Les paysages urbains

« 2.2.1.1 Requalifier les tissus existants et prendre en compte la structure spatiale de l'urbanisation pour définir les projets de développement.

2.2.1.2 Adapter les nouvelles constructions à la topographie et au contexte paysager.

2.2.1.3 Maitriser la qualité des fronts urbains et notamment aux abords des axes de communication.

2.2.1.4 **Préserver et améliorer la qualité paysagère des entrées de villes, maîtriser l'évolution des paysages de carrefours et intégrer les zones économiques autour des grands axes. »**



	NOYAU tissu urbain dense et rassemblé autour d'un centre		CARREFOUR tissu urbain dense sur un croisement de routes		SATELLITAIRE un type prédominant et des hameaux satellites séparés par des espaces non urbanisés
	POLYNUCLEAIRE hameaux de même importance et séparés par des espaces non urbanisés		CONTINU pas de centre ou indifférenciable dans le tissu urbain lâche, homogène et continu		
	RUE(S) tissu urbain dense sur un ou plusieurs axes parallèles		DISPERSE pas de centre, tissu urbain discontinu, ruralité		



La protection des sites paysagers, du patrimoine et la lutte contre la banalisation du paysage urbain : **un sujet traité de manière approfondie, largement débattu et présentant peu de difficultés de traduction**

- > 73% des communes ayant approuvé ou arrêté un PLU / carte communale témoignent que la préservation des sites paysagers, du patrimoine et la lutte contre la banalisation du paysage urbain a fait l'objet d'échanges réguliers
(28% très souvent ; 45% assez souvent)
= **4ème sujet le plus débattu** après le confortement des espaces préférentiels de développement et la consommation d'espace et la production de logements neufs
- > 67% des communes ayant approuvé ou arrêté un PLU / carte communale considèrent que cette question a été bien traitée et 15% qu'elle a été traitée de manière excellente
= **1 des 3 objectifs du SCoT les mieux traduits** avec les objectifs relatifs à la maîtrise de la consommation d'espace aux yeux des communes qui y ont été confrontées
- > 60 % des communes ayant approuvé ou arrêté un PLU / carte communale ont estimé facile voire très facile la traduction des orientations et objectifs du SCoT dans ce domaine
(52% facile ; 7% très facile)
= **objectifs du SCoT les plus faciles à traduire** d'après les communes qui y ont été confrontées
- > 72% des communes ayant approuvé ou arrêté un PLU / carte communale considèrent que les orientations et objectifs du SCoT sont plutôt ou tout à fait facilitateurs
(50% plutôt aidant ; 22% tout à fait aidant)



Principaux constats et analyses de la mise en œuvre des objectifs paysagers du SCoT contribuant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle

> Pour la valorisation des sites paysagers

- Des enjeux bien compris et décliné dans les PLU/PLUI, des efforts à poursuivre sur certains territoires.



> Pour les perceptions visuelle et vues

- Le SCoT a permis une déclinaison sur certains territoires. Il faut poursuivre le travail sur l'ensemble du territoire de la GREG.
- La déclinaison de la prise en compte des vues depuis les axes principaux n'a pas encore été développée.



> Pour les coupures vertes

- Un manque de déclinaison des enjeux et objectifs mis en avant dans le SCoT



> Pour les axes routiers

- Un manque de déclinaison des enjeux et objectifs mis en avant dans le SCoT



> Pour la valorisation du patrimoine bâti

- Des enjeux bien compris et décliné dans les PLU/PLUI, des efforts à poursuivre sur certains territoires.



> Pour les paysages urbains

- Des déclinaisons dans le cadre de la métropole par le biais du Guide des espaces publics. Des déclinaisons potentielles dans le cadre du SDS de la CAPV



Principaux constats et analyses de la mise en œuvre des objectifs paysagers du SCOT contribuant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle

> La typo morphologie

- Lors de la réalisation des PLUi, cette thématique a été bien développée, et à permis des déclinaisons dans les règlements
- Cette thématique a été prise en compte à tous les niveaux des PLUi (RP, règlement, OAP, ...)



> L'intégration dans la pente et dans le paysage

- Prise en compte dans les PLUi en cours



> Les fronts urbains



> Les entrées de ville

- Déclinaison de la connaissance et de la prise en compte de cette thématique dans les PLUi en cours.



Autres constats sur des critères contribuant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle

- > **Sur l'offre en loisirs nature** : la GREG a, durant ces dernières années, développé une offre de premier plan, ainsi que les massifs l'environnant
- > **Sur l'amélioration de la qualité des espaces publics** : un état des lieux serait à produire, mais les efforts ont porté essentiellement au travers d'opérations urbaines, de projets de constructions



L'aurait on fait sans le SCoT sur les questions paysagères?

- > Déclinaison des sites d'enjeux paysagers, réalisation d'inventaires du patrimoine approfondissant la base donnée par le SCoT, travaux approfondis sur la typomorphologie : **un rôle d'entraînement joué par le SCoT**
- > L'inscription, dans le SCoT, des éléments les plus marquants pour l'identité du territoire a **permis d'initier une hiérarchisation des enjeux patrimoniaux** à l'échelle de la GREG, tout en invitant les collectivités à se questionner sur ce qui fait la spécificité de leur patrimoine local >> **le SCoT comme point de départ pour aller plus loin**



Doit on continuer dans la même direction? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ?

- > Le SCoT doit poursuivre pour **élargir l'assise territoriale** de sa mise en œuvre : observatoire photographique des paysages et déclinaison des sites paysagers, typomorphologie, patrimoine, espaces publics, intégration du bâti dans le paysage, ...
- > Pour les sujets pas suffisamment abordés : **comment, qui et avec quels moyens mobiliser autour de ces sujets : entrées de ville (enjeu éminemment transversal) intégration des zones économiques**, traitement des coupures vertes, valorisation des axes de découverte du paysage, règlements locaux de publicité... ?

Quelle gouvernance développer à l'échelle de la GREG et quelles modalités de travail ?

- > **Quelles modalités de travail avec les EPCI et acteurs concernés, y compris privés ?**
- > **Partenariat avec le Département ou la Région** à mettre en œuvre sur certaines thématiques : valorisation du patrimoine, mise en œuvre d'observatoire photographique du paysage (sites majeurs et sites locaux) et du patrimoine ?



II-2

EVOLUTION DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE LOCAL –

GRENOBLE-ALPES METROPOLE

DANS SON TERRITOIRE :

ANALYSE D'UN SYSTÈME ECONOMIQUE COMPLEXE

- Analyse des bases économiques de la GREG par rapport aux métropoles et autres aires urbaines de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Analyse de systèmes productivo-résidentiels imbriqués entre EPCI au sein de la GREG
- Quelles capacités économiques territoriales et leviers ?
- Quels types d'actions publiques développer pour conforter les points forts économiques et faire progresser les secteurs présents et d'intermédiation ?

Extrait de l'étude menée par **Magali Talandier** pour
l'Agence d'urbanisme

magali.talandier@univ-grenoble-alpes.fr

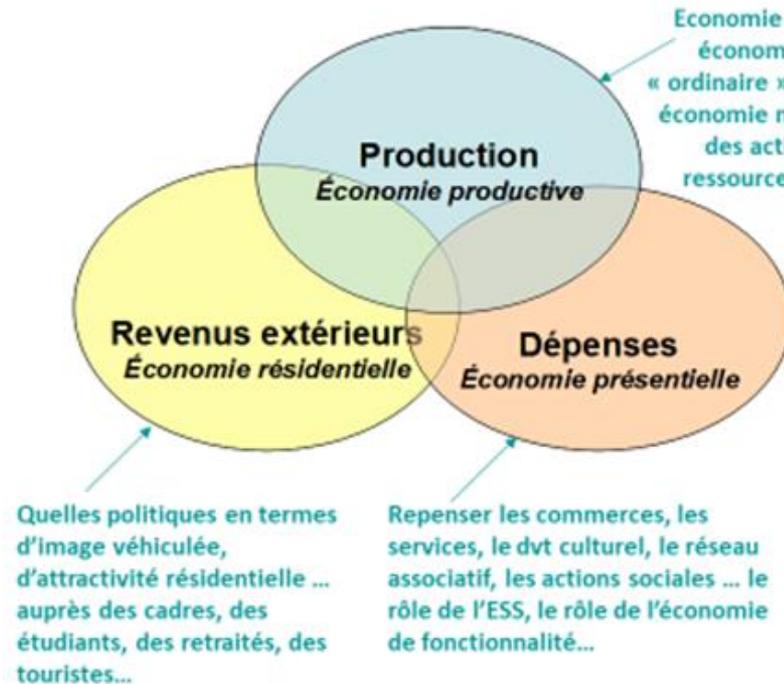


1. INTRODUCTION : NOUVELLES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES ET TERRAINS D'ETUDE
2. LES BASES ÉCONOMIQUES DES GRANDES AIRES URBAINES DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
3. LES ACTIVITÉS D'INTERMEDIATION : NOUVEL ENJEU ÉCONOMIQUE POUR LES TERRITOIRES ?
4. CAPACITÉS ÉCONOMIQUES TERRITORIALES
5. SPR
6. SYNTHÈSE ET CONCLUSION



1- NOUVELLES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES

L'enjeu du développement local est triple : **créer richesse** (économie ou base productive) ; **capter des richesses** (économie ou base résidentielle) mais également **faire circuler ces richesses** dans le territoire (économie ou sphère présenteielle).



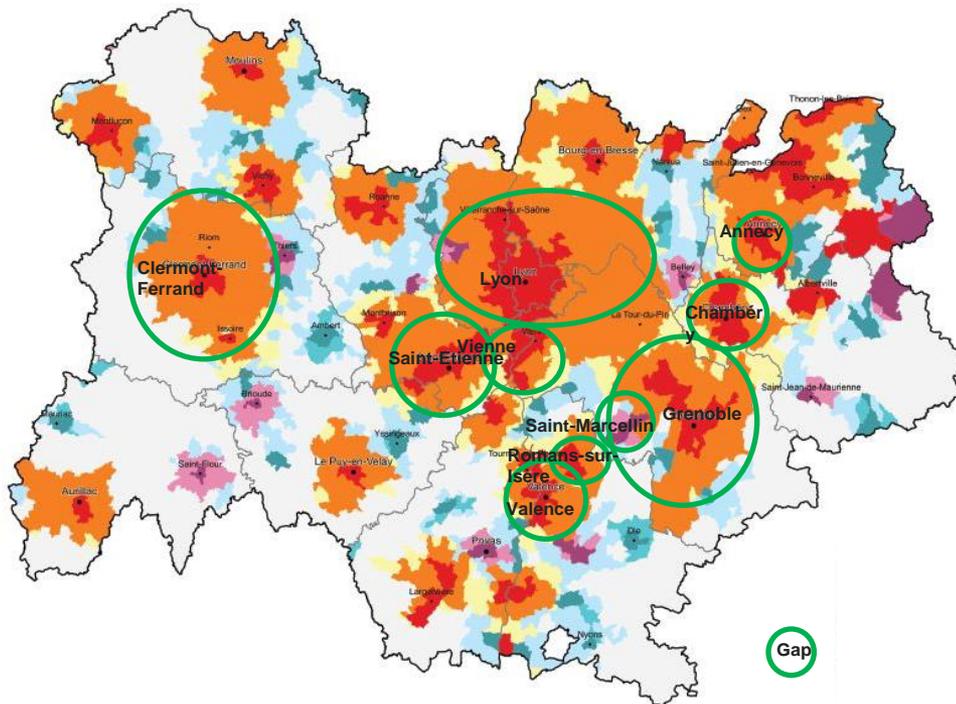
+ économie d'intermédiation

Construire les métropoles : ni un enjeu d'égalité, ni même de solidarité mais un enjeu de complémentarité et de réciprocité territoriale

-

Valeur ajoutée réciproque

Magali Talandier, 2014



Source : Magali Talandier, 2018 d'après Insee

Aires d'influence des villes (aires urbaines¹)

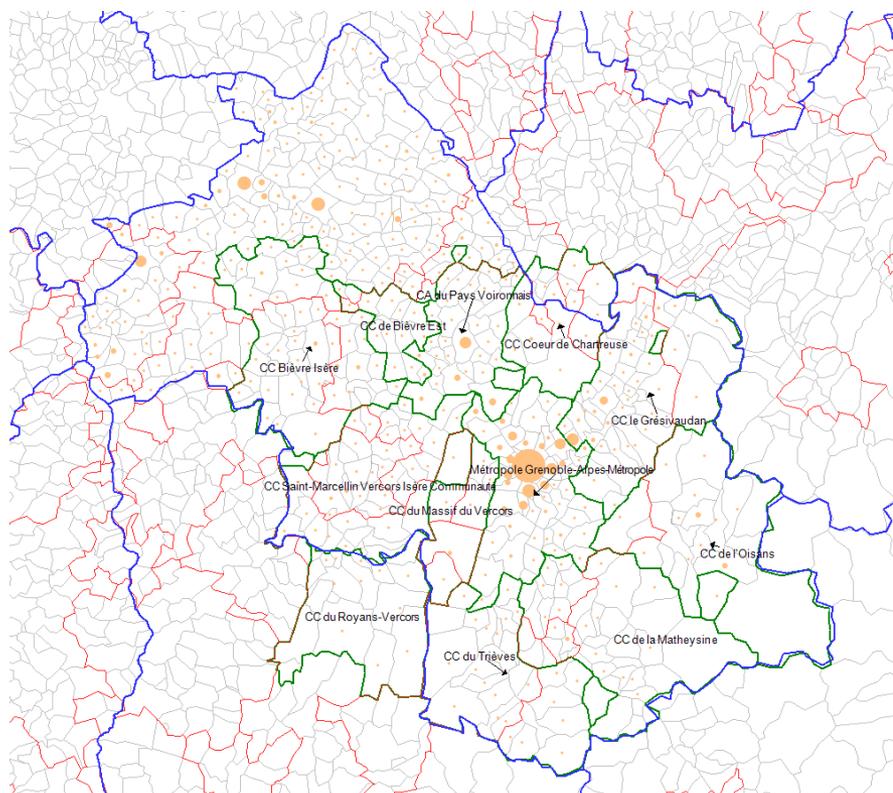
- Grands pôles
- Couronnes des grands pôles
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines
- Pôles moyens
- Couronnes des pôles moyens
- Petits pôles
- Couronnes des petits pôles
- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées, hors influence des pôles

11 aires urbaines retenues



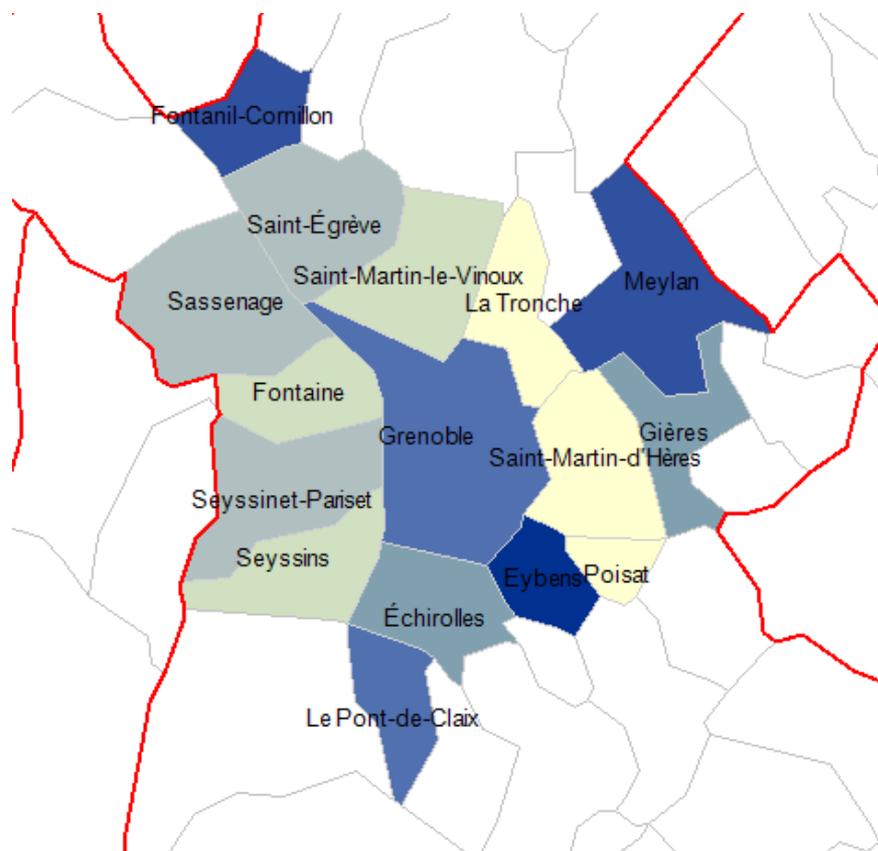
Tailles, fonctions, problématiques ... très différentes!

Comprendre les dynamiques de la région grenobloise au regard d'autres situations.



12 EPCI
retenus

CC du Royans-Vercors
CC le Grésivaudan
CC Saint-Marcellin Vercors Isère
CC de l'Oisans
CC de la Matheysine
CC de Bièvre Est
CC Bièvre Isère
CC du Trièves
CA du Pays Voironnais
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole
CC du Massif du Vercors
CC Coeur de Chartreuse



CŒUR METROPOLITAIN

16
communes
retenues



2. LES BASES ÉCONOMIQUES DES GRANDES AIRES URBAINES DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SCOT 2030

Quels sont les moteurs économiques de ces territoires ?

Structure des bases économiques des 11 aires urbaines en 2014, en %

	Lyon	Grenoble	Saint-Étienne	Clermont-Ferrand	Anncy	Chambéry	Valence	Vienne	Romans-sur-Isère	Gap	Saint-Marcellin	MOY.10 GRDE AU
Salaires activités exportatrices	18,3	16,6	10,9	11,8	11,5	7,5	9,4	5,6	8,3	2,3	8,6	12,1
Bénéfices non salariés	0,7	0,5	0,8	1,0	0,6	0,9	0,9	0,7	1,1	1,6	1,6	0,6
Revenus du patrimoine	6,5	6,5	6,1	7,2	8,1	7,9	6,8	5,7	5,9	6,5	5,1	6,9
TOTAL BASE PRODUCTIVE	25,5	23,7	17,7	20,0	20,2	16,3	17,1	12,0	15,3	10,4	15,4	19,6
Retraites	24,4	25,9	30,5	(29,5)	24,1	(30,3)	29,4	25,9	(28,1)	(32,9)	26,1	25,9
Salaires des navetteurs	3,9	4,9	8,6	5,3	(16,3)	11,1	11,1	(24,5)	19,4	6,3	(21,2)	5,1
Dépenses touristiques	8,3	5,5	3,2	4,9	7,9	4,4	6,7	4,1	3,9	7,4	2,1	8,1
TOTAL BASE RESIDENTIELLE	36,6	36,3	42,3	39,7	48,4	45,8	47,2	54,4	51,4	46,5	49,4	39,1
TOTAL BASE PUBLIQUE	13,4	17,2	13,5	18,2	13,4	15,5	12,1	8,4	8,2	17,2	8,9	15,8
Base Sociale	8,5	7,6	10,0	7,6	6,2	7,7	9,2	8,1	9,5	8,6	7,7	8,9
Base sanitaire	16,1	15,2	16,5	14,5	11,8	14,8	14,4	17,1	15,6	17,3	18,7	16,6
TOTAL BASE SANITAIRE ET SOCIAL	24,5	22,8	26,4	22,1	18,0	22,4	23,6	25,2	25,2	25,9	26,3	25,5
TOTAL BASE ECONOMIQUE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Talandier 2018, d'après Insee, DGI, CNAM, Atout France, ACCOSS – données 2014

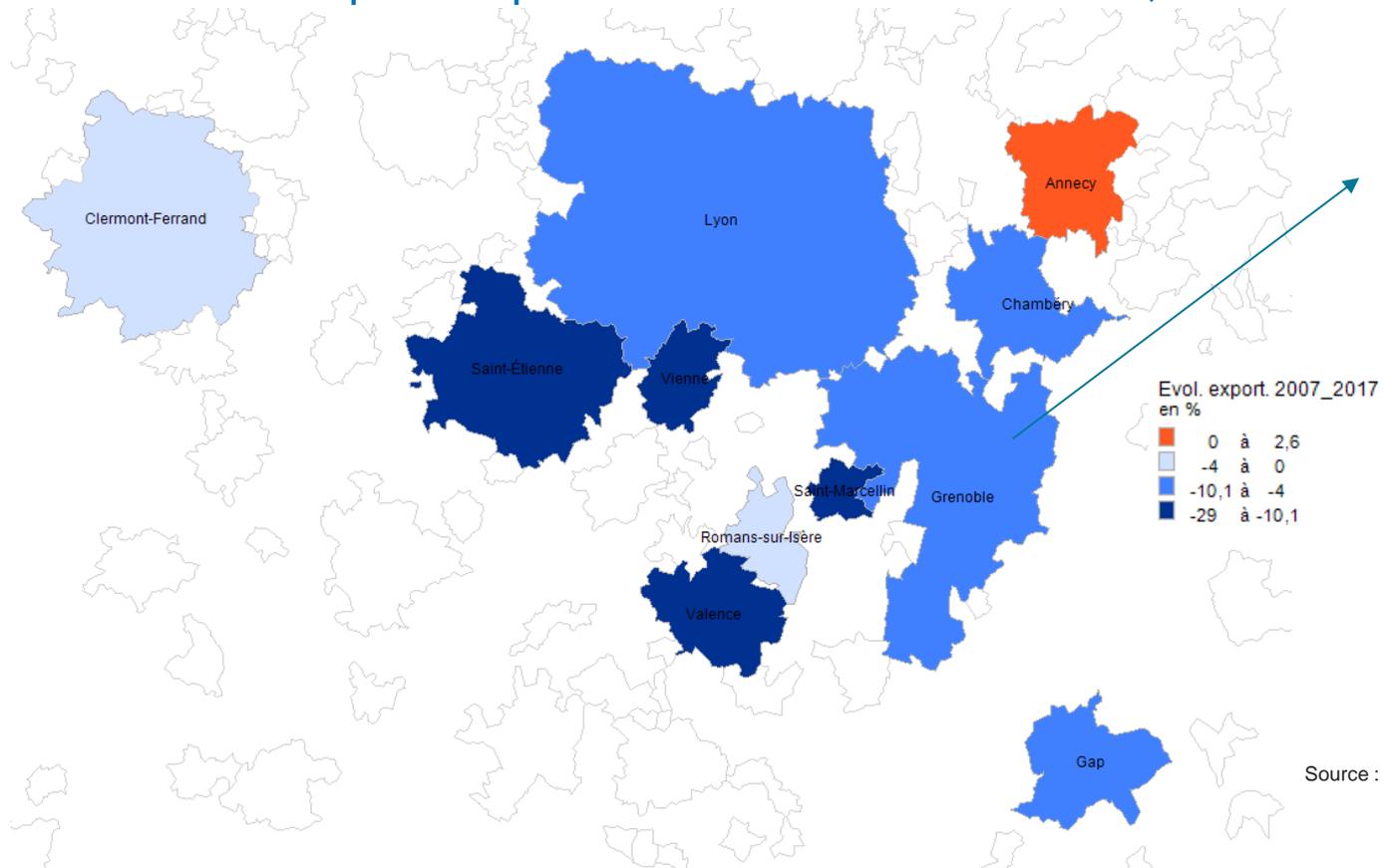


2. LES BASES ÉCONOMIQUES DES GRANDES AIRES URBAINES DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SCOT 2030

Comment ont évolué les bases économiques des 11 aires urbaines au cours des dernières années ?

Evolution emplois exportateurs entre 2007 et 2017, en %



Une base productive en retrait (comme ailleurs)

Source : Talandier 2018, d'après Accoss

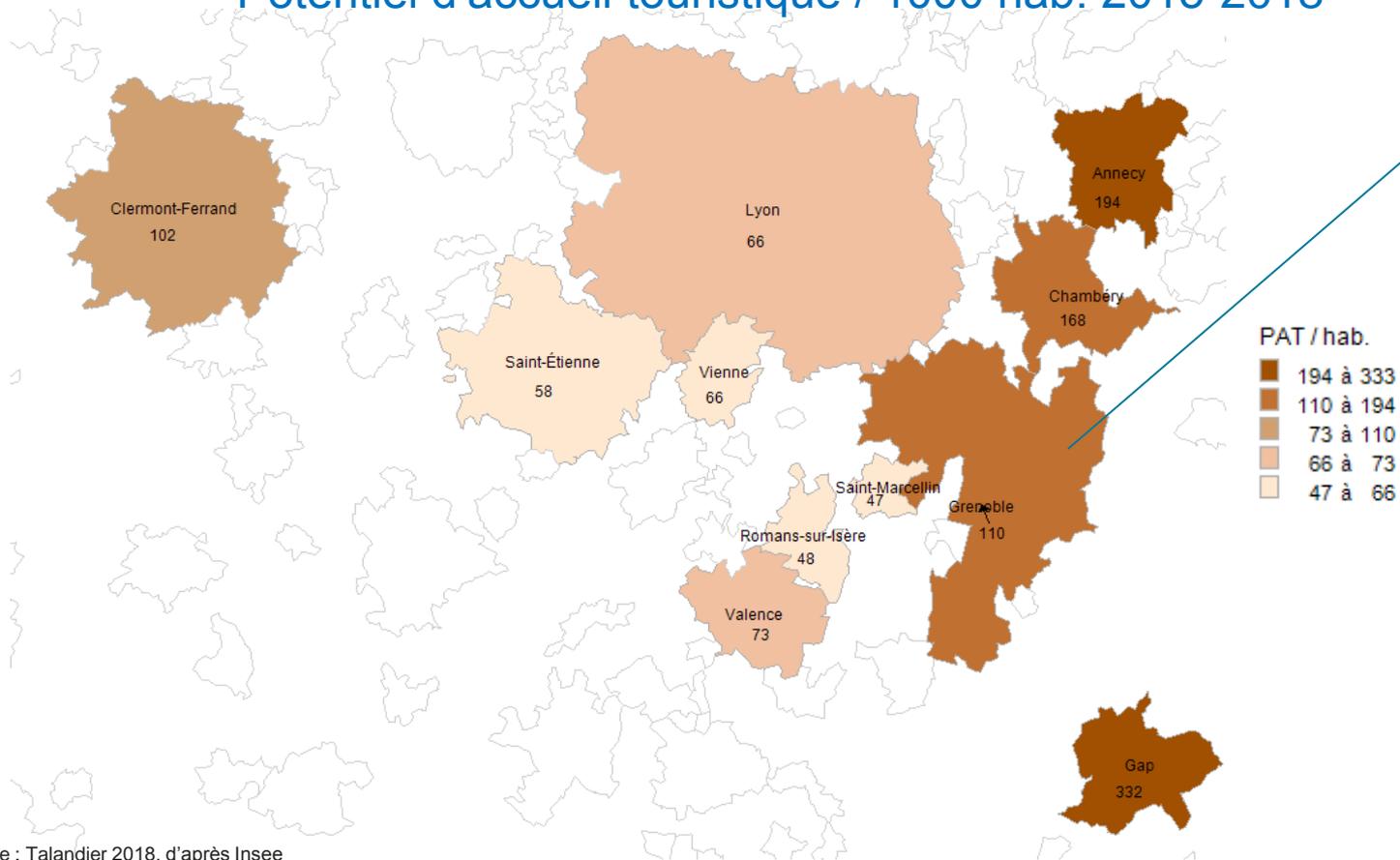


2. LES BASES ÉCONOMIQUES DES GRANDES AIRES URBAINES DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SCOT 2030

Comment ont évolué les bases économiques des 11 aires urbaines au cours des dernières années ?

Potentiel d'accueil touristique / 1000 hab. 2015-2018



Un potentiel touristique modéré, mais néanmoins existant « à faible VA ? Cf. base »

Source : Talandier 2018, d'après Insee

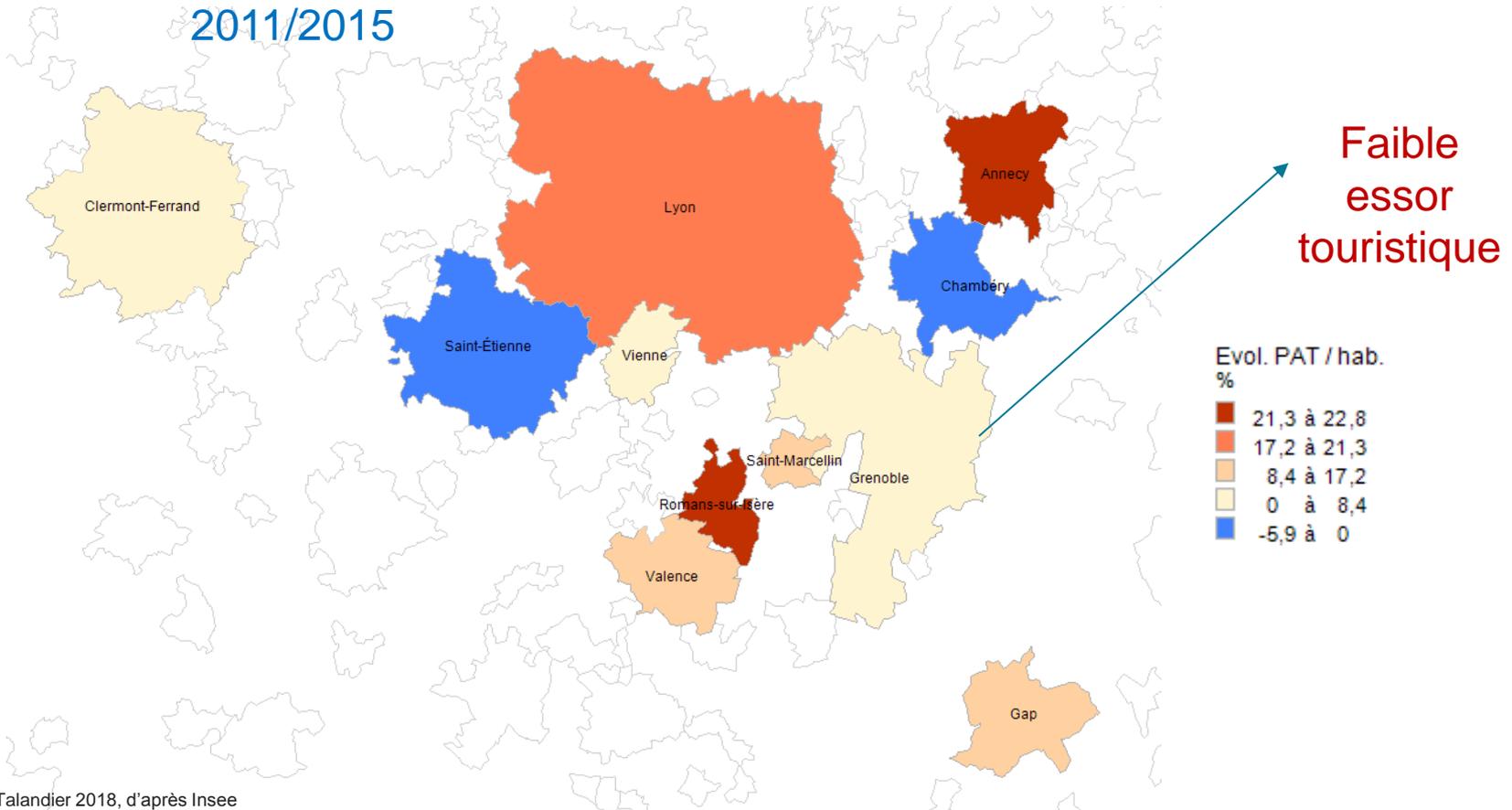


2. LES BASES ÉCONOMIQUES DES GRANDES AIRES URBAINES DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SCOT 2030

Comment ont évolué les bases économiques des 11 aires urbaines au cours des dernières années ?

Evolution potentiel d'accueil touristique / 1000 hab.
2011/2015



Source : Talandier 2018, d'après Insee

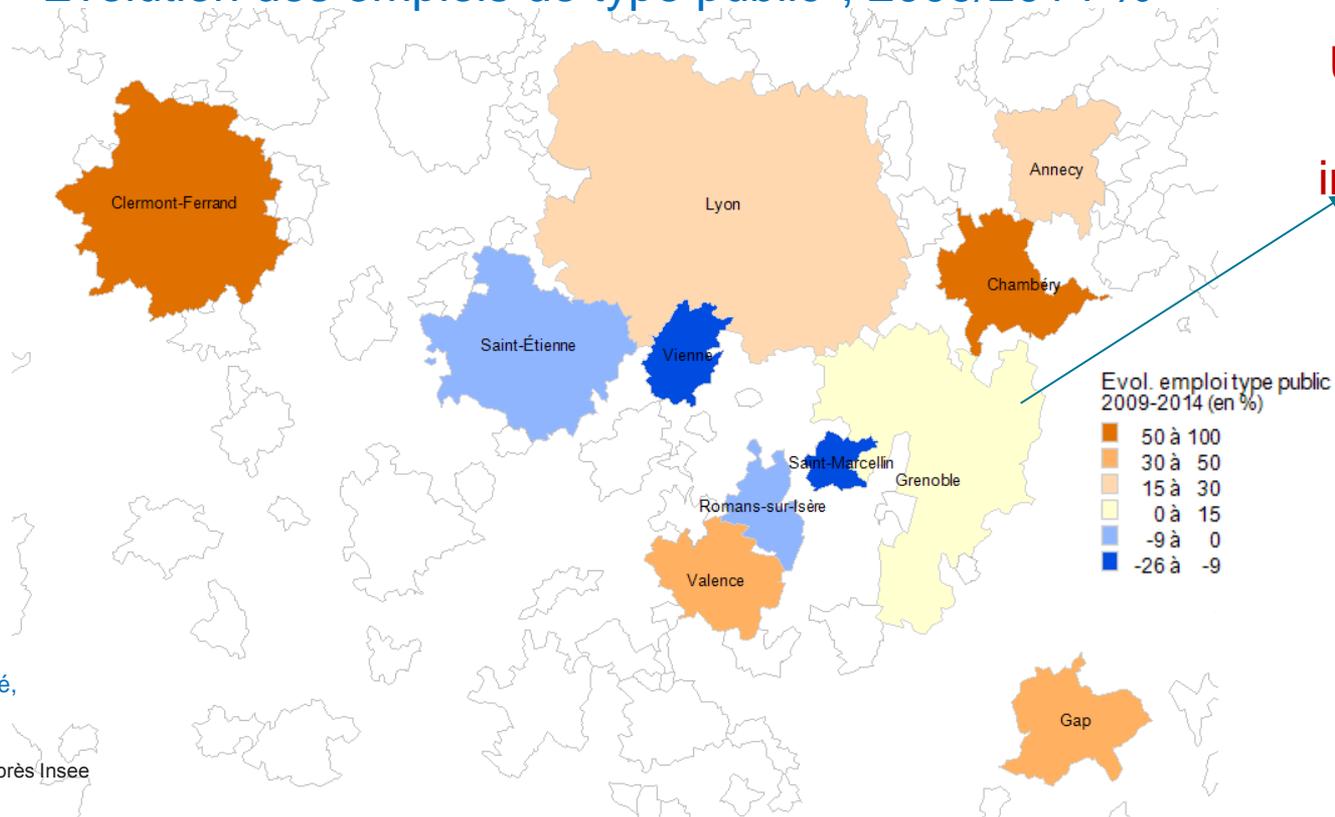


2. LES BASES ÉCONOMIQUES DES GRANDES AIRES URBAINES DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SCOT 2030

Comment ont évolué les bases économiques des 11 aires urbaines au cours des dernières années ?

Evolution des emplois de type public*, 2009/2014 %



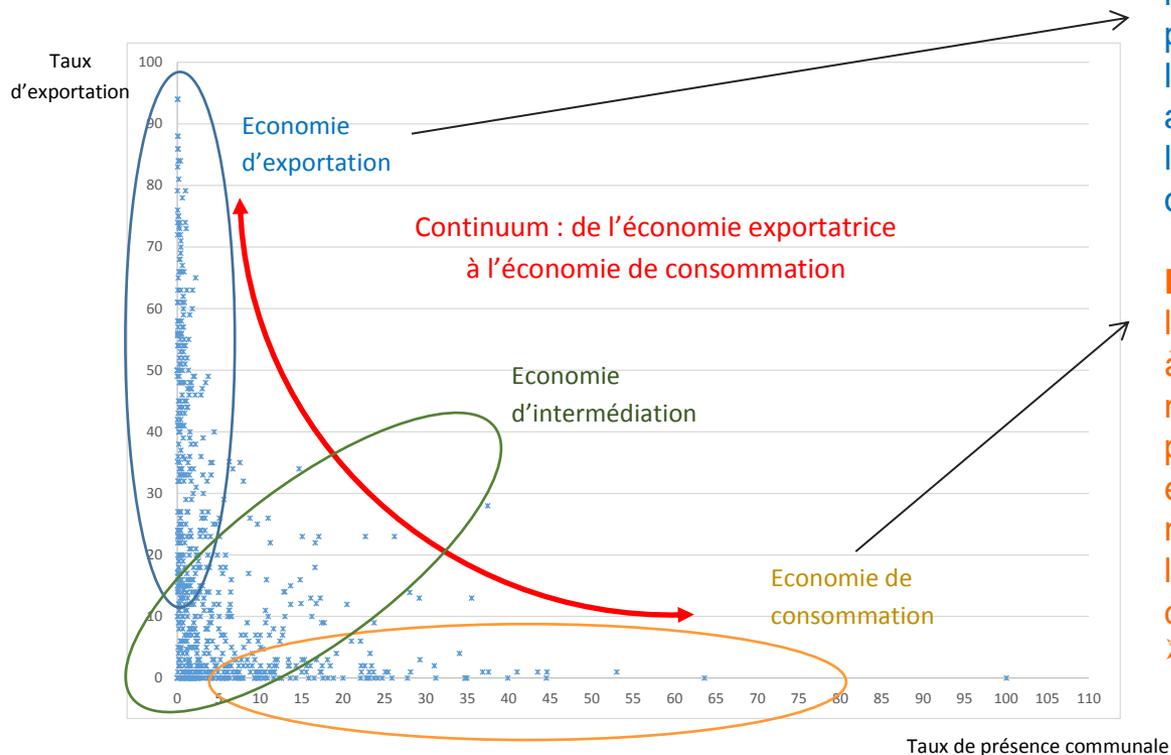
* Sont considérées les fonctions éducation, santé, admin. publique

Source : Talandier 2018, d'après Insee

3. LES ACTIVITÉS D'INTERMEDIATION : NOUVEL ENJEU ÉCONOMIQUE POUR LES TERRITOIRES ?

SCOT 2030

Quid des activités ni exportatrices, ni liées à la consommation des ménages ?



La sphère de l'exportation regroupe l'ensemble des activités qui se localisent pour produire des biens et des services et les exporter vers le reste du monde. Ces activités sont extrêmement concentrées sur le territoire national et présente un chiffres d'affaires à l'export remarquable.

La sphère de la consommation regroupe les activités qui se localisent pour répondre à la demande biens et services des ménages. Ces activités se localisent au plus près de la demande et sont donc extrêmement diffuse sur le territoire national et présente un chiffre d'affaires à l'export nul ou négligeable. On pourra distinguer :

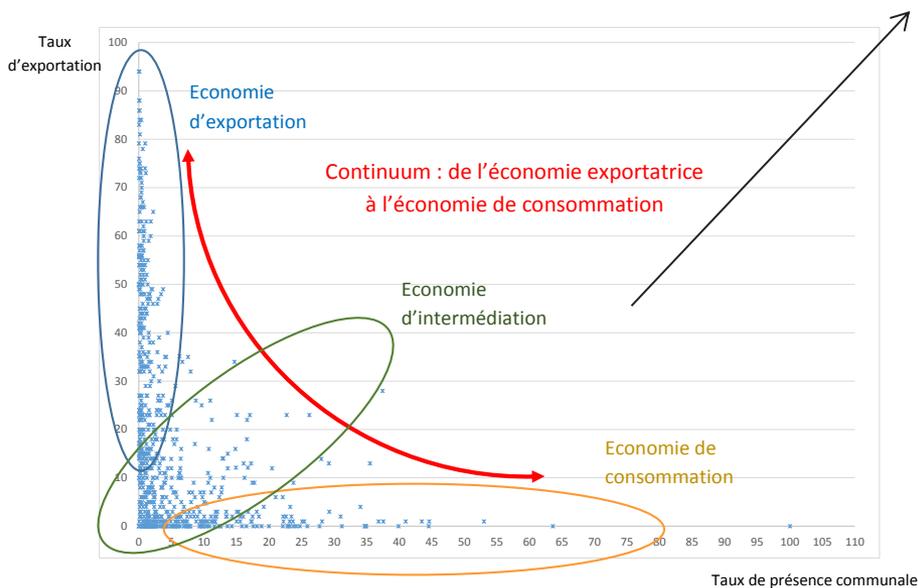
- la consommation localisée : le consommateur doit se déplacer pour acquérir un bien ou un service. Ces activités génèrent et centralisent des déplacements vers des lieux de consommation ;
- la consommation diffuse : le fournisseur se déplace vers le client ou l'utilisateur pour fournir un service ou un bien. Ces activités sont souvent localisées au lieu de résidence du fournisseur de service.



3. LES ACTIVITÉS D'INTERMEDIATION : NOUVEL ENJEU ÉCONOMIQUE POUR LES TERRITOIRES ?

SCOT 2030

Quid des activités ni exportatrices, ni liées à la consommation des ménages ?



L'économie d'intermédiation comprend l'ensemble des activités qui se localisent pour fournir des biens et des services aux activités exportatrices et/ou de consommation et/ou d'intermédiation :

- * services aux entreprises « supérieurs » mais aussi le plus souvent « peu qualifiés »
- * activités « support » : logistique, transport, réparation, maintenance...
- * activités de gestion et distribution - énergie, déchets, eau...
- * intermédiaires de commerce
- * une partie du BTP...

Cette économie assure un rôle d'intermédiation économique au sein de la chaîne de valeur des B&S, intermédiation sociale (niveau de qualification des emplois), mais aussi un rôle d'intermédiation territoriale de par sa localisation spécifique :

- marges, espaces intermédiaires, friches, hub...
- villes moyennes et problématique de l'inter-métropolitain...

Cette économie assure dans l'ombre le bon fonctionnement des territoires en créant les conditions d'un éco-système territorial favorable au développement socio-économique.

Constat d'un déficit analytique (*partiel*), opérationnel et stratégique autour de cette économie qui représente en 2014 37% des ETP et 41% de la VA créée en France !!



3. LES ACTIVITÉS D'INTERMEDIATION : NOUVEL ENJEU ÉCONOMIQUE POUR LES TERRITOIRES ?

Le poids et l'évolution des sphères économiques dans les territoires de la région

Echelle des 11 aires urbaines

Répartition des emplois salariés privés par sphère en 2017

en % pour / 1000 habitants

	Expor- tation	Intermé- diation	Consom- mation	Consom- mation localisée	Consom- mation diffuse	TOTAL
Lyon	14,7	46,3	38,9	28,2	10,8	100,0
Grenoble	23,2	38,3	38,5	28,7	9,8	100,0
Saint-Étienne	18,0	39,3	42,7	33,0	9,7	100,0
Clermont-Ferrand	17,2	38,9	43,8	33,7	10,1	100,0
Annecy	14,7	39,2	46,1	34,8	11,3	100,0
Chambéry	10,7	39,7	49,6	37,0	12,7	100,0
Valence	14,6	42,0	43,4	32,4	11,0	100,0
Vienne	12,0	37,2	50,8	36,6	14,1	100,0
Romans-sur-Isère	18,8	36,5	44,7	33,2	11,5	100,0
Gap	4,0	36,4	59,6	45,6	14,0	100,0
Saint-Marcellin	22,5	33,1	44,3	29,9	14,5	100,0
Moy. 10 1res AU hors Paris	13,3	43,7	43,0	32,5	10,5	100,0

en nb. emplois / 1000 habitants

	Expor- tation	Intermé- diation	Consom- mation	Consom- mation localisée	Consom- mation diffuse	TOTAL
Lyon	53	165	139	100	38	357
Grenoble	72	118	119	88	30	308
Saint-Étienne	48	105	114	88	26	266
Clermont-Ferrand	49	111	125	96	29	284
Annecy	48	127	150	113	37	325
Chambéry	33	122	152	113	39	306
Valence	50	145	150	112	38	344
Vienne	32	99	135	97	38	266
Romans-sur-Isère	50	97	119	88	31	266
Gap	10	88	145	111	34	243
Saint-Marcellin	47	69	92	62	30	209
Moy. 10 1res AU hors Paris	43	143	141	107	35	328

Source : Talandier 2018, d'après Unedic et Accoss



3. LES ACTIVITÉS D'INTERMEDIATION : NOUVEL ENJEU ÉCONOMIQUE POUR LES TERRITOIRES ?

SCOT 2030

Le poids et l'évolution des sphères économiques dans les territoires de la région

Capacité de résilience « post-crise » des EPCI et du cœur métropolitain de la GREG

	Faiblesse structurelle	Faiblesse spécifique	Résilience structurelle	Résilience spécifique	Faiblesse structurelle %	Faiblesse spécifique %	Résilience structurelle %	Résilience spécifique %
CC le Grésivaudan	8702	3035	13431	2168	31,8	11,1	49,1	7,9
CC du Trièves	183	197	294	87	24,0	25,9	38,6	11,4
CC Coeur de Chartreuse	403	258	868	49	25,5	16,3	55,0	3,1
CC de la Matheysine	356	702	985	420	14,5	28,5	40,0	17,1
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole	35653	27043	74608	11140	24,0	18,2	50,3	7,5
CC Bièvre Isère	2046	1552	3042	612	28,2	21,4	41,9	8,4
CC du Royans-Vercors	281	255	800	83	19,8	18,0	56,4	5,8
CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	2389	1356	2130	521	37,4	21,2	33,3	8,1
CC de l'Oisans	654	1230	2710	157	13,8	25,9	57,0	3,3
CA du Pays Voironnais	5004	3025	10841	2764	23,1	14,0	50,1	12,8
CC du Massif du Vercors	312	576	934	158	15,8	29,1	47,2	8,0
CC de Bièvre Est	1391	559	1393	220	39,0	15,7	39,1	6,2
Cœur métropolitain	30873	24474	69326	9994	22,9	18,2	51,5	7,4

Source : Talandier 2018, d'après Unedic et Accoss

Quatre cas de figure :

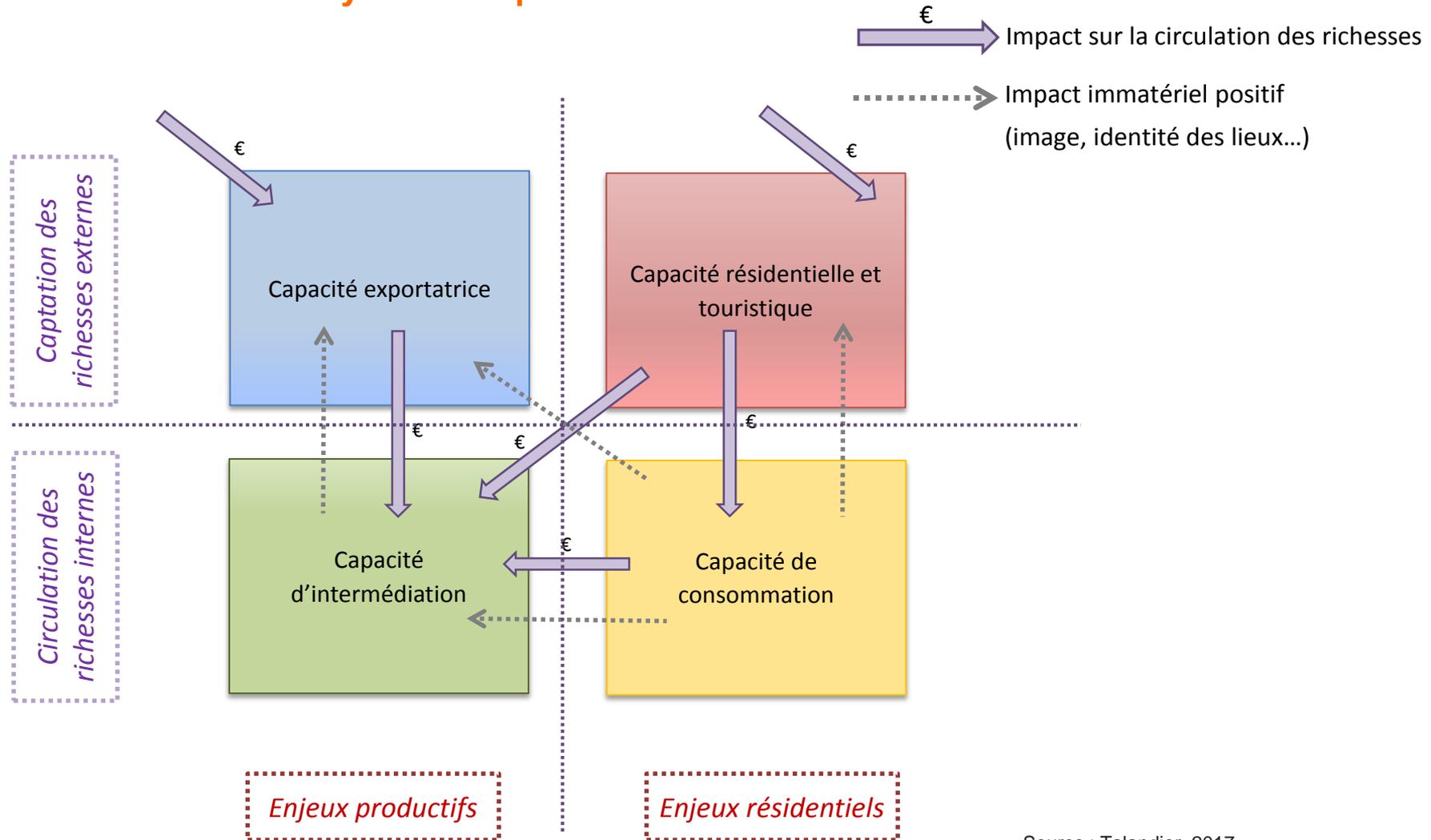
- **Faiblesse structurelle** (diminution des emplois dans des secteurs également en baisse dans les autres aires urbaines de taille comparable)
- **Faiblesse spécifique** (diminution des emplois dans des secteurs en progression dans les autres aires urbaines de taille comparable)
- **Résilience structurelle** (progression des emplois dans des secteurs également en progression dans les autres aires urbaines de taille comparable)
- **Résilience spécifique** (progression des emplois dans des secteurs qui diminuent dans les autres aires urbaines de taille comparable)



4. CAPACITÉS ÉCONOMIQUES TERRITORIALES

SCOT 2030

Cadre d'analyse des capacités territoriales



Source : Talandier, 2017

4. CAPACITÉS ÉCONOMIQUES TERRITORIALES

Quelles sont les capacités territoriales des grandes aires urbaines de la région ?

Capacités territoriales, répartition en structure (%) –2014

	Capacité exportatrice	Capacité résidentielle et touristique	Capacité d'intermédiation	Capacité de consommation	Total capacités économiques	Total productif	Total résidentiel	Total exogène	Total endogène
Lyon	20,0	28,7	27,5	23,8	100,0	47,5	52,5	48,7	51,3
Grenoble	24,2	37,1	19,9	18,7	100,0	44,2	55,8	61,3	38,7
Saint-Étienne	18,6	44,3	18,1	19,0	100,0	36,7	63,3	62,9	37,1
Clermont-Ferrand	20,5	40,7	18,1	20,7	100,0	38,6	61,4	61,2	38,8
Anncy	18,7	44,6	17,3	19,5	100,0	35,9	64,1	63,2	36,8
Chambéry	16,1	45,1	17,3	21,5	100,0	33,4	66,6	61,2	38,8
Valence	17,0	46,8	17,6	18,5	100,0	34,6	65,4	63,8	36,2
Vienne	12,7	57,5	13,2	16,6	100,0	25,9	74,1	70,2	29,8
Romans-sur-Isère	16,3	54,9	13,0	15,7	100,0	29,3	70,7	71,3	28,7
Gap	11,0	49,2	16,6	23,1	100,0	27,7	72,3	60,3	39,7
Saint-Marcellin	18,1	58,3	10,2	13,4	100,0	28,3	71,7	76,4	23,6

Source : Talandier 2018, d'après Esane, Accoss, DGI, Insee-REE

4. CAPACITÉS ÉCONOMIQUES TERRITORIALES

Quelles sont les capacités territoriales des grandes aires urbaines de la région ?

Capacités territoriales, montant en €/habitant –2014

	Capacité exportatrice	Capacité résidentielle	Capacité d'intermédiation	Capacité de consommation	Total capacités économiques	Total productif	Total résidentiel	Equilibre productivo-résidentiel	Total exogène	Total endogène	Propension à transformer l'exogène en endogène
Lyon	4288	6161	5897	5101	21447	10185	11263	0,90	12058	10998	0,91
Grenoble	4036	6181	3320	3119	16657	7356	9301	0,79	9501	6439	0,68
Saint-Étienne	2659	6336	2587	2721	14303	5246	9057	0,58	8923	5308	0,59
Clermont-Ferrand	3203	6371	2835	3247	15656	6038	9618	0,63	9206	6082	0,66
Annecy	3857	9215	3575	4028	20674	7432	13242	0,56	12789	7602	0,59
Chambéry	2659	7470	2872	3556	16557	5531	11026	0,50	10342	6428	0,62
Valence	2768	7640	2876	3023	16308	5645	10663	0,53	10517	5900	0,56
Vienne	2062	9372	2155	2697	16287	4217	12070	0,35	11528	4853	0,42
Romans-sur-Isère	2452	8255	1954	2363	15024	4406	10618	0,41	10209	4317	0,42
Gap	1591	7095	2397	3324	14407	3988	10419	0,38	9493	5721	0,60
Saint-Marcellin	2724	8761	1529	2009	15023	4253	10770	0,39	10291	3538	0,34

Source : Talandier 2018, d'après Esane, Accoss, DGI, Insee-REE



Systeme productivo-résidentiel entre les aires urbaines

1 – Ne pas opposer territoires productifs et territoires résidentiels mais plutôt observer les synergies

2 – Travail sur les flux origine-destination de l'économie résidentielle :

* mobilité des retraités – fichier insee sur les mobilités résidentielles au cours de la dernière année pour la catégorie retraité

* mobilités domicile-travail – fichier insee mobilité pendulaire

* mobilité tourisme (RS) – fichier filocom indiquant la commune de résidence des propriétaires de résidence secondaire (RS) et la commune du lieu de la RS

Hypothèses de calculs pour transformer ces flux de personnes en flux de richesses :

- *Salaire des navetteurs = salaire moyen du lieu de résidence*
- *Retraites = retraite moyenne dans la commune de destination*
- *RS = 15 000 euros par an de dépenses générées sur le lieu de la RS (d'après source issue de la presse immobilière)*

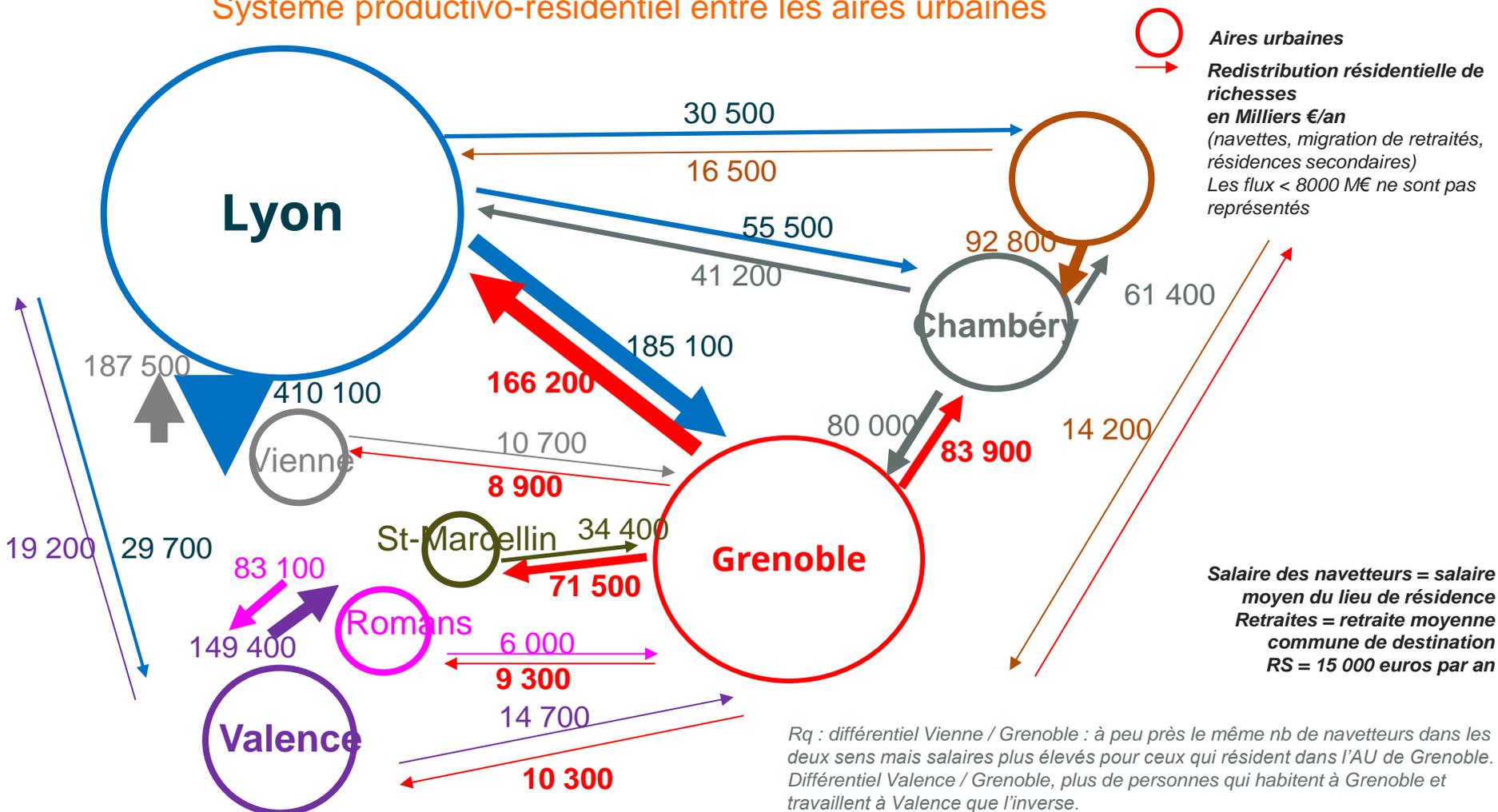
3 – Deux tiers à 75% de ces flux sont émis par 7% des communes françaises (gdes UU)

4 – Mesurer l'intensité de ces flux et observer leur portée à différentes échelles (AU/EPCI/Cœur agglo)

5. CIRCULATION DE RICHESSES OU LES SYSTEMES PRODUCTIVO-RESIDENTIELS

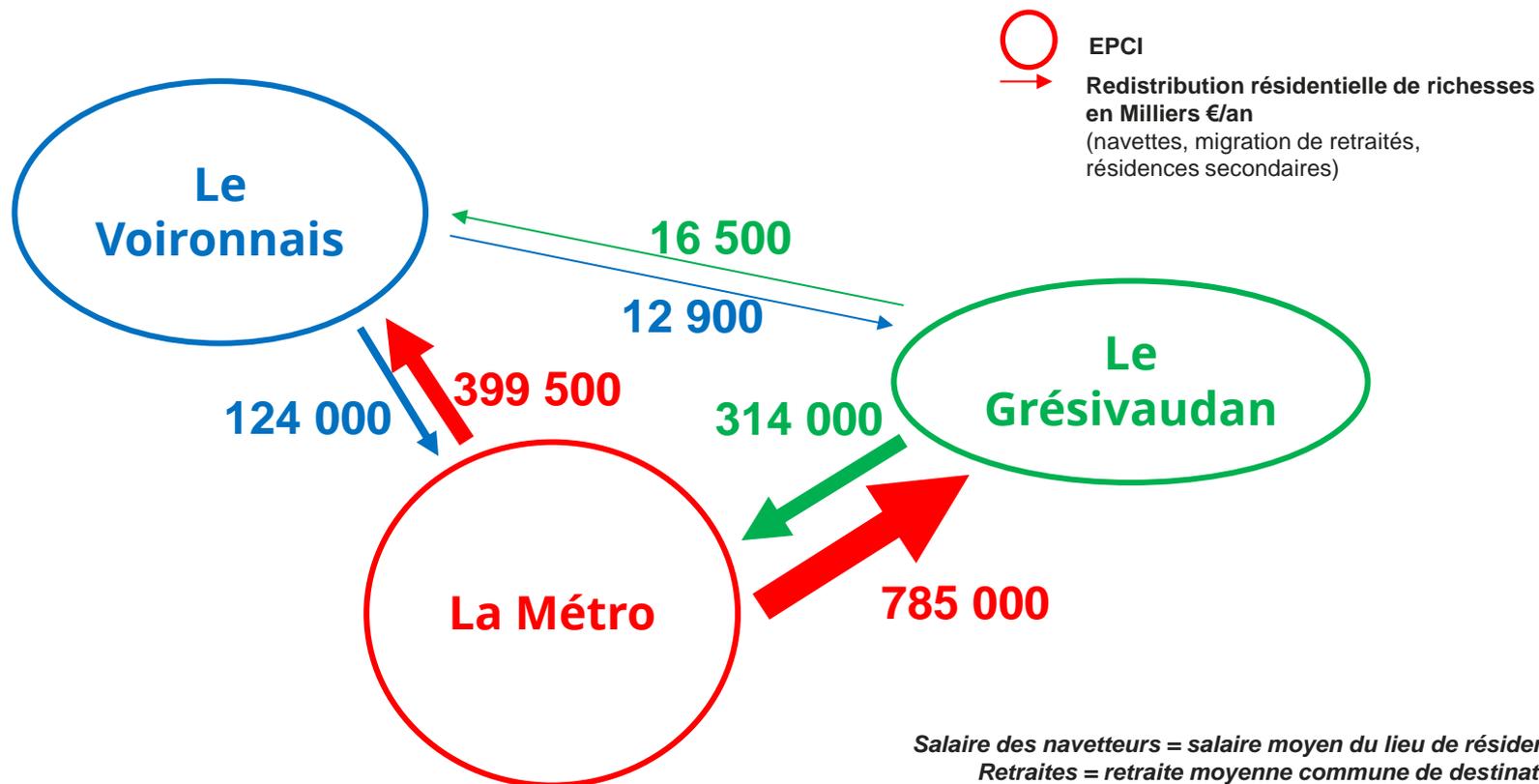
SCOT 2030

Système productivo-résidentiel entre les aires urbaines



Source : Talandier, 2018 d'après Insee, filocom

Système productivo-résidentiel entre la Métro, le Grésivaudan et le Voironnais (inter-EPCI)



Source : Talandier, 2018 d'après Insee, filocom



1 – Déconnexion entre croissance et développement

- ✓ le développement économique d'un territoire ne dépend plus de sa seule capacité à créer des richesses et donc de ses seules activités productives exportatrices ;
- ✓ il convient également de capter des richesses grâce aux aménités résidentielles et touristiques ;
- ✓ mais aussi de faire circuler ses richesses localement par la consommation et par
- ✓ l'intermédiation (intermédiation qui n'est que rarement mise en évidence et prise en compte).



2 – Forces et faiblesses de la structure économique de l'aire urbaine de Grenoble

- L'aire urbaine de Grenoble se distingue par le poids de sa base productive associée à une base publique importante. A Lyon, par exemple, la base productive est légèrement plus importante, sans que n'y soit associée une base publique forte. A Clermont-Ferrand, la base publique est aussi structurante qu'à Grenoble, mais la base productive y est à présent moins dominante.
- Cette structure des moteurs économiques « productivo-public » est révélatrice d'un modèle grenoblois hérité du passé (la technopole) mobilisant les ressources et les acteurs publics et privés.
- La base résidentielle est plutôt proche (mais légèrement en deçà) de la moyenne des grandes aires urbaines. A noter que le déficit en matière de dépenses touristiques est en partie compensé par un montant de retraites/habitant supérieur à la moyenne des grandes aires urbaines.
- La base sanitaire et sociale, plutôt révélatrice de précarité, est plus faible qu'ailleurs.
- Au total, la base économique, à savoir le montant des richesses exogènes (ou captées à l'extérieur) dont dispose l'aire urbaine pour se développer est plus important que dans les autres aires urbaines de la région (de taille comparable), à l'exception du cas d'Annecy (très au-dessus).



Une structure économique « productivo-publique » typique du modèle grenoblois (et assez atypique en France) qui confère à ce territoire un potentiel de richesse externe ou captées à l'extérieur très satisfaisant. On note le déficit touristique, la ressource en termes de retraites.



3 – Evolution récente de la structure économique de l'aire urbaine de Grenoble

- L'aire urbaine de Grenoble est donc spécialisée dans les activités productives, exportatrices pour partie, et donc des activités exposées à la concurrence et conjoncture internationales. Globalement, ce type de base économique a d'ailleurs plutôt eu tendance à s'amoinrir au cours des 10 dernières années, dans l'aire urbaine de Grenoble comme dans toutes les autres AU de la région, à l'exception d'Annecy.
- L'AU de Grenoble est aussi spécialisée dans les activités publiques, protégées cette fois de la mondialisation, mais qui font (et devront faire) face à une restriction de la dépense publique. Néanmoins, pour l'instant, on note encore une légère hausse de ce type d'emplois, mais qui reste sans commune mesure avec les progressions du passé!!
- Concernant le tourisme, l'AU dispose d'atouts (indéniables) et d'une capacité d'accueil touristique réelle (qualitativement adaptée ?), sans pour autant que cela se traduise par une base touristique importante, au contraire. On aurait ainsi du tourisme (un peu) mais à faible valeur ajoutée pour le territoire. Par ailleurs, la capacité d'accueil en hébergements marchands (et résidences secondaires) ne progresse que faiblement au cours des dernières années (pas de réel décollage ou changement de cap en la matière).



Les moteurs de croissance et de développement de l'aire urbaine de Grenoble sont « en partie » derrière elle, notamment pour l'emploi public. On peut néanmoins penser que la « sur-dotation » du territoire en la matière lui permet de rester compétitif en termes de captation des richesses publiques –via de grands projets par exemple (ex. l'Idex, PIA TIGA...).

La question des emplois productifs de demain doit rester (ou s'inscrire) au cœur des préoccupations locales et reste entièrement ouverte.

La présence de retraités plutôt plus aisés que dans d'autres territoires peut constituer un potentiel de création d'emplois et d'acteurs ressources.

La manne touristique de ce territoire n'a pas encore réellement été activée.



4 – Capacité plutôt favorable à faire circuler les richesses au sein du territoire

- L'analyse par les capacités économiques montre que l'équilibre productivo-résidentiel est plutôt bon, mais qu'il est finalement le résultat d'un déséquilibre entre les moteurs exogènes et endogènes.
- La propension à transformer les richesses externes en revenus internes, locaux, est doublement faible : intermédiation + consommation !



Une capacité économique totale qui n'est finalement pas si élevée que cela // équivalente à Valence, Chambéry par exemple, mais bien en deçà de Lyon ou Annecy (une richesse globale beaucoup moins satisfaisante qu'en première lecture à savoir mesurée au prisme des seules bases économiques).



4 – Capacité plutôt favorable à faire circuler localement les richesses créées

Cette étude confirme encore une fois les résultats de travaux antérieurs concernant la faible capacité redistributive de ce territoire via les mécanismes de consommation. La propension à dépenser les richesses créées au sein du territoire de l'aire urbaine reste réellement faible au regard de la taille du pôle urbain :

- Comportement culturel ?
- Concurrence d'autres pôles urbains ?
- Equipement commercial non satisfaisant ? Qualitativement ? Quantitativement ou bien dans leur répartition spatiale ? Quid des centralités ?



Une question de fond pour ce territoire et pour laquelle force est de constater que personne ne semble avoir de réponse évidente... Lancer une étude au sein de l'agence qui permettrait de comparer finement l'équipement commercial, les services, les événements et les temps et espaces de consommation plus généralement de la région grenobloise à ceux d'un territoire doté d'une bonne propension à consommer localement (Nantes, par ex.).

Et puis sinon comment faire avec ? Est-ce grave ? Comment compenser l'impact de ce déficit au regard des emplois (et types d'actifs) concernés ?
Sera-t-on plus résilient demain car moins dépendant de ces mécanismes de grande consommation ? Sachant que pour l'instant c'est plutôt l'inverse (activités qui absorbent les chocs) ?



5 – L'intermédiation comme toile de fond d'un système métropolitain

- Le caractère productif de l'aire urbaine de Grenoble s'explique avant tout par le poids des activités exportatrices. Or, les enjeux productifs sont aussi des enjeux d'intermédiation (services aux entreprises, logistique, sous-traitants...) et en la matière, l'aire urbaine de Grenoble apparaît clairement pénalisée. L'AU de Lyon, dont la base productive est supérieure à celle de Grenoble, est aujourd'hui beaucoup plus spécialisée dans l'intermédiation que dans l'exportation, c'est aussi le cas de l'AU de Nantes pour une comparaison plus adaptée en termes de taille de population.
- Ce déficit en termes d'intermédiation touche tous les sous-secteurs : des services aux entreprises, au BTP, en passant par la logistique, le transport, la gestion des déchets, de l'énergie...
- La faible capacité à dépenser les richesses localement (cf slide précédente) se répercute sur les emplois dans les activités de consommation : commerces, services aux personnes, artisanat... tout type de sous-secteur confondu.



La faiblesse des activités d'intermédiation pose de nombreuses questions (et apporte des réponses) :

- risque d'un faible ancrage des activités exportatrices de ce territoire (plus grande volatilité)
- faible effet d'entraînement sur les autres secteurs (souvent déploré sans trop d'explication)
- faible capacité de résilience face à la crise économique de 2008
- risque d'une moindre attractivité du territoire auprès d'entreprises productives (les services sont ailleurs)
- il faut passer d'un territoire productif et à l'idée de système territorial productif ? Faire système avec d'autres ? Avec Lyon notamment ?
- une partie du problème du secteur de la consommation ne pourrait-il pas venir aussi de la faiblesse des activités d'intermédiation ?



6 – Evolution de l'emploi et capacité de résilience du territoire

- L'analyse fine des variations de l'emploi salarié privé est quelque peu inquiétante. L'AU de Grenoble a été touchée par la crise de 2008 de façon plus marquée que d'autres grandes pôles urbains. Ces pertes d'emplois sont liées à sa structure (exportation), pertes non compensés par les autres secteurs que sont l'intermédiation (emploi en berne alors qu'ils progressent rapidement ailleurs), et consommation (croissance très modérée dans l'AU de Grenoble alors que cette sphère a permis aux autres grandes AU d'absorber la crise).
- La reprise post-2012 s'observe à Grenoble, mais avec un rebond moins important qu'ailleurs !! Cette faible capacité de rebond provient là encore d'une destruction d'emplois exportateurs, d'une moindre croissance des sphères d'intermédiation et de consommation que dans les autres AU (Saint-Etienne, Gap ou Vienne sont dans des situations encore moins favorables).
- L'AU de Grenoble est pénalisée par sa structure :
 - Elle est sur-spécialisée dans des activités dont l'emploi diminue partout : 1/4 des emplois locaux!!
 - Elle compte près de 16% de ses emplois dans des sphères qui progressent ailleurs mais pas dans l'AU de Grenoble!!
 - Elle fait preuve d'une faible résilience dans ses secteurs moteurs (sur-spécialisée dans des activités qui progressent partout, mais avec un moindre dynamisme dans l'AU de Grenoble)
 - Sa résilience spécifique porte sur 7,8% des emplois ... secteurs qui progressent dans l'AU mais pas en moyenne ailleurs.



6 – Evolution de l'emploi et capacité de résilience du territoire

Dans le détail des sous-secteurs...

- L'AU de Grenoble se distingue positivement avant et après 2012 pour les services aux ménages, comblant ainsi peu à peu son « retard » en la matière
- L'AU fait mieux avant 2012 et se maintient après pour les emplois d'exportation à haute VA : R&D, commerces et services internationaux.... (mais ça ne représente que 7% des emplois!!)
- Elle est également compétitive avant et après le crise pour le secteur de l'édition, l'audiovisuel... mais qui représente très peu d'emplois.
- Les difficultés se concentrent (et pèsent lourds en termes d'emplois) dans les activités de fabrication et de commerces.



La faible résilience du territoire est multifactorielle... les raisons de cette fragilité sont multiples, les solutions et leviers d'action le sont aussi ! De plus, ils se combinent et s'auto-alimentent... agir sur le tourisme et l'attractivité résidentielle sert les activités productives... agir sur l'intermédiation favorise l'ancrage des activités exportatrices et le bon fonctionnement des activités de consommation etc.

Les pépites de ce territoire continuent de fonctionner mais ne peuvent entrainer à elles-seules le reste de l'économie.

Les cartes à la commune et le calcul d'indice de résilience par EPCI montrent que tous les territoires sont concernés... et qu'il y a une variabilité (et donc complémentarité) de potentiels résilients. Bourg d'Oisans serait l'EPCI au plus fort potentiel de résilience, le voironnais celle qui a la résilience spécifique la plus forte, Saint-Marcellin, par exemple, ou bien encore la Matheysine, seraient les territoires les plus fragiles.



7 – Circulation de richesses et solidarité inter-territoriale

INTER-Aires Urbaines de la région

- S'intéresser aux logiques de production, mais aussi à celles de la circulation des richesses via les mobilités, analyse des systèmes territoriaux (ce que l'on s'échange dans une logique de réciprocité)
- A l'échelle des aires urbaines du territoire, ce sont Lyon et Grenoble qui entretiennent le plus de relations ou qui s'inscrivent dans une relation de réciprocité la plus intense. Certains de ces échanges sont relativement équilibrés (la plupart en réalité), d'autres beaucoup moins comme entre Lyon et Vienne et dans une moindre mesure, Grenoble-Lyon au profit de Grenoble, Grenoble-Saint-Marcellin au profit de ce 2^e, Annecy-Chambéry, au profit de Chambéry.

AU de GRENOBLE

- Chaque année l'AU de Grenoble redistribue 1 Mds d'euros vers des communes situées hors AU, soit l'équivalent de 11,5% du revenu des ménages de l'AU. **C'est** un taux plutôt dans la moyenne des AU de même taille, voire même légèrement en deça.
- Les cartes soulignent une géographie régionale de ces mécanismes de diffusion.



7 – Circulation de richesses et solidarité inter-territoriale

EPCI

- Au niveau des trois EPCI structurantes pour l'AU, les échanges les plus intenses sont de la Métro vers la Grésivaudan, puis bien en deçà vers le Voironnais, puis du Grésivaudan vers la Métro.
- On observe des flux de revenus non systématiquement équilibrés. Ainsi, la métropole redistribue deux fois plus de richesses (potentielles) vers le Grésivaudan que l'inverse, l'écart et encore plus marqué avec le voironnais.
- A l'échelle de la Métropole grenobloise, ce sont 2 Mds d'euros qui circulent vers les autres communes hors métropole, soit l'équivalent d'un tiers du revenu des ménages. Le voironnais joue le même rôle vis-à-vis des communes qui l'entourent en redistribuant 32% de ses revenus, le Grésivaudan légèrement moins avec 26%. Ce sont les communes limitrophes et notamment celles situées dans les EPCI précédemment citées qui sont les premières bénéficiaires de ces flux.

CŒUR METROPOLITAIN

- Si l'on zoome à présent sur le cœur métropolitain, la richesse redistribuée s'élève à 2,7 Mds, soit plus de la moitié de l'équivalent du revenu des ménages de ces communes.
- Les communes premières bénéficiaires de ces flux résidentiels sont d'abord situées dans le Sud de la Métropole, puis hors métropole dans le Grésivaudan, puis dans le Voironnais.



Une forte communauté de destin, une solidarité déjà à l'œuvre via les comportements individuels... une obligation de faire ensemble ! Mais aussi, une position dans un périmètre plus large qui est celui de la grande région, avec notamment une connexion forte avec Lyon, mais également avec les territoires de montagne.



6. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

SCOT 2030

Exportation :

Fleuron du modèle grenoblois, les pépites locales sont toujours là et constituent un atout indéniable pour le territoire.

Néanmoins, elles ne peuvent être pensées comme seuls moteurs de dvt et surtout nécessitent l'activation des autres capacités pour rester compétitives...

Urgence de penser l'avenir productif du territoire, l'avenir des emplois industriels, les gdes transformations numériques, technologiques et leurs impacts pour la GREG.

Résidentielle et touristique :

Prendre enfin au sérieux cet enjeu ! RDV manqué des 20 dernières années... repartir des problématiques d'aujourd'hui pour être pionnier, innovant, en osmose avec les nouvelles aspirations sociétales, aux enjeux d'un chgt climatique...

Le tourisme bien sûr, mais aussi les retraités, les mobilités quotidiennes... être un territoire hospitalier, accueillant...

Un enjeu sur l'image, le récit, les représentations...

Intermédiation :

Déficit structurel pénalisant. Comment faire avec les autres pour le combler. Là aussi, un train de retard, donc repartir des besoins de demain... nouvelles plateformes numériques, économie collaborative...

Anticiper les besoins nouveaux des entreprises et activer de nouvelles modalités d'organisation des services aux entreprises.

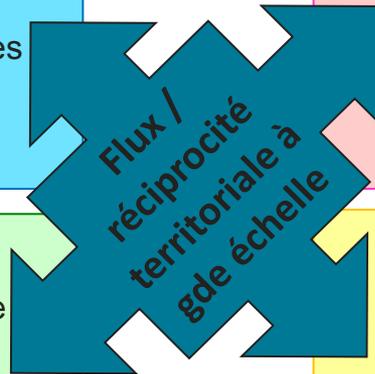
Un enjeu fort à faire ensemble et avec les autres territoires.

Consommation :

Aller au bout de l'exercice du diagnostic pour comprendre la faible capacité à consommer localement.

Sur cette base, se poser les bonnes questions et notamment les impacts sociaux de ces faibles taux d'emplois dans des secteurs forts pourvoyeurs de travail, à niveau de qualification diversifié.

Là encore... innover, miser sur de nouvelles formes de consommation et faire ensemble.





Construire ensemble et faire le pari de la résilience territoriale...

La région grenobloise n'a pas su prendre le tournant culturel des années 1990 et se doter d'une image de ville créative dotée d'aménités résidentielles, culturelles, récréatives... et ainsi repenser son modèle de dvt économique (économie productive métropolitaine articulée à une économie résidentielle, touristique et de consommation dynamique). Si l'on prend l'image des cycles, on en aurait loupé un.

Comment faire de ce décalage un atout ?

Il ne s'agit pas de rattraper le retard et d'essayer de devenir la ville créative, culturelle, attractive de la fin du 20^e siècle... mais d'inventer le modèle

« grenoblois » du 21^e siècle, à la fois spécifique et résilient. L'idée d'une région urbaine résiliente est intéressante car elle oblige à articuler le temps long et le temps court pour mieux anticiper les changements. Cette résilience passerait par trois imaginaires à construire, celui de la métropole expérimentale (renouveler le modèle économique), de la métropole montagne (valoriser l'inter-territorialité), de la métropole hospitalière (accueillir, retenir et bien vivre).



**Programme de recherche
POPSU, à suivre...**



SYNTHÈSE DES SÉMINAIRES

1. QUELLES SONT LES PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES AU SCOT ?

- *Quelles principales évolutions de notre société à prendre en compte ?*
- *Sa vision stratégique de modèle de développement et d'aménagement peut-elle répondre aux évolutions contextuelles et nouveaux enjeux ?*
- *Quel rôle - pertinence de l'outil SCoT pour aider au rebond de la GREG ?*

2. EN PRENANT APPUI SUR LE RÉCAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT, QUELLES ÉVOLUTIONS FAIRE PORTER AU SCOT ET AU SYSTÈME SCOT ?

- *Quels sujets sur lesquels faire évoluer les objectifs fondamentaux, les approfondir ?*
- *Quels sujets sur lesquels faire évoluer les outils du SCoT ?*
- *Quels sujets sur lesquels améliorer leur mise en œuvre ?*
- *Quelles clés d'entrées pour intégrer de nouveaux enjeux communs, de type vulnérabilité et adaptation au changement climatique, redynamisation des centre-bourgs, bien-être au cœur des politiques publiques... ?*

EN APPUI, DES ÉLÉMENTS DE DÉBRIEF DÉTAILLÉS :

- > Quels enseignements ?
- > Quelles évolutions des orientations du SCoT et des modalités de mise en œuvre (y compris dans les politiques publiques) envisager ?



Orientations nécessitant des évolutions de mise en œuvre substantielles : acteurs, efficacité, opérationnalité

1. LOGEMENTS
2. ÉCONOMIE
3. COMMERCE
4. DÉPLACEMENT
5. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
6. TRANSITION ÉCOLOGIQUE
7. AGRICULTURE - CONSOMMATION D'ESPACE - STRATÉGIE ALIMENTAIRE
8. IDENTIFICATION DE SUJETS ÉMERGEANTS ISSUS DES DÉBATS SUR LE CONTENU ET SUR LE « SYSTÈME SCOT »

- > **L'inter-territorialité au cœur des interventions.** L'importance de « jouer collectif » (y compris public/ privé) pour s'assurer des leadership dans des secteurs d'activités. L'importance d'associer à la stratégie de développement de la GREG un marketing territorial performant.
- > **Des échanges sur la mise en adéquation objectifs, leviers et moyens des politiques publiques ;** sur l'amélioration de la complémentarité entre le SCoT (nécessaire) et les outils / instances de mise en œuvre (EPCI, pôle métropolitain,...).
- > **Des divergences sur les outils inter-territoriaux à développer et sur la manière de les porter :**
 - des approches intégratrices multithèmes,
 - des démarches thématiques n'impliquant que les EPCI directement concernés (sortant même, au besoin, du périmètre SCoT),
 - vers un outil SCoT / Inter SCoT (Rovaltain, Nord Isère, Oisans, Métropole Savoie, Matheysine, massifs),
 - vers un « SCoT à la carte » ciblant les questions ayant du sens à être traitées ensemble...
- > **L'implication des acteurs (public/ privé) les plus concernés par la mise en œuvre du SCoT,** au-delà de la phase d'élaboration.
- > **Des échanges à approfondir sur : la prospective sur le développement de la GREG, l'intégration de nouveaux sujets, l'évolution des enjeux d'équilibre et cohérences entre emploi, habitat, commerces-services-équipements et déplacements,** sur le niveau d'ambition et les leviers mobilisables pour atténuer, à la source, l'allongement des déplacements quotidiens et la dépendance automobile...

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ?

- > Faut-il faire évoluer **les objectifs chiffrés** en termes de volume et de répartition territoriale de la production de logements ? → *Pas de remise en cause. Bilan positif. Un SCoT adapté à tous les territoires même s'il s'applique différemment. Une vigilance sur la conso d'espace.*
- > Quelle place donner à la **réhabilitation** pour mieux répondre aux enjeux de transition énergétique ? → *Expression d'un besoin de mieux traiter ces aspects.*
- > Les objectifs quantitatifs et la répartition macro de la production nouvelle répondent-ils aux problématiques rencontrées par les projets des collectivités en termes de **formes urbaines, densification** ? → *Expression du besoin de conforter l'appui aux collectivités sur ces aspects pour la mise en œuvre dans les DUL, projets urbains, projets immobiliers.*
- > Les objectifs quantitatifs et la répartition macro de la production nouvelle répondent-ils aux **nouvelles problématiques liées à la densification, aux divisions parcellaires** ? → *Expression du besoin de conforter l'appui aux collectivités sur ces aspects.*
- > Aurait-on matière à aborder la question intergénérationnelle à l'échelle de la GREG et de réfléchir à des compléments à intégrer au SCoT, en lien avec la capacité des PLH et PLUi de les mettre en œuvre ? → *Expression du besoin de nouvelles méthodes, pour « mieux habiter », réhabiliter l'existant, l'intergénérationnel...*

Comment organiser la subsidiarité entre le SCoT, les PLUi et les politiques sectorielles (foncières, économiques, commerciales, de biodiversité) ?

→ *Satisfaction vis-à-vis de l'utilité du SCoT pour les DUL. Expression de la volonté d'aller plus loin sur ces questions.*

A-t-on le bon outil ?

→ *Peu abordé.*

QUELLES ÉVOLUTIONS DES ORIENTATIONS SCOT ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE (YC POLITIQUES PUBLIQUES) ENVISAGER SUR LES LOGEMENTS ?

SCoT 2030

Orientations à conserver ?



Orientations nécessitant des évolutions de mise en œuvre substantielles : acteurs, efficacité, opérationnalité

- > L'enjeu = moins de remettre en cause les principes et orientations phares du SCoT en matière d'habitat (équilibres territoriaux, polarisation et hiérarchie des pôles, économie d'espace, mixité sociale) que d'ajuster/actualiser les objectifs territorialisés de production de logement.

Orientations à revisiter / réviser ?

- > L'orientation du volume global de production et des pôles pour prendre en compte le nouveau contexte démographique (tassement de la baisse de la taille des ménages, renouvellement...) et la rendre plus compatible avec la réalité des marchés immobiliers ?



- > Comment passer de la lutte contre la périurbanisation à un confortement des développements endogènes des secteurs dans une vision globale du développement de la GREG et des complémentarités ? Comment conforter l'attractivité des bourgs principaux pour éviter la périurbanisation interne au sein des secteurs ?

- > Les objectifs chiffrés de rattrapage de logement social à retravailler* > passer à des orientations plus qualitatives, en lien avec les porteurs de PLH ?



- > Les orientations sur la réhabilitation notamment pour mieux répondre aux enjeux de transition énergétique ?

Orientations à créer ? Rôle du SCoT à développer ?



- > Compléter les objectifs quantitatifs et la répartition macro de la production nouvelle de logements:
 - Par des objectifs qualitatifs pour conforter les collectivités dans des formes urbaines, densification, divisions parcellaires à travers la mise en œuvre de leurs DUL, des projets urbains et projets immobiliers.
 - Comment mieux aider « le faire » : créer des scènes de débat à l'échelle GREG, partager, échanger sur le mode de faire coordination des politiques



Doit-on continuer dans la même direction? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ? Quelle gouvernance ?

- > Faut-il continuer d'avoir des objectifs de rééquilibrage sur la création d'emplois ? Faut-il favoriser la diffusion du développement économique entre secteurs ?
- > L'emploi présentiel peut-il tirer l'activité économique, être un levier pour le rééquilibrage des emplois en lien avec l'armature urbaine et le confortement de l'activité en centre-bourg ? Comment l'optimiser dans le cadre du SCoT ?
- > Quelles sont les problématiques économiques interterritoriales qui méritent d'être partagées à l'échelle GREG ? Est-ce que le SCoT doit vérifier et aider à la concordance / cohérence des stratégies économiques des différents territoires ? Qui doit donner les grandes orientations stratégiques à l'échelle GREG ?
- > Faut-il continuer sur des objectifs globaux sur le foncier économique ou privilégier une approche des ambitions par secteur d'activité économique ? Peut-on mettre en place des dispositifs de coopération pour l'accueil de certaines activités économiques à l'échelle de la GREG ?

Témoignages et débats

Partage de la faiblesse des leviers du SCoT pour agir (« est-ce que le SCoT peut faire quelque chose ») notamment sur le productif ; que le bon fonctionnement du « cœur de chauffe » est primordial (effets d'entraînement d'une métropole dynamique). Ne pas se focaliser sur le rééquilibrage.



« On a plus la main sur le présentiel ». « Le présentiel d'aujourd'hui peut être le productif de demain »

Des coopérations existent déjà (salons immobiliers, French Tech, pôles de compétitivité) > comment les généraliser et/ou les intégrer dans une stratégie économique globale, à définir à l'échelle GREG ? Comment développer des stratégies de coopérations sur certaines thématiques ?

Expression du besoin de définir des ZAE stratégiques à l'échelle GREG avec un « droit de regard » commun

Orientations à conserver ?

- > Maintenir et si possible améliorer le poids actuel des emplois localisés dans les espaces urbains mixtes

Orientations à revisiter / réviser ?

- > Comment faire évoluer l'objectif de rééquilibrage dans la répartition territoriale des nouveaux emplois créés ?
-  > Comment approfondir le positionnement stratégique > et faire le lien avec les projets de territoire et le marketing territorial lié ?
-  > Comment revoir la répartition des surfaces maximales de foncier ? > à revoir et enrichir d'objectifs d'optimisation du foncier économique, de travail sur les mutations...

Orientations à abandonner ?

- > Assurer une meilleure autonomie des secteurs.

Orientations à créer ? Rôle du SCoT à développer ?

-  > Définition de ZAE stratégiques qui devront recevoir en priorité les activités exogènes et les activités liées aux filières d'excellence ? Posture d'impulsion ou d'encadrement ?
-  > Quelle organisation de l'action foncière (dont le portage foncier long terme) pour mettre en œuvre la stratégie ?
-  > Qualité d'aménagement des ZAe ? Rôle des zones économiques et commerciales dans la transition énergétique (lien avec séminaire 3) ?

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ?

> Comment rendre le SCoT plus agile pour faciliter les opportunités de développement commercial et, a contrario, pour remettre en cause des projets dont l'opportunité est devenue discutable ?



> Comment faire évoluer les ZA qui accueillent du commerce aujourd'hui :

- Hors ZACOM (ou en ZACOM 3) : « pourrissement » ou mutation ?
- En ZACOM 2 : comment créer de nouvelles centralités urbaines ? Spontanées ou bénéficiant d'investissements publics ?



> Quelles prescriptions pour une meilleure insertion urbaine des projets? Quelle ingénierie d'accompagnement de ces projets commerciaux en centralité urbaine, au-delà de la qualité architecturale ?



Témoignages et débats

Dans leurs rôles actuels, les SCoT ne sont pas en mesure d'encadrer le commerce seul. La mise en comptabilité des DUL, encore partielle sur la GREG n'a pas permis au SCoT d'agir efficacement. Sa philosophie n'a pas toujours été suivie : 1 projet de création sur 4 a été accepté en dépit de l'avis défavorable du SCoT.

Le développement de gros projets impacte de manière conséquente les centres-bourgs et même la ville centre : « *Notre outil SCoT manque de possibilités de défense des commerces de nos centres-bourgs* »

La question même de l'outil ZACOM réinterroge la façon dont le SCoT souhaite agir sur l'aménagement commercial à l'heure où le secteur connaît des évolutions majeures, en particulier avec le commerce en ligne. « *Pourquoi les questions commerciales devraient-elles se référer uniquement aux zones commerciales* » ? Après les problèmes de dévitalisation des centres-bourgs, « *est-ce que ce ne sont pas davantage les zones commerciales qui seront touchées par la concurrence d'Internet ?* ».

Le commerce, considéré comme une fonction fondamentale des centres-villes et centre-bourgs est fortement lié à la problématique du logement. Si aujourd'hui les élus trouvent que « *Notre outil SCoT manque de possibilités de défense des commerces de nos centres-bourgs* », c'est par une action conjointe et transversale sur la dynamisation des centres qui permettra la bonne intégration du commerce.

Au-delà de la dimension achats, ne pas occulter la dimension sociale que les équipements commerciaux peuvent être appelés à jouer

Orientations à conserver ?

- > Encadrement strict des surfaces commerciales, en particulier en périphérie des centres-villes et centres-bourgs

Orientations à revisiter / réviser ?

- > Traduction du principe de non-concurrence territoriale en matière de commerce et de développement équilibré des territoires, en tenant compte des mutations en cours ?
- > Confirmer le principe de localisation/polarisation des commerces, mais en gardant la possibilité de réinterroger au besoin l'emploi de l'outil ZACom ?

(pour éviter l'effet "zonage" qu'il peut produire dans les centres urbains)



- > Réinterroger les modalités de mise en œuvre de la distinction des typologies commerciales, entre commerce « de proximité » et de « non-proximité » ?

Orientations à créer ? Rôle du SCoT à développer ?

- > Orientations relatives à la revitalisation globale des centralités urbaines, en veillant à intégrer l'enjeu de sauvegarde du commerce dans une approche plus globale (qualité de l'offre en logements, services...)



- > Encadrement des drives



- > Orientations visant à mieux prendre en compte les aspects logistiques et notamment la gestion des derniers kilomètres



- > Devenir des zones commerciales dégradées ou dont l'appareil commercial risque de devenir obsolète au cours des années à venir ?

Orientations à abandonner ?

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ? Quelle gouvernance ?

- > Dans quelle mesure faut-il adapter les volets « déplacements » et « urbanisme-déplacement » du SCoT au regard des évolutions de contexte ?
- > Comment l'EP-SCoT (« institution fédérant les EPCI de la GREG ») peut aider à la mise en œuvre des orientations du SCoT (« document de planification »)... sachant que cette mise en œuvre dépend d'acteurs extérieurs à l'EP-SCoT et de démarches de coopérations que celui-ci ne maîtrise pas complètement ?

Témoignages et débats

« Il ne faut pas espérer une meilleure adéquation entre domicile et lieu de travail »

→ « Il y a trois grandes problématiques concernant les mobilités à l'échelle de la GREG : (1) la transition énergétique et la qualité de l'air (comment favoriser le report modal et réduire l'impact du transport routier sur la qualité de l'air), (2) le financement car on arrive au bout d'un modèle mis en place depuis 20 ans, (3) les institutions car on n'a pas moins de 5 AOM / AOT qui interviennent à l'échelle du territoire, alors que les gens attendent des liaisons fiables, rapides, avec une simplicité de tarif et de billettique »

→ « La préoccupation majeure des habitants est le transport... mais les élus sont incapables d'y répondre sous prétexte que le VT n'est pas le même »

« Le gros dossier où on a régressé, c'est le train ».

« Il y a plusieurs périmètres de pertinence pour les mobilités : AOM, SCoT et même au-delà du SCoT comme l'a montré le travail de la commission SCoT sur le covoiturage »

« L'enjeu, c'est l'intermodalité car on n'a pas sur le territoire forcément tous les modes de déplacement au même niveau ».

Orientations à conserver ?

- > **Les orientations du SCoT « hors déplacements »** qui contribuent à atténuer la poursuite de l'allongement des déplacements quotidiens et l'aggravation de la dépendance automobile....
- > **La stratégie globale d'organisation des déplacements traduite sous forme de principes et d'un schéma de dessertes et d'infrastructures** (cadre permettant à la fois l'expression des souhaits des territoires et des engagements pris par les AOM/AOT/maîtres d'ouvrages en termes de réalisation).

Orientations à revisiter / réviser ? Rôle du SCoT à développer ?

- > **Schéma de desserte et d'infrastructures** : à enrichir / adapter aux nouveaux enjeux et contextes :



- **Covoiturage et nœuds structurants d'intermodalité** (pôles d'échanges / P+R / aires de covoiturage) > capitaliser sur les travaux de la commission déplacement de l'EP-SCoT sur ces sujets.



- **Evolution des projets et démarches de réflexions stratégiques sur les déplacements conduites par les territoires** et les AOM/AOT/Maîtres d'ouvrage >> **Un processus de modification / adaptation du schéma à imaginer à date régulière** (tous les 3 ans ?) = RDV régulier à instaurer.



- **Meilleure articulation entre schéma des dessertes TC structurantes et les orientations relatives aux densités minimales près des TC et au stationnement** (définition des gares et lignes structurantes autour desquelles limiter l'offre de stationnement privatif et définir une densité mini).

- > **Densité minimale** à proximité des gares et axes TC structurant : clarifier la définition des lignes.



- > **Stationnement public et privatif** : orientations à écrire de façon plus opératoire en s'appuyant sur l'expérience des PLUi

Orientations à abandonner ?

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir ? Quelle gouvernance énergétique développer à l'échelle GREG ?

- > Le SCoT doit-il aller jusqu'à afficher des objectifs quantifiés ? Des préconisations à mieux articuler avec les bénéfices attendus ? Une stratégie à compléter ? →
- > Le SCoT doit-il favoriser le développement de la production d'énergie renouvelable. Des potentiels à identifier ? Des orientations à inscrire dans le SCoT ?
- > Doit-il coordonner les initiatives, les coopérations à développer entre les territoires consommateurs et les territoires potentiellement producteurs d'énergies renouvelables ?
- > Quelles actions coordonnées pour attirer les opérateurs, dialoguer avec les énergéticiens ?
- > **Le SCoT doit-il mettre en place des instances facilitatrices ? (non débattu)**

Témoignages et débats

« Par rapport aux objectifs du 3X20, les résultats ne sont pas suffisants. Il faut réinterroger nos modes de vie... »

« En matière d'ENR, il faut s'interroger sur ce que sont nos potentiels. » « Nécessité d'identifier des capacités réalistes »
« Nécessité de démystifier l'impact des éoliennes sur le paysage (nombreuses oppositions) » « Rôle pour faire comprendre l'enjeu aux citoyens... »

« Importance de l'exemplarité des collectivités en ENR »

« Vue l'inertie sur les ENR, il y aurait besoin de définir à l'échelle du SCoT un Schéma directeur énergétique à l'horizon 2050 avec une stratégie bas carbone, définissant par secteur la demande énergétique et sur la production ENR » « Rôle du SCoT pour travailler sur la complémentarités entre les territoires à l'échelle de « bassins versants de l'énergie », « exemple de la production de biogaz ».

« En matière de photovoltaïque, ne faut-il pas imposer une production par m² de surface dans les PLU ? »

« Besoin de faire sauter les verrous réglementaires »

« Rôle du SCoT pour aider au déploiement des ENR sur les ZAE »

« Les objectifs quantitatifs des PCAET ne suffisent pas > travailler sur le qualitatif »

Doit-on continuer dans la même direction ?
Comment anticiper les questions à venir dans
le SCoT ? Quelle gouvernance énergétique
développer à l'échelle GREG ?

- > Le SCoT peut-il contribuer à amplifier les politiques de rénovation énergétique des bâtiments ? →
- > Des leviers d'actions à identifier pour limiter l'impact des déplacements sur le climat. →

Témoignages et débats

« Sur le territoire de la Métropole, il faudrait accélérer le rythme de rénovation des bâtiments pour atteindre les objectifs... » « Que vont devenir les maisons des années 70, à faible qualité énergétique ? »

« Rôle du SCoT important sur le partage d'informations, l'échange d'expériences, la recherche de solutions coordonnées »

Orientations à conserver ?

- > Le fait de disposer d'une stratégie d'efficacité énergétique... à compléter et amplifier.

Orientations à revisiter / réviser ?



- > Les orientations visant à lutter contre la périurbanisation, l'étalement urbain et la consommation d'espace sont à conserver, mais ne suffisent pas à faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements. Travailler sur des leviers d'actions complémentaires pour limiter l'impact des déplacements sur le climat.



- > L'orientation sur le développement d'un habitat économe en énergie est à renforcer d'une part en ciblant la rénovation de l'existant, d'autre part en l'élargissant à l'ensemble des bâtiments (résidentiel, économique, immobilier d'entreprise).

Orientations à créer ? Rôle du SCoT à développer ?



- > Le SCoT pourrait se doter d'orientations visant à développer les énergies renouvelables sur le territoire, par :
 - SD énergie et BV > interterritoire l'identification des potentiels de production et par une réflexion sur la déclinaison opérationnelle de ces potentiels
 - ZAe
 - Marche à monter dans les DUL
 - Quel positionnement pour le SCoT entre « conseiller ou imposer » ?



Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir ? Quelle gouvernance ?

- > Le SCoT devrait comprendre une stratégie plus lisible d'adaptation au changement climatique >> doit préciser ses attendus pour que les actions soient cohérentes, notamment dans le cadre des PCAET (qui doivent prendre en compte les SCoT).
- > Comment surmonter les freins liés à l'application des dispositions du SCoT sur la prévention de l'exposition de la population aux pollutions et nuisances ? Faudrait-il compléter /élargir ces dispositions ?
- > La localisation du développement futur de l'urbanisation, au regard de la connaissance actualisée du risque, reste à approfondir de manière concertée en introduisant la résilience des territoires.
- > **Développer / renforcer les compétences locales pour la mise en place d'un urbanisme résilient (non débattu)**

Témoignages et débats

- ➔ « Si le SCoT n'est pas en 1^{ère} ligne sur les questions de vulnérabilité du territoire, on passe à côté de l'enjeu » « Il faut que le SCoT redéfinisse des solutions d'adaptation pour le territoire »
- « Il faut passer de « on peut pas faire » à « qu'est-ce qu'on peut faire ». « L'échange d'expériences est important en la matière »
- ➔ « L'enjeu de la qualité de l'air nécessite un travail collectif. » « Les collectivités ont du mal à parler de la 1^{ère} insécurité de notre territoire : la pollution atmosphérique. On peut constater une incapacité à agir. L'enjeu réside dans le fait de porter ensemble des positions et objectifs forts, et de les assumer ». Doit-on avoir un SCoT davantage prescripteur ? »
- ➔ « Le SCoT est l'outil pour donner les axes stratégiques » « La meilleure connaissance sur les risques et la nouvelle doctrine de l'Etat vont nous obliger à :
 - repenser ce qu'on veut faire des secteurs désormais inconstructibles > agriculture et ombrières et serres photovoltaïques par ex. »
 - adapter les espaces pot^{tiels} de développement du SCoT.»

Orientations à conserver ?

- > Le DOO du SCoT ne comportait pas d'orientations sur la résilience, le concept n'ayant à l'époque pas encore pris la place qu'on lui connaît dorénavant dans le débat public. Toutefois, les orientations du SCoT sur la prévention des risques seraient à amplifier.

Outils / Orientations à revisiter / réviser ?



- > Rendre lisible une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique.

Outils / Orientations à créer ?

- > Devant le renouveau profond des connaissances sur les risques et la façon dont ces risques viennent questionner le dimensionnement des EPD, le SCoT devra réfléchir à la manière d'améliorer la prise en compte des risques dans le développement futur de la GREG, intégrant une réflexion spécifique sur :



- les modalités d'urbanisation et de densification des espaces soumis aux risques,
- les futurs usages développer sur les espaces devenus inconstructibles.

Orientations à abandonner ?

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ? Quelle gouvernance ?

- > Renforcer le rôle de la TVB dans l'ensemble des milieux : une ambition du SCoT à revoir sur la base d'un bilan biodiversité en partenariat avec les scientifiques, + une marche à monter notamment sur :
 - la nature en ville, rôle transversal ?
 - le suivi de la biodiversité ?
 - l'animation / suivi des actions menées en termes de remise en bon état des corridors écologiques ?
 - ...

- > Le SCoT doit continuer à être moteur sur le lien urbanisme et eau :
 - Sécurisation inter-territoires et capacité d'aménager au regard de la ressource
 - Peu de SD Eaux pluviales sur le territoire : le SCoT doit poursuivre la dynamique engagée
 - Limitation de l'imperméabilisation des sols : le SCoT aura un rôle majeur à jouer pour accompagner les collectivités sur ces questions

Témoignages et débats

➡ *« Si la déclinaison de la TVB du SCoT est bien faite dans les DUL, pour autant relever l'enjeu de la perte de biodiversité nécessite de changer de paradigme : rendre prioritaire la préservation du patrimoine naturel puis venir construire autour les aménités pour l'Homme. »*

« Les ambitions du SCoT sur la nature en ville sont difficiles à mettre en œuvre localement car on se heurte, en tant qu'élus, aux propriétaires. »

➡ *« Le plan de sécurisation et le dialogue qu'il a permis d'instaurer sont nécessaires »*

« La solidarité inter-territoriale est d'autant plus nécessaire dans le contexte du changement climatique »

Orientations à conserver ?

- > Les orientations visant à préserver les enjeux de biodiversité et la structuration du territoire par la trame verte et bleue sont à conserver dans leur ensemble : elles ont prouvé leur efficacité et sont bien appropriées par les communes.
- > Les orientations visant à préserver la ressource en eau et assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable n'ont pas été remises en question et sont à conserver : leur rôle fort en termes d'alerte, de pédagogie (voire d'accompagnement des collectivités) a été reconnu.

Outils à réviser / réviser ?



- > La question posée par la poursuite de la perte de biodiversité nécessite de changer de paradigme. La TVB est à conforter, notamment d'orientations transversales et de modalités de mises en œuvre sur la nature en ville, intégrant aussi les enjeux de résilience climatique et risque, d'aménités et de développement de l'agriculture urbaine.

Outils à créer ? Rôle du SCoT à développer ?



- > En lien avec l'approbation du SDAGE, des notions nouvelles sont apparues : zones de sauvegarde, compensation de l'imperméabilisation liée à l'urbanisation nouvelle > le SCoT devra se doter d'orientations liées à ces enjeux + développer un travail interSCoT.

Outils à abandonner ?

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ? Quelle gouvernance ?

> Quelles perspectives d'évolution du SCoT pour aller au-delà de la préservation des espaces agricoles ?



Témoignages et débats

« Le développement de l'agriculture de moyenne montagne et de collines se heurte au problème de l'avancée de la forêt ». « Pour la redynamiser, on a besoin de reconquérir du foncier agricole ». « On a besoin que le SCoT soit plus précis pour le soutien de l'agriculture de coteaux, pour l'élevage »

> Comment accompagner les nouveaux enjeux liés à la production agricole et à la consommation ? Comment développer un volet alimentaire en cohésion et en soutien avec les démarches engagées par les territoires ? Conforter la gouvernance inter-territoire et la cohérence du chaînage des actions sur ces domaines ?



« Le développement de la filière agricole et alimentaire locale passe par une convergence de la stratégie de nos différents territoires. Il nous faut considérer ensemble les terres agricoles du grand bassin de vie alimentaire »

« Les initiatives qui se développent sur la question de l'autonomie alimentaire questionnent nos politiques foncières ». « On a besoin d'une stratégie foncière dans le SCoT ».

« Il faut faire attention au vocabulaire que nous utilisons lorsque nous abordons la question de la stratégie alimentaire. On peut travailler sur des objectifs de davantage consommer local et de mieux valoriser les produits locaux. "L'autonomie alimentaire" n'est en revanche pas un objectif réaliste ».

Orientations à conserver ?

- > Carte pour la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers et les orientations qui lui sont associées

Orientations à revisiter / réviser ?



- > Revisiter la carte des principales zones à enjeux agricoles (en lien notamment avec les stratégies alimentaires émergentes, les politiques foncières agricoles à engager, la relance des démarches PAEN...)?
- > Être plus précis dans les objectifs et les moyens d'actions à développer en faveur de l'agriculture de moyenne montagne / collines et la reconquête des friches agricoles

Orientations à créer ? Rôle du SCoT à développer ?



- > Introduire une orientation relative à l'agriculture urbaine (intégrée dans celle relative à la TVB urbaine) ?
- > Introduire une orientation relayant les travaux des territoires sur la stratégie alimentaire à l'échelle de la GREG ?

> Sur le contenu des orientations du SCoT :

- Faire entrer bien être et qualité de vie comme clé de lecture.
- Réinterroger le SCoT en matière de résilience (climatique, économique, sociale...).
- Stratégie de transition au-delà de l'efficacité énergétique
- Stratégie d'adaptation au changement climatique.
- Que la stratégie de développement économique soit au service de l'attractivité globale du territoire et intègre une approche par filière économique.
- Redynamisation des centre-bourg dans une logique transversale.
- Modalités de mise en œuvre de projets de formes urbaines de qualité adaptées aux contextes.
- Localisation / répartition des équipements.
- Encadrement des projets commerciaux à travers des critères d'implantation plus qualitatifs.
- Conforter l'opérationnalité du SCoT en matière de nature en ville et sa transversalité
- Modalités d'implication des acteurs : Département, maîtres d'ouvrages des grands équipements, des infrastructures, partenariat public/privé/ associatif...

> Sur le « système SCoT »

- Un SCoT / un EP SCoT plus coordinateur ?
- Un SCoT / un EP SCoT plus intégrateur ?
- Un SCoT / un EP SCoT plus contributeur :
 - Par rapport aux documents qui doivent être compatibles et avec lesquels il doit être compatible ?
 - Dans l'initiation des politiques publiques relais du SCoT ?
 - Dans le dialogue et les initiatives inter-territoire ?
- Un SCoT / un EP SCoT plus animateur de la réflexion permanente sur la stratégie grand territoire?

V QUEL REBOND POUR LA GREG ? SÉANCE DE QUESTIONS INTERPELLATIVES

- 1. LES OUTILS, LES LEVIERS, LES MOYENS DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE LA GREG**
 - A. Après bilan-évaluation à mi-parcours, la mise en œuvre du SCoT vous semble-t-elle avoir trouvé les bons outils ou les bons relais pour la suite de sa tâche?
 - B. Si oui, où sont cependant les marges d'amélioration, les configurations d'action à rendre plus efficaces?
 - C. Si non, quelles propositions faites-vous pour doter le SCoT d'un nouveau pouvoir opérationnel?
- 2. LA GOUVERNANCE DE LA GREG EN GÉNÉRAL ET CELLE DU SCOT EN SON SEIN**
 - A. Après bilan-évaluation à mi-parcours, la GREG vous semble-t-elle, grâce au SCoT, portée par une gouvernance de nature à répondre à ses enjeux interterritoriaux?
 - B. Si oui, que faut-il faire pour pérenniser cette gouvernance?
 - C. Si non, quelles sont les tournants à réaliser en matière de gouvernance à l'échelle de la GREG?

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

— v — v — v — v — v —
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

21 rue Lesdiguières
38000 Grenoble
04 76 28 86 00
accueil@aurg.asso.fr
www.aurg.org